

## **Annexe A1 - Contributions faites via le registre déposé en Mairie**

### **Sommaire :**

#### **Pages 2 à 8 : Copie des pages non vierges du registre.**

On peut y voir 10 contributions, numérotées QL 01, QL 02, QL 03a, QL 03b, QL 03c, QL 04a, QL 04b, QL 04c, QL 05 et QL 06.

Le symbole « QL » ayant été choisi comme abréviation de « Questions ou contributions Littérales ou manuscrites » par opposition aux questions parvenues par internet.

Certaines contributions ont reçu la même numérotation car déposées le même jour par la même personne. Pour distinguer les différents documents relatifs à ces contributions une lettre a été rajoutée. Exemple : QL 04a, QL 04b et QL 04c déposées le 16 octobre 2020 par Mme CHAMOULAUD.

#### **Pages 9 à 15 : document relatif à la contribution QL 02.**

#### **Pages 16 à 79 : document relatif à la contribution QL 03a.**

#### **Pages 80 et 81 : document relatif à la contribution QL 03b.**

#### **Page 82 : document relatif à la contribution QL 04a.**

#### **Page 83 : document relatif à la contribution QL 04b.**

#### **Pages 84 et 85 : document relatif à la contribution QL 04c.**

**Les réponses à ces contributions sont apportées dans l'annexe A5.**



DÉPARTEMENT

**Bouches du Rhône**

COMMUNE

**Les Pennes Mirabeau**

# Registre de concertation du public

*Cocher la case correspondante*

- Schéma de Cohérence Territorial (S.C.O.T.)
- Plan Local d'Urbanisme (P.L.U.)
- Plan d'Occupation des Sols (P.O.S.)
- Zone d'Aménagement Concerté (Z.A.C.)
- Opération d'aménagement
- Autre

Relatif à :

**Projet de réalisation d'un demi-échangeur  
sur l'autoroute A55 dit du « Jas de Rode »**

Lieu de la concertation :

**Service de l'urbanisme de la Ville des Pennes  
Mirabeau - 22, rue St Dominique  
13170 Les Pennes Mirabeau**

Berger  
Levrault

réf. 501 071

Berger  
Levrault

## EXTRAIT RÉGLEMENTAIRE

### Article L. 103-2 du Code de l'urbanisme (créé par l'ordonnance n°2015-1174 du 23 septembre 2015 - art. 5)

Font l'objet d'une concertation associant, pendant toute la durée de l'élaboration du projet, les habitants, les associations locales et les autres personnes concernées :

1. L'élaboration ou la révision du schéma de cohérence territoriale ou du plan local d'urbanisme ;
2. La création d'une zone d'aménagement concerté ;
3. Les projets et opérations d'aménagement ou de construction ayant pour effet de modifier de façon substantielle le cadre de vie, notamment ceux susceptibles d'affecter l'environnement, au sens de l'article L. 122-1 du code de l'environnement, ou l'activité économique, dont la liste est arrêtée par décret en Conseil d'État ;
4. Les projets de renouvellement urbain.

### Article L. 103-3 (créé par l'ordonnance n°2015-1174 du 23 septembre 2015 - art. 5)

Les objectifs poursuivis et les modalités de la concertation sont précisés par :

1. L'autorité administrative compétente de l'État lorsque la révision du document d'urbanisme ou l'opération sont à l'initiative de l'État ;
2. L'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement public dans les autres cas.

Toutefois, lorsque la concertation est rendue nécessaire en application du 2° ou du 3° de l'article L. 103-2 ou lorsqu'elle est organisée alors qu'elle n'est pas obligatoire, les objectifs poursuivis et les modalités de la concertation peuvent être précisés par le président de l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement public compétent.

### Article L. 103-5 (créé par l'ordonnance n°2015-1174 du 23 septembre 2015 - art. 5)

Lorsqu'une opération d'aménagement doit faire l'objet d'une concertation en application des 2° ou 3° de l'article L. 103-2 et nécessite une révision du schéma de cohérence territoriale ou du plan local d'urbanisme, la commune ou l'établissement public de coopération intercommunale compétent peut décider que la révision du document d'urbanisme et l'opération font l'objet d'une concertation unique. Dans ce cas, les objectifs poursuivis et les modalités de la concertation sont précisés par la commune ou l'établissement public de coopération intercommunale.

### Article L. 300-2 (modifié par l'ordonnance n°2016-1058 du 3 août 2016 - art. 2 (V)) (modifié par l'ordonnance n°2016-1060 du 3 août 2016 - art. 7)

Les projets de travaux ou d'aménagements soumis à permis de construire ou à permis d'aménager, autres que ceux mentionnés au 3° de l'article L. 103-2, situés sur un territoire couvert par un schéma de cohérence territoriale, par un plan local d'urbanisme ou par un document d'urbanisme en tenant lieu ou par une carte communale peuvent faire l'objet de la concertation prévue à l'article L. 103-2. Celle-ci est réalisée préalablement au dépôt de la demande de permis, à l'initiative de l'autorité compétente pour statuer sur la demande de permis ou, avec l'accord de celle-ci, à l'initiative du maître d'ouvrage.

Dans ce cas, le maître d'ouvrage transmet à l'autorité compétente pour statuer un dossier de présentation du projet comportant au moins une description de sa localisation dans l'environnement et sur le terrain concerné, sa destination, les caractéristiques des constructions ou aménagements envisagés, comprenant un avant-projet architectural dans le cas où le projet comporte des bâtiments, ainsi que la desserte du projet par les équipements publics et l'aménagement de ses abords.

L'autorité compétente met ce dossier à la disposition du public dans des conditions lui permettant d'en prendre connaissance et de formuler des observations ou propositions. Celles-ci sont enregistrées et conservées. Le bilan de la concertation est joint à la demande de permis.

Pour les projets devant faire l'objet d'une évaluation environnementale et pour lesquels la concertation préalable est réalisée, il n'y a pas lieu d'organiser l'enquête publique mentionnée à l'article L. 123-1 du code de l'environnement.

La demande de permis de construire ou de permis d'aménager, l'étude d'impact et le bilan de la concertation font l'objet d'une mise à disposition du public selon les modalités prévues à l'article L. 123-19 du code de l'environnement.

L'autorité mentionnée aux 1° ou 2° de l'article L. 103-3 peut prendre une décision ou une délibération définissant, parmi les projets de travaux ou d'aménagements mentionnés au présent article, ceux qui, compte tenu de leur importance, de leur impact potentiel sur l'aménagement de la commune ou de la sensibilité du lieu où ils seront implantés, sont soumis à cette concertation.

NOTA : Conformément au II de l'article 8 de l'ordonnance n°2016-1060 du 3 août 2016, les dispositions de ladite ordonnance entrent en vigueur à une date fixée par décret en Conseil d'État et au plus tard au 1<sup>er</sup> janvier 2017.

# Registre de concertation du public

Concertation préalable à : Projet de réalisation d'un demi  
échangeur dit du "Jas de Rode" sur  
l'autoroute A55

En exécution de la délibération de <sup>(1)</sup> l'Arrêté préfectoral du Préfet de  
en date du 10 Août 2020 Région PACA - Préfet des Bouches du Rhône  
je soussigné(e) <sup>(2)</sup> Par convention du mandat de maîtrise d'ouvrage de  
ai ouvert, ce jour, le présent registre coté et paraphé, pour recevoir les observations du public. 25/7/2016

à Penne Mirabeau, le 28/9/2020

signature



(1) Conseil Municipal  
Comité Directeur  
Conseil Communautaire

(2) Maire de..., Président du..., Préfet de...

# SUIVI DE LA CONCERTATION

Date	Personne de permanence	Nombre de visiteurs	Nombre de lettres recueillies
05.10.2020		2	1
14.10.20		1	0
..-.-.-			
..-.-.-			
..-.-.-			
..-.-.-			
..-.-.-			
..-.-.-			
..-.-.-			
..-.-.-			
..-.-.-			
..-.-.-			
..-.-.-			
..-.-.-			
..-.-.-			
..-.-.-			
..-.-.-			
..-.-.-			
..-.-.-			
..-.-.-			
..-.-.-			
..-.-.-			
..-.-.-			
..-.-.-			
..-.-.-			
..-.-.-			
..-.-.-			
..-.-.-			
..-.-.-			
..-.-.-			
..-.-.-			
..-.-.-			
..-.-.-			
..-.-.-			
..-.-.-			
..-.-.-			
..-.-.-			
..-.-.-			
..-.-.-			

Date	Personne de permanence	Nombre de visiteurs	Nombre de lettres recueillies
..-.-.-			
..-.-.-			
..-.-.-			
..-.-.-			
..-.-.-			
..-.-.-			
..-.-.-			
..-.-.-			
..-.-.-			
..-.-.-			
..-.-.-			
..-.-.-			
..-.-.-			
..-.-.-			
..-.-.-			
..-.-.-			
..-.-.-			
..-.-.-			
..-.-.-			
..-.-.-			
..-.-.-			
..-.-.-			
..-.-.-			
..-.-.-			
..-.-.-			
..-.-.-			
..-.-.-			
..-.-.-			
..-.-.-			
..-.-.-			
..-.-.-			
..-.-.-			
..-.-.-			
..-.-.-			
..-.-.-			
..-.-.-			
..-.-.-			
..-.-.-			
..-.-.-			
..-.-.-			
..-.-.-			
..-.-.-			
..-.-.-			
..-.-.-			
..-.-.-			
..-.-.-			
..-.-.-			

QL 01

OBSERVATIONS DU PUBLIC

CORDEIRO Marcel

M'apprécie ce projet, de cette bretelle de sortie de l'autoroute, à la hauteur du cimentier au gas de Scholes. Elle permettra de grands services de secours vers le massif de la Ferté, si la déchetterie, et à bien des Sennois habitant le gas de Scholes et au delà.

Bien entendu, cette bretelle de sortie sur le réseau autoroutier public ne peut pas être privatisée.

Une voie privée des cimentiers existe, à la hauteur du plan des Sennois, rattachée à la D 368; chemin de Bebutry, permet aux poids lourds de s'utiliser; et de ne pas venir engorger le sens obligatoire de circulation et la montée de l'Assassinatoire.

Les Sennois M. Kintreau

Le 05/10/2020

QL 02

Mme EVELYNE MAZADE Mr LAURENT DEVIEU ont remis ce jour 05 octobre 2020 un document de 6 pages relatif à la création d'un yr échangeur sur l'autoroute A59 en niveau du gas de Scholes.

Poise de Position Commune des CiQ des Hauts de l'ESTADE et Estaque la Harrier 13016 - MARSAILLE

CiQ Estaque la Harrier

CiQ Hauts de l'ESTADE

Le Président de l'ESTADE Harrier  
Laurent DEVIEU

La Présidente du CiQ  
Evelyn MAZADE




06 OCT. 2020	Neant
07 OCT. 2020	Neant
08 OCT. 2020	Neant
09 OCT. 2020	Neant
12 OCT. 2020	Neant
13 OCT. 2020	Neant
14 OCT. 2020	

16. 10. 2020.

QL 03a

Remis ce jour ~~64~~ 64 lettres pétitionnées pour le  
Ciq des Hauts de l'ESTAGUE  
la Présidente: Genevieve HAZARD

(les photocopies ont été consignées  
au Ciq des Hauts de l'ESTAGUE

146 Montée Pichou 13016. Hazelle

QL 03b

16. 10. 2020.

Remis un exemplaire du journal de quartier  
"le Pitehounet" distribué à 450 familles.  
où figure la position de notre Ciq

Genevieve HAZARD

16. 10. 2020

QL 04a

Remis ce jour 1 lettre de la Fédération des Ciq  
du 16ème arrondissement de Marseille, faisant état  
du positionnement de Ciq du 16ème dans le cadre de la  
consultation Jap de RODE.

Marie-Blanche CHAMOUZAUD

Présidente de la Fédération des Ciq du 16e

Hazard

16. 10. 2020

QL 04b

Remis ce jour 1 lettre de prise de position de l'Association  
Action Environnement Estaque au nom de son  
Président Monsieur SYLVAIN POIRIER

Hazard

16/10/2020

QL 04c

Remis ce jour une contribution individuelle de  
Monsieur Christian APERCE - 13016

Hazard

16/10/2020

QL 03c

Additif à la prise de position du Ciq des hauts  
de l'Estaque déposée le 5/10/2020:

Nous avons oublié de mentionner, l'existence au sein  
de la Camère Galland de l'usine SATR (usine  
d'eurobés en échinté) qui utilise des camions pour  
transporter l'eurobé.

Nous craignons une augmentation des rotations de  
cette entreprise, favorisée par la création de l'échangeur  
sur l'ASS.

Nous craignons une extension de cette entreprise qui  
créé de nombreuses nuisances aux habitants riverains.

Pour le Ciq des hauts de l'Estaque  
la Présidente Genevieve HAZARD

Hazard

CORDERO Marcel Le 16/10/2020

J'ai assisté au 2 réunions au sujet de ce projet, destiné seulement au trafic de Marseille au sites de Laferrière. Pourquoi ?

Une éminente personne à la 2<sup>ème</sup> réunion a rappelé que, c'est le Préfet qui avait demandé au Maire des Pennes Mirabeau de redécouvrir le passage sur ce pont. Dans le but d'éviter le croisement des camions; cela a été fait par la pose de DBA. Pourquoi ?

C'est parce que les essais de résistance de ce pont n'avaient pas été concluants. La personne je crois de la DREAL a répondu, c'est DBA ont été posées pour éviter qu'un camion bascule et tombe sur l'autoroute ?

Un groupe de Marseillais s'opposait à ce projet, et soulignait un trafic intense dans le secteur de l'Estaque gare, S'Henri; que je ne comprenais pas.

C'est après son départ qu'une phrase a été dite par les animateurs. J'ai tout compris. Cette phrase "C'est que le creusement va bientôt commencer" C'est celui de la future gare SNCF enterrée. Les déblais seront évacués par voie ferrée, jusqu'à la gare de l'Estaque, et chargés sur camions.

Le tronçon sur la LGV Espagne France Malie a été estimé en 2004, 4 projets

1 projet par Marseille Nice de 195 Km coût 8 400 M€

1 " sud de l'Anio Carailon 185 " 7 400 "

2 projets sud ou nord de l'Estaque 215 Km " 5 600 "

La SNCF ou l'Etat trop riche, peuvent demander à Laferrière de créer une voie privée, de leur sites et une voie ferrée hors de l'Estaque.

Ce serait très bénéfique pour l'écologie, réduction du CO2, des nuisances et de ne pas saturer davantage les routes publiques.

16/10/2020 à 15h00

Jean-Pierre MARTIN

jean-pierre.martin88@wanadoo.fr

06 78 79 14 98.

Le pont dit "des Chasseurs" de type "pont à béquille" franchit l'autoroute A 55 dans sa traversée du massif de la Nerthe au PR 12+300.

Il permet de relier la voie dite "Voie d'accès à la carrière SAMIN" située sur un terrain privé communal des Pennes Mirabeau à un territoire communal situé à l'ouest de l'autoroute, accueillant notamment une activité industrielle (carrière Lafarge).

Cet ouvrage a été construit en 1988 par l'Etat.

2 destinations à l'époque de la construction = un usage public et un usage privé. Cet ouvrage devait être complété par un échangeur complet en son temps.

Au fil du temps cet échangeur complet n'a pas vu le jour pour des raisons diverses et variées --- toutes contradictoires !!!

En l'absence d'échangeur, l'ouvrage appartient aujourd'hui à la commune des Pennes Mirabeau selon une jurisprudence administrative et routière (contrairement à ce qui est dit dans le dossier).

Le projet proposé par (DREAL/LAFARGE) consiste à créer un demi-échangeur tourné sur Marseille pour satisfaire uniquement la carrière de l'Estaque, pour la desserte des camions.

On oublie dans ce dossier 2 équipements importants dans le secteur (la carrière SAMIN et le centre des déchets du Iles de Rhodes).

Le projet tel qu'il est proposé ne permet pas desservir ces équipements. Je regrette cette non prise en compte.

Pour ma part je plaide pour la réalisation d'un échangeur complet dans ce secteur qui permettrait de soulager la circulation générale dans la commune au regard du fort impact routier actuel.

C'EST POSSIBLE !!!

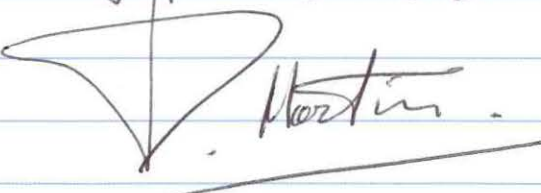
L'Etat ne peut se retrancher sur une éventuelle possibilité d'urbanisation du secteur.

Aujourd'hui et demain c'est impossible (Schéma de cohérence Territoriale, PIG, PLU, ... etc et le PPRIF qui interdit toute construction dans ce secteur.

Je propose donc une réunion pour aborder tous ces Sujets.  
Ma porte est grandement ouverte.

En l'Etat le projet présenté est une erreur de la nature et ne correspond pas à un aménagement du territoire cohérent, notamment pour la commune des Pennes Nord-Est.

Compte tenu de mes nouvelles fonctions Métropolitaines je ne dois d'alerter M. le Préfet.

J.P. MARTIN  
  
Martin.



## Concertation publique Demi-échangeur Jas de Rhode Du 28/09 au 16/10/2020.

Contribution du CIQ des Hauts de L'Estaque et du CIQ L'Estaque le Marinier.  
Villa Bellevue, 146 montée Pichou 13016 Marseille.

Marseille le 29 septembre 2020,

Madame, Monsieur,

Nous avons pris connaissance du dossier disponible sur votre site concernant la concertation pour la mise en place d'un demi-échangeur au Jas de Rode.

### Préambule :

La concertation n'est organisée que sur la zone géographique des Pennes Mirabeau, alors que l'impact de ce projet concerne aussi les habitants de Marseille, et pas seulement ceux du 16eme.

- Nous constatons que bien qu'il soit fait état dans le document (page 64) , de la prise en compte dans le projet de la proximité du Massif de la Nerthe,
- Bien qu'il soit fait état de la contrepartie envisagée par Lafarge Holcim , des 90 hectares qui concerne directement le Massif et les habitants riverains,

Aucune réunion publique n'a été organisée à ce jour en direction des habitants de Marseille. Nous sommes intervenus auprès de la DREAL et des collectivités pour demander que cette concertation soit organisée sur Marseille.

Le document remis par Lafarge Holcim tend à présenter ce projet comme écologique et au bénéfice de la population des Pennes Mirabeau.

Pour nous c'est faux, à l'étudier de près le gain pour les habitants des Pennes est faible, et l'intérêt économique de Lafarge Holcim est fort.

C'est à la vue de cette analyse que nous vous faisons état des constats suivants :

### 1/Les objectifs réels de LafargeHolcim.

#### a) Augmentation du trafic sur l'A55 :

Il s'agit avant tout pour cette entreprise « d'améliorer la desserte du territoire » (page 2 et 7), c'est à dire rendre plus accessibles les infrastructures ferroviaires et portuaires, réduire **le cout du transport pour les camions**, favoriser ainsi une montée en puissance de l'activité économique de ses clients, avec pour conséquences des demandes de granulats et de dépôt de déchets inertes supplémentaires.( pages :24,51,71).

Mais l'augmentation prévisible du trafic sur la A55 liée à ces objectifs, n'est ni évaluée, ni estimée, ce qui aurait permis une analyse plus fine des conséquences en termes de pollution et risque autoroutier.

## b) Report modal.

Ce report modal nous est présenté aussi comme une réduction du transport routier en km parcourus. Nous nous interrogeons sur le trajet des camions Lafarge Holcim qui sortiront du ½ échangeur en direction de Marseille, pour rejoindre les infrastructures portuaires ou SNCF :

« Transport ferré depuis la gare SNCF de L'Estaque fret » page 71..

- Sortie porte 4 (avec la gare maritime prévue au cap Janet ?)
- Carrefour André Roussin pour rejoindre le port ou « L'Estaque Fret » ?
- TTCM Mourepiane, chemin de Bizet ?

Autant d'interrogations à la vue du peu d'éléments portés à notre connaissance dans le dossier, aucun schéma des circuits empruntés. Aucune localisation des sites envisagés, notamment du site « Estaque fret ».

## 2/ Baisse des nuisances.

### Au Pennes Mirabeau.

Nous pensons que toute diminution de trafic routier dans les Pennes Mirabeau même minime, n'est pas négligeable pour nos voisins.

Cependant lorsque nous analysons de plus près les chiffres donnés dans le document on constate que la description de la baisse des nuisances pour les Pennes Mirabeau est déformée.

Si l'on reprend les chiffres du document page 22 :

- Le trafic total des camions (Lafarge, Samin, Sita Suez etc..) ne représente que **5,8%** du trafic total des véhicules traversant les Pennes Mirabeau (1645 sur 28703)
- Les camions Lafarge Holcim ne représentent que 23% du trafic des camions traversant les Pennes Mirabeau, (380 sur 1645)
- **77% du trafic** camion traversant les pennes Mirabeau est donc constitué par les camions SITA- Suez et Samin,
- Ces 77% de camions vont eux continuer à traverser les Pennes Mirabeau,
- Sur les camions de Lafarge Holcim , seul 70% de leurs camions seront concernés par le demi échangeur (30% de leur camion continueront à passer chemin de rebuty)
- Sur ces 70 %, seul 85 % des camions LafargeHolcim seront concernés par l'usage du demi échangeur
- Il restera donc encore une moyenne de 27058 véhicules hors camions circulant sur le réseau des Pennes Mirabeau . (28 703 moins 1645).
- La baisse des nuisances selon la présentation de Lafarge Holcim concerne 85% de 70 % de ces camions soit (380x60%) soit 228 camions sur 28 703 véhicules soit 0,79% de L'ensemble des véhicules et 13,86 %des camions circulant actuellement
- Concernant ces nuisances, l'étude des chiffres de 2015 ne prend pas en compte l'augmentation du CO2 induit par l'extension de Suez/SITA sur la portion des 22 KM et concernant l'A55 : l'augmentation des rotations induite par le développement de l'activité économique de Lafarge Holcim..

- On ne peut donc présenter ce projet comme une baisse significative de baisse de CO2 pour les habitants des Pennes Mirabeau, surtout s'y on y rajoute le risque de délestage de l'A55 en cas de bouchon (Page 42).
- Ce délestage risque ponctuellement de ramener les véhicules et camions sur la Galline et le chemin de la Nerthe, ainsi que dans les Pennes Mirabeau, traversant de nouveau nos noyaux villageois.

Nous rappelons que les 77% de camions qui continueront à traverser les Pennes Mirabeau concernent principalement le centre SITA-SUEZ, qui a été implanté sur le territoire des Pennes Mirabeau, **mais aussi en limite des 15/16 de Marseille**, pour traiter les ordures ménagères notamment des pays d'Aix (Sud-ouest).

Il a fait l'objet récemment d'une autorisation d'agrandissement, sans doute avec l'accord bienveillant de la Mairie des Pennes Mirabeau.

Il n'est pas fait état dans le document **des camions SATR**, l'usine d'enrobés qui fonctionne dans la carrière Galland. Quel est le trajet actuel des camions SATR?

### 3/Circulation / CO2

#### **a) Circulations :**

Bon nombre de camions Lafarge Holcim arrivent actuellement arrivent du centre Lafarge Holcim d'Aix en Provence , la valette, les milles qui est une plateforme de regroupements des déchets inertes du BTP,et offre des services de transports par camions.

Combien de camions entre ce dépôt d'Aix et le site Lafarge Holcim de la Nerthe continueront à emprunter la route des carrières estimés à 15% par Lafarge Holcim dans l'étude présentée ?

Nous soulignons de nouveau que la Métropole et la Mairie des Pennes Mirabeau ont donné leur autorisation pour la mise en place de la décharge des ordures ménagères des Pays d'Aix Sita-Suez , en limite de Marseille sans tenir compte des accès à ce site et de la proximité des zones urbaines du 15/16.

#### **b) Sécurité :**

Dans le document présenté, on parle beaucoup de la sécurité routière (page22), mais il n'est pas précisé pour autant la part d'accidents liés directement à la circulation des camions.

Il n'est pas évoqué les accidents que pourrait générer la sortie directe des camions Lafarge Holcim sur l'A55 en direction de Marseille.

Nous partons du principe que se cumulera le trafic actuel de camions Lafarge Holcim et l'augmentation évoquée de l'activité économique des clients Lafarge Holcim.

Cette partie d'autoroute présente une pente arrivant sur un virage dangereux à l'entrée du tunnel avec une voie rétrécie ce qui peut augmenter les risques d'accidents créés par la circulation conjointe de camions et de véhicules légers.

L'A55 verra sa dangerosité accentuée avec, à contrario, une sécurité routière pour le territoire des Pennes Mirabeau qui ne sera pas améliorée.

### c) CO2 :

Il convient de rappeler que l'accord de Paris incite les entreprises à modifier leurs outils de production afin de limiter la pollution CO2.

La création d'un demi échangeur autoroutier avec toutes ses nuisances environnementales comme axes de progrès de Lafarge Holcim , pour limiter sa pollution en CO2, est assez originale !!

La conclusion est néanmoins erronée (page 45) en indiquant la suppression de 36 000 rotations des routes communales et départementales des PM alors que cela concerne les 500 mètres entre les deux rond points.

L'impact sur les habitants est également erroné en indiquant un quartier de 3900 habitants jouxtant ces fameux 500 mètres , tronçon de la RN 113 entre les deux rond points de Verdun et de Coca cola!!!

Cette conclusion est d'autant plus erronée qu'elle ne prend pas en compte le CO2 supplémentaire pour la saturation de L'A55 ni des kilomètres réalisés pour le projet ferroviaire.

Enfin, pas de calcul non plus sur le CO2 pour les Pennes Mirabeau ,le hameau de la Galline, les hauts de l'Estaque, Estaque plage et gare, st henri et st André en cas de délestage de l'autoroute(accident ou saturation).

## 4/ Fonctionnement du ½ échangeur. Quelles garanties ?

### a) Urbanisation :

#### **Lafarge Holcim invoque comme garantie :**

- Une sécurisation des accès présentée comme un bouclier aux risques d'ouverture dans le Massif.
- Une rétrocession en fin de travaux (dans 3 ans) à l'état. (Page 74).
- Une suppression des accès en cas de fin d'activité de Lafarge page 72

Qui peut croire en ces garanties, alors que figure toujours au **PLUi** un projet formalisé non seulement d'un demi-échangeur, mais aussi d'une réservation pour une route traversant le massif la voie U254 (carte jointe).

Qui peut croire que Lafarge Holcim ne va pas obtenir un renouvellement de son autorisation d'exploiter la carrière Galland après 2032 ? Et qui dit exploitation ne dit pas forcément que productions de granulats, les activités de Lafarge Holcim c'est aussi le stockage (déchets inertes ou autres...).

Qui peut croire qu'en l'absence de modification de la charte ville port de 2013, signée par la Métropole le GPMM, l'état ....il ne sera plus question de stockage de containers vides dans la Nerthe?

**Sans cet amendement de la charte ville port, sans la suppression de la réservation U254 du PLUi le ½ échangeur sera toujours une menace pour la protection du Massif, avec une risque d'urbanisation y compris sur le site de la carrière Galland si elle venait à fermer .**

## **b) Transfert au Conservatoire du Littoral :**

Comment faire confiance à la société Lafarge Holcim, qui au lieu de réhabiliter et céder la carrière Lieutaud au Conservatoire du Littoral, a préféré demander une prolongation, avec l'aval du Préfet pour une exploitation encore pendant 12 ans. Nous avons obtenu cependant, grâce à la pression des riverains, que le retraitement des toupies de ciment ne se fasse pas sur ce site. Vu les vidanges de toupies faites par Lafarge Holcim dans la Seine nous sommes confortés dans notre opposition à cette activité.

Comment faire confiance à une société qui opère un chantage malsain, en conditionnant la vente (et non pas la cession comme indiquée en page 58) , à l'obtention du demi échangeur.

**Ce transfert au Conservatoire, sans conditions, serait légitime comme compensation à l'ensemble des nuisances subies par les populations avoisinantes.**

Les pics de poussières, les rotations de camions, la pollution atmosphérique (CO2 et SATR), et les nuisances sonores mettent quotidiennement la santé des habitants en danger.

**Quelle indignité que de lier ce transfert à la mise en place du ½ échangeur!!**

## **5/La place d'une carrière dans un site urbain :**

Alors que la conscience de l'urgence écologique s'impose (entre autres, freiner l'usage des transports routiers), le projet du demi-échangeur du Jas de Rhodes va certes modifier le flux des camions sur les Pennes Mirabeau, mais il contribuera inévitablement à l'augmentation inexorable du nombre des véhicules/jour dans le massif de la Nerthe.

Ce demi-échangeur nous promet une accélération exponentielle des activités polluantes de l'entreprise Lafarge Holcim.

Aujourd'hui nous nous interrogeons sérieusement sur la place de l'entreprise Lafarge Holcim, proche des habitations et de notre cadre de vie.

Jusqu'à présent, nous avons accepté, bon gré mal gré, la cohabitation de ces infrastructures qui ont toujours générées des nuisances.

**Il nous semble dorénavant que l'implantation de l'entreprise Lafarge Holcim au sein du Massif de la Nerthe est et sera toujours incompatible avec le respect de l'environnement nécessaire à notre bien-être collectif.**

**En terme de protection de l'environnement et des poumons verts de Marseille, la mise en place du ½ échangeur du Jas de rodes créra une brèche entre le Massif protégé de la Nerthe et le Massif de l'Etoile.**

La continuité entre ces 2 massifs est menacée, d'autant plus que Lafarge Holcim a déjà détruit les zones humides du lac de la Nerthe, créant une montagne de déchets inertes, et qu'il a obtenu de poursuivre l'activité de déchets inertes de Lieutaud en recouvrant tout une zone boisée réhabilitée !!

## 6/ L'Emploi :

Actuellement Lafarge Holcim Granulats site dit de L'Estaque, , comptabiliserait environ 35 salariés répartis entre L'Estaque et Aix.

L'achèvement de la création du demi-échangeur permettrait d'après Lafarge Holcim la création de quelques emplois pour organiser les contrôles d'accès aux voies du carrier.

Évoquer ce petit nombre d'emplois n'est en aucun cas un argument de poids. L'entreprise Lafarge Holcim n'est plus depuis longtemps un pourvoyeur d'emplois comme elle a pu l'être les décennies passées sur notre territoire Estaquéen.

Il existe des projets sur le Massif de la Nerthe en concertation avec le conservatoire du Littoral et de la Mairie 15/16 en lien avec des associations, qui pourraient à contrario créer autant d'emploi que le ½ échangeur voir plus. Ces emplois seraient nettement moins polluants .

## 7 / LEGALITE DE LA CONCERTATION :

Nous demandons que l'enquête publique évoquée page 11 soit clairement annoncée.

Une enquête publique, c'est une étude d'impact contradictoire, un avis détaillé de l'Autorité Environnementale et puis à partir de ces documents beaucoup plus complets que ce qui nous est présenté aujourd'hui, un retour vers les habitants (Pennes Mirabeau et Marseille) pour une enquête publique sur un mois.

Nous sommes très surpris que le bilan de concertation sera fait par Lafarge Holcim !!! qui sera ainsi juge et partie !!(page 11).

## **NOS CONCLUSIONS :**

**C'est pour l'ensemble de ces constats que nos deux Ciq se prononcent aujourd'hui contre la mise en place de ce ½ échangeur.**

Nous demandons le transfert immédiat et sans condition des terrains appartenant à Lafarge Holcim, au Conservatoire du Littoral, au titre de **compensation écologique** aux nuisances subies par les riverains depuis des décennies.

Nous demandons la mise **en place d'un parc National** en continuation du Conservatoire du Littoral sur la Cote Bleue.

Nous demandons que la **charte ville port soit amendée** notamment sur la question du stockage des containers. Ceux-ci ne doivent être stockés ni dans les noyaux villageois ni dans le Massif de la Nerthe. Le GPMM doit prendre des dispositions pour un stockage sur l'emprise FOS/Marseille du GPMM.

Nous demandons que soit **retiré du PLUi la réservation concernant la U254**, route prévue pour traverser le Massif du 1/2 échangeur jusqu'aux friches industrielles de Riaux.

Evelyne Mazade  
Présidente du CIQ des Hauts de L'Estaque.

Laurent Devieu  
Président du CIQ L'estaque Marinier.

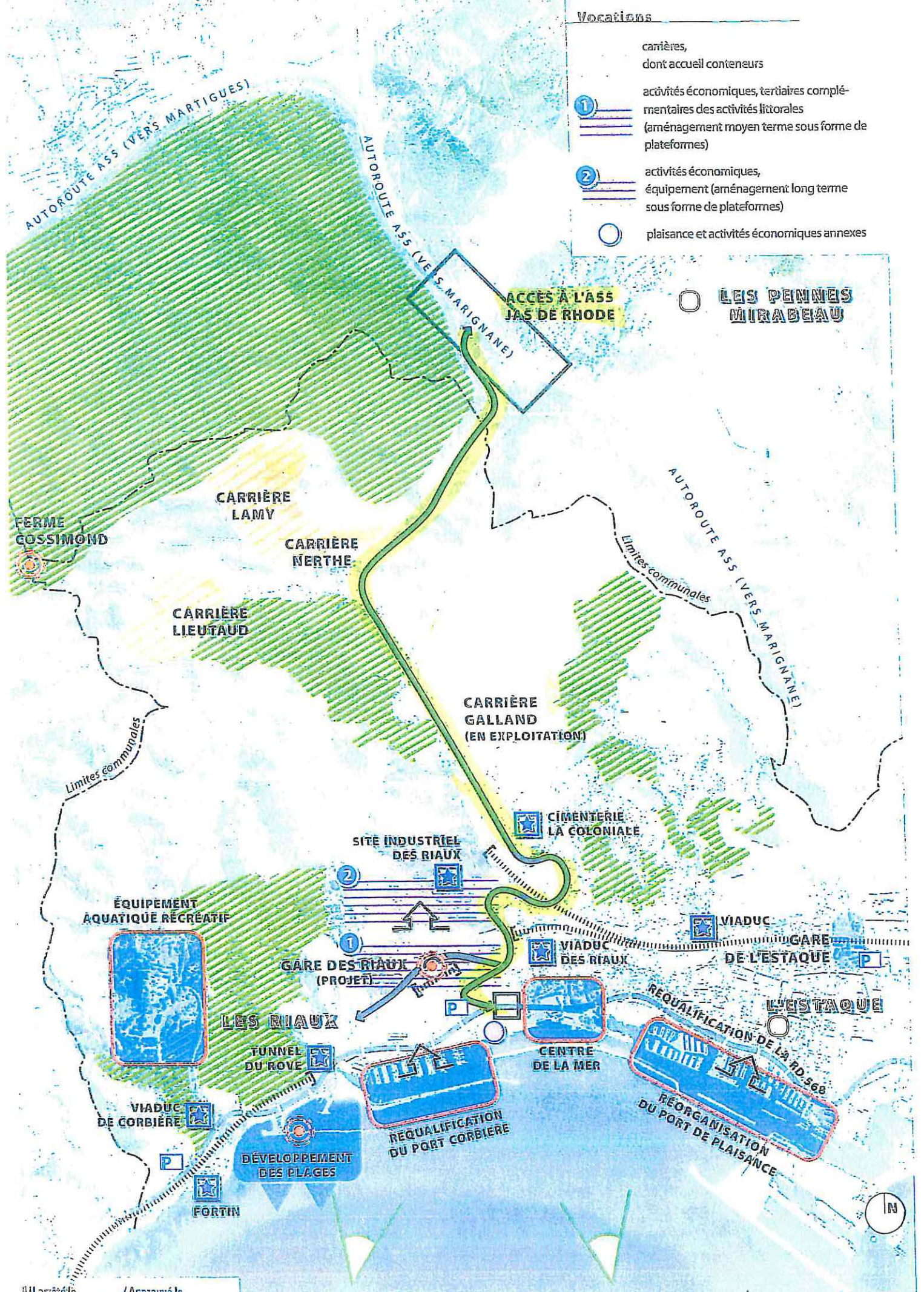
Vocations

carrières,  
dont accueil conteneurs

①  
activités économiques, tertiaires complé-  
mentaires des activités littorales  
(aménagement moyen terme sous forme de  
plateformes)

②  
activités économiques,  
équipement (aménagement long terme  
sous forme de plateformes)

○  
plaisance et activités économiques annexes



○ LES PENNES MIRABEAU

Si vous partagez l'opinion des Ciq des Hauts de l'Estaque et de l'Estaque Marinier, merci de déposer ce document rempli et signé, dans la boîte aux lettres de la Villa Bellevue 146, montée Pichou ou par internet: "www.paca.developpement-durable.gouv.fr"

## Concertation publique Demi-échangeur Lafarge A55 au Jas de Rhodes

du 28/9 au 16/10/2020 à la mairie des Pennes Mirabeau.

Je soussigné(e), NOM : ZEITON PRENOM : RACHEL

Adresse: 64 rue LOUDON 13003 MARSEILLE

me prononce contre la mise en place de ce demi- échangeur pour les raisons suivantes :

La concertation n'est organisée que sur la zone géographique des Pennes Mirabeau, alors que l'impact de ce projet concerne également les habitants de Marseille. Le document tend à présenter ce projet comme "écologique" et "au bénéfice de la population" des Pennes Mirabeau alors que les avantages pour cette ville sont faibles et que les avantages économiques pour Lafarge sont forts.

L'augmentation conséquente de la circulation sur une portion d'autoroute particulièrement pentue et rétrécie, donc dangereuse, ajoute encore des risques d'accidents créés par la circulation conjointe des camions et des véhicules légers.

L'augmentation de l'activité économique en lien avec la place portuaire et la SNCF nous laisse craindre une augmentation de camions dans les noyaux villageois du 15/16 et par conséquent de la pollution.

Protection de l'environnement : la mise en place de ce demi -échangeur crée une brèche entre le massif de la Nerthe et celui de l'Etoile, menaçant la continuité écologiques de ces deux massifs et rendant possible une urbanisation dans le futur.

La vente de 90 hectares au Conservatoire du littoral n'a pas à être conditionnée à la création de ce demi- échangeur. Le transfert au Conservatoire du Littoral est une juste compensation aux nuisances subies par les populations depuis des années.

La mise en place de la U254 , route prévue dans le PLUi , pour traverser le Massif de l'A55 aux friches de Riaux se trouvera confortée également par le demi-échangeur ouvrant le Massif à l'urbanisation. La charte Ville Port préconisant le stockage des containers dans le Massif n'a pas été amendée.

Pour ces raisons, je me prononce contre la mise en place de ce demi-échangeur et demande le transfert immédiat et sans conditions des terrains Lafarge au conservatoire du Littoral.

**Dernière minute** : Une réunion de concertation aura lieu le mercredi 14 octobre 2020 à 18 heures en mairie des 15-16eme dans le respect des règles sanitaires.

Marseille le

14/10/20

signature





Si vous partagez l'opinion des Ciq des Hauts de l'Estaque et de l'Estaque Marinier, merci de déposer ce document rempli et signé, dans la boîte aux lettres de la Villa Bellevue 146, montée Pichou ou par internet: "www.paca.developpement-durable.gouv.fr"

## Concertation publique Demi-échangeur Lafarge A55 au Jas de Rhodes

du 28/9 au 16/10/2020 à la mairie des Pennes Mirabeau.

Je soussigné(e), NOM : WEIRICH PRENOM : Julie  
Adresse: Hameau de la Nerthe - 13016 MARSEILLE

me prononce contre la mise en place de ce demi- échangeur pour les raisons suivantes :

La concertation n'est organisée que sur la zone géographique des Pennes Mirabeau, alors que l'impact de ce projet concerne également les habitants de Marseille. Le document tend à présenter ce projet comme "écologique" et "au bénéfice de la population" des Pennes Mirabeau alors que les avantages pour cette ville sont faibles et que les avantages économiques pour Lafarge sont plus forts.

L'augmentation conséquente de la circulation sur une portion d'autoroute particulièrement pentue et rétrécie, donc dangereuse, ajoute encore des risques d'accidents créés par la circulation conjointe des camions et des véhicules légers.

L'augmentation de l'activité économique en lien avec la place portuaire et la SNCF nous laisse craindre une augmentation de camions dans les noyaux villageois du 15/16 et par conséquent de la pollution.

Protection de l'environnement : la mise en place de ce demi -échangeur crée une brèche entre le massif de la Nerthe et celui de l'Etoile, menaçant la continuité écologiques de ces deux massifs et rendant possible une urbanisation dans le futur.

La vente de 90 hectares au Conservatoire du littoral n'a pas à être conditionnée à la création de ce demi- échangeur. Le transfert au Conservatoire du Littoral est une juste compensation aux nuisances subies par les populations depuis des années.

La mise en place de la U254 , route prévue dans le PLUi , pour traverser le Massif de l'A55 aux friches de Riaux se trouvera confortée également par le demi-échangeur ouvrant le Massif à l'urbanisation. La charte Ville Port préconisant le stockage des containers dans le Massif n'a pas été amendée.

Pour ces raisons, je me prononce contre la mise en place de ce demi-échangeur et demande le transfert immédiat et sans conditions des terrains Lafarge au conservatoire du Littoral.

**Dernière minute** : Une réunion de concertation aura lieu le mercredi 14 octobre 2020 à 18 heures en mairie des 15-16eme dans le respect des règles sanitaires.

Marseille le 15/10/2020

signature

Si vous partagez l'opinion des Ciq des Hauts de l'Estaque et de l'Estaque Marinier, merci de déposer ce document rempli et signé, dans la boîte aux lettres de la Villa Bellevue 146, montée Pichou ou par internet: "www.paca.developpement-durable.gouv.fr"(rubrique:projets d'infrastructures routières)

## Concertation publique Demi-échangeur Lafarge A55 au Jas de Rhodes

du 28/9 au 16/10/2020 à la mairie des Pennes Mirabeau

. Je soussigné,

NOM :

Vertebuyar

PRENOM :

Prault

adresse:

La colline . Hameau de La Chelle 13016  
Marseille

me prononce contre la mise en place de ce demi- échangeur pour les raisons suivantes :

La concertation n'est organisée que sur la zone géographique des Pennes Mirabeau, alors que l'impact de ce projet concerne également les habitants de Marseille.

Le document tend à présenter ce projet comme "écologique" et "au bénéfice de la population" des Pennes Mirabeau alors que les avantages pour cette ville sont faibles et que les avantages économiques pour Lafarge sont forts.

L'augmentation conséquente de la circulation sur une portion d'autoroute particulièrement pentue et rétrécie, donc dangereuse, ajoute encore des risques d'accidents créés par la circulation conjointe des camions et des véhicules légers.

L'augmentation de l'activité économique en lien avec la place portuaire et la SNCF nous laisse craindre une augmentation de camions dans les noyaux villageois du 15/16 .

Protection de l'environnement : la mise en place de ce demi -échangeur crée une brèche entre le massif de la Nerthe et celui de l'Etoile, menaçant la continuité écologiques de ces deux massifs.

La vente de 90 hectares au Conservatoire du littoral n'a pas à être conditionnée à la création de ce demi- échangeur. Le transfert au Conservatoire du Littoral est une juste compensation aux nuisances subies par les populations depuis des années.

La mise en place de la U254 , route prévue dans le PLUi , pour traverser le Massif de l'A55 aux friches de Riaux se trouvera confortée par le demi-échangeur ouvrant le Massif à l'urbanisation.

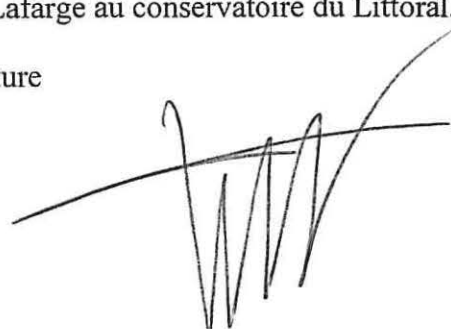
La charte Ville Port préconisant le stockage des containers dans le Massif n'a pas été amendée.

Pour ces raisons, je me prononce contre la mise en place de ce demi-échangeur et demande le transfert immédiat et sans conditions des terrains Lafarge au conservatoire du Littoral.

Date

15 / 10 / 2020

Signature



Si vous partagez l'opinion des Ciq des Hauts de l'Estaque et de l'Estaque Marinier, merci de déposer ce document rempli et signé, dans la boîte aux lettres de la Villa Bellevue 146, montée Pichou ou par internet: "www.paca.developpement-durable.gouv.fr"

## Concertation publique Demi-échangeur Lafarge A55 au Jas de Rhodes

du 28/9 au 16/10/2020 à la mairie des Pennes Mirabeau.

Je soussigné(e),

NOM : STRETTI

PRENOM : Ronald

Adresse:

206 route Pichou 13016 Marseilles

me prononce contre la mise en place de ce demi- échangeur pour les raisons suivantes :

La concertation n'est organisée que sur la zone géographique des Pennes Mirabeau, alors que l'impact de ce projet concerne également les habitants de Marseille. Le document tend à présenter ce projet comme "écologique" et "au bénéfice de la population" des Pennes Mirabeau alors que les avantages pour cette ville sont faibles et que les avantages économiques pour Lafarge sont forts.

L'augmentation conséquente de la circulation sur une portion d'autoroute particulièrement pentue et rétrécie, donc dangereuse, ajoute encore des risques d'accidents créés par la circulation conjointe des camions et des véhicules légers.

L'augmentation de l'activité économique en lien avec la place portuaire et la SNCF nous laisse craindre une augmentation de camions dans les noyaux villageois du 15/16 et par conséquent de la pollution.

Protection de l'environnement : la mise en place de ce demi -échangeur crée une brèche entre le massif de la Nerthe et celui de l'Etoile, menaçant la continuité écologiques de ces deux massifs et rendant possible une urbanisation dans le futur.

La vente de 90 hectares au Conservatoire du littoral n'a pas à être conditionnée à la création de ce demi- échangeur. Le transfert au Conservatoire du Littoral est une juste compensation aux nuisances subies par les populations depuis des années.

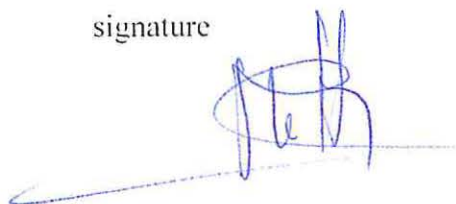
La mise en place de la U254, route prévue dans le PLUi, pour traverser le Massif de l'A55 aux friches de Riaux se trouvera confortée également par le demi-échangeur ouvrant le Massif à l'urbanisation. La charte Ville Port préconisant le stockage des containers dans le Massif n'a pas été amendée.

Pour ces raisons, je me prononce contre la mise en place de ce demi-échangeur et demande le transfert immédiat et sans conditions des terrains Lafarge au conservatoire du Littoral.

**Dernière minute** : Une réunion de concertation aura lieu le mercredi 14 octobre 2020 à 18 heures en mairie des 15-16eme dans le respect des règles sanitaires.

Marseille le 11.10.2020

signature



Si vous partagez l'opinion des Ciq des Hauts de l'Estaque et de l'Estaque Marinier, merci de déposer ce document rempli et signé, dans la boîte aux lettres de la Villa Bellevue 146, montée Pichou ou par internet: "www.paca.developpement-durable.gouv.fr"(rubrique:projets d'infrastructures routières)

### **Concertation publique Demi-échangeur Lafarge A55 au Jas de Rhodes**

du 28/9 au 16/10/2020 à la mairie des Pennes Mirabeau

. Je soussigné, NOM : *Stella*, PRENOM : *Alexandre*,  
adresse: *4 Montée des Iris*

me prononce contre la mise en place de ce demi- échangeur pour les raisons suivantes :

La concertation n'est organisée que sur la zone géographique des Pennes Mirabeau, alors que l'impact de ce projet concerne également les habitants de Marseille.

Le document tend à présenter ce projet comme "écologique" et "au bénéfice de la population" des Pennes Mirabeau alors que les avantages pour cette ville sont faibles et que les avantages économiques pour Lafarge sont forts.

L'augmentation conséquente de la circulation sur une portion d'autoroute particulièrement pentue et rétrécie, donc dangereuse, ajoute encore des risques d'accidents créés par la circulation conjointe des camions et des véhicules légers.

L'augmentation de l'activité économique en lien avec la place portuaire et la SNCF nous laisse craindre une augmentation de camions dans les noyaux villageois du 15/16 .

Protection de l'environnement : la mise en place de ce demi -échangeur crée une brèche entre le massif de la Nerthe et celui de l'Etoile, menaçant la continuité écologiques de ces deux massifs.

La vente de 90 hectares au Conservatoire du littoral n'a pas à être conditionnée à la création de ce demi- échangeur. Le transfert au Conservatoire du Littoral est une juste compensation aux nuisances subies par les populations depuis des années.

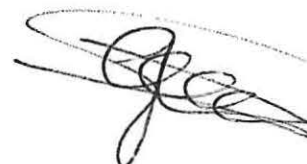
La mise en place de la U254 , route prévue dans le PLUi , pour traverser le Massif de l'A55 aux friches de Riaux se trouvera confortée par le demi-échangeur ouvrant le Massif à l'urbanisation.

La charte Ville Port préconisant le stockage des containers dans le Massif n'a pas été amendée.

Pour ces raisons, je me prononce contre la mise en place de ce demi-échangeur et demande le transfert immédiat et sans conditions des terrains Lafarge au conservatoire du Littoral.

Date *12.10.2020*

Signature



Si vous partagez l'opinion des Ciq des Hauts de l'Estaque et de l'Estaque Marinier, merci de déposer ce document rempli et signé, dans la boîte aux lettres de la Villa Bellevue 146, montée Pichou ou par internet: "www.paca.developpement-durable.gouv.fr"

## Concertation publique Demi-échangeur Lafarge A55 au Jas de Rhodes

du 28/9 au 16/10/2020 à la mairie des Pennes Mirabeau.

Je soussigné(e), NOM : SOTO PRENOM : GÉRARD  
Adresse: 3 lotissement campagne Blème, 206 montée Pichou  
me prononce contre la mise en place de ce demi-échangeur pour les raisons suivantes : Bd6

La concertation n'est organisée que sur la zone géographique des Pennes Mirabeau, alors que l'impact de ce projet concerne également les habitants de Marseille. Le document tend à présenter ce projet comme "écologique" et "au bénéfice de la population" des Pennes Mirabeau alors que les avantages pour cette ville sont faibles et que les avantages économiques pour Lafarge sont forts.

L'augmentation conséquente de la circulation sur une portion d'autoroute particulièrement pentue et rétrécie, donc dangereuse, ajoute encore des risques d'accidents créés par la circulation conjointe des camions et des véhicules légers.

L'augmentation de l'activité économique en lien avec la place portuaire et la SNCF nous laisse craindre une augmentation de camions dans les noyaux villageois du 15/16 et par conséquent de la pollution.

Protection de l'environnement : la mise en place de ce demi-échangeur crée une brèche entre le massif de la Nerthe et celui de l'Etoile, menaçant la continuité écologiques de ces deux massifs et rendant possible une urbanisation dans le futur.

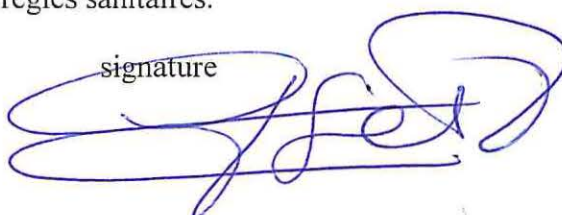
La vente de 90 hectares au Conservatoire du littoral n'a pas à être conditionnée à la création de ce demi-échangeur. Le transfert au Conservatoire du Littoral est une juste compensation aux nuisances subies par les populations depuis des années.

La mise en place de la U254, route prévue dans le PLUi, pour traverser le Massif de l'A55 aux friches de Riaux se trouvera confortée également par le demi-échangeur ouvrant le Massif à l'urbanisation. La charte Ville Port préconisant le stockage des containers dans le Massif n'a pas été amendée.

Pour ces raisons, je me prononce contre la mise en place de ce demi-échangeur et demande le transfert immédiat et sans conditions des terrains Lafarge au conservatoire du Littoral.

**Dernière minute** : Une réunion de concertation aura lieu le mercredi 14 octobre 2020 à 18 heures en mairie des 15-16eme dans le respect des règles sanitaires.

Marseille le 10/10/2020

signature 

Si vous partagez l'opinion des Ciq des Hauts de l'Estaque et de l'Estaque Marinier, merci de déposer ce document rempli et signé, dans la boîte aux lettres de la Villa Bellevue 146, montée Pichou ou par internet: "www.paca.developpement-durable.gouv.fr"

## Concertation publique Demi-échangeur Lafarge A55 au Jas de Rhodes

du 28/9 au 16/10/2020 à la mairie des Pennes Mirabeau.

Je soussigné(e), NOM : *SOGNE* PRENOM : *Marie*  
Adresse: *7 Bd RIVALANT L'ESTAQUE - 13016 MARSEILLE*

me prononce contre la mise en place de ce demi- échangeur pour les raisons suivantes :

La concertation n'est organisée que sur la zone géographique des Pennes Mirabeau, alors que l'impact de ce projet concerne également les habitants de Marseille. Le document tend à présenter ce projet comme "écologique" et "au bénéfice de la population" des Pennes Mirabeau alors que les avantages pour cette ville sont faibles et que les avantages économiques pour Lafarge sont forts.

L'augmentation conséquente de la circulation sur une portion d'autoroute particulièrement pentue et rétrécie, donc dangereuse, ajoute encore des risques d'accidents créés par la circulation conjointe des camions et des véhicules légers.

L'augmentation de l'activité économique en lien avec la place portuaire et la SNCF nous laisse craindre une augmentation de camions dans les noyaux villageois du 15/16 et par conséquent de la pollution.

Protection de l'environnement : la mise en place de ce demi -échangeur crée une brèche entre le massif de la Nerthe et celui de l'Etoile, menaçant la continuité écologiques de ces deux massifs et rendant possible une urbanisation dans le futur.

La vente de 90 hectares au Conservatoire du littoral n'a pas à être conditionnée à la création de ce demi- échangeur. Le transfert au Conservatoire du Littoral est une juste compensation aux nuisances subies par les populations depuis des années.

La mise en place de la U254 , route prévue dans le PLUi , pour traverser le Massif de l'A55 aux friches de Riaux se trouvera confortée également par le demi-échangeur ouvrant le Massif à l'urbanisation. La charte Ville Port préconisant le stockage des containers dans le Massif n'a pas été amendée.

Pour ces raisons, je me prononce contre la mise en place de ce demi-échangeur et demande le transfert immédiat et sans conditions des terrains Lafarge au conservatoire du Littoral.

**Dernière minute** : Une réunion de concertation aura lieu le mercredi 14 octobre 2020 à 18 heures en mairie des 15-16eme dans le respect des règles sanitaires.

Marseille le *15/10/20*

signature



Si vous partagez l'opinion des Ciq des Hauts de l'Estaque et de l'Estaque Marinier, merci de déposer ce document rempli et signé, dans la boîte aux lettres de la Villa Bellevue 146, montée Pichou ou par internet: "www.paca.developpement-durable.gouv.fr"

## Concertation publique Demi-échangeur Lafarge A55 au Jas de Rhodes

du 28/9 au 16/10/2020 à la mairie des Pennes Mirabeau.

Je soussigné(e), NOM : *SOGNE* PRENOM : *Henri*  
Adresse: *7 Bd RIVALANT L'ESTAQUE 13016*

me prononce contre la mise en place de ce demi-échangeur pour les raisons suivantes :

La concertation n'est organisée que sur la zone géographique des Pennes Mirabeau, alors que l'impact de ce projet concerne également les habitants de Marseille. Le document tend à présenter ce projet comme "écologique" et "au bénéfice de la population" des Pennes Mirabeau alors que les avantages pour cette ville sont faibles et que les avantages économiques pour Lafarge sont forts.

L'augmentation conséquente de la circulation sur une portion d'autoroute particulièrement pentue et rétrécie, donc dangereuse, ajoute encore des risques d'accidents créés par la circulation conjointe des camions et des véhicules légers.

L'augmentation de l'activité économique en lien avec la place portuaire et la SNCF nous laisse craindre une augmentation de camions dans les noyaux villageois du 15/16 et par conséquent de la pollution.

Protection de l'environnement : la mise en place de ce demi-échangeur crée une brèche entre le massif de la Nerthe et celui de l'Etoile, menaçant la continuité écologiques de ces deux massifs et rendant possible une urbanisation dans le futur.

La vente de 90 hectares au Conservatoire du littoral n'a pas à être conditionnée à la création de ce demi-échangeur. Le transfert au Conservatoire du Littoral est une juste compensation aux nuisances subies par les populations depuis des années.

La mise en place de la U254, route prévue dans le PLUi, pour traverser le Massif de l'A55 aux friches de Riaux se trouvera confortée également par le demi-échangeur ouvrant le Massif à l'urbanisation. La charte Ville Port préconisant le stockage des containers dans le Massif n'a pas été amendée.

Pour ces raisons, je me prononce contre la mise en place de ce demi-échangeur et demande le transfert immédiat et sans conditions des terrains Lafarge au conservatoire du Littoral.

**Dernière minute** : Une réunion de concertation aura lieu le mercredi 14 octobre 2020 à 18 heures en mairie des 15-16eme dans le respect des règles sanitaires.

Marseille le

*15/10/20*

signature



Si vous partagez l'opinion des Ciq des Hauts de l'Estaque et de l'Estaque Marinier, merci de déposer ce document rempli et signé, dans la boîte aux lettres de la Villa Bellevue 146, montée Pichou ou par internet: "www.paca.developpement-durable.gouv.fr"

## Concertation publique Demi-échangeur Lafarge A55 au Jas de Rhodes

du 28/9 au 16/10/2020 à la mairie des Pennes Mirabeau.

Je soussigné(e), NOM : Mme SABIO PRENOM : Marie-Hélène  
Adresse: "Campagne Bleue" - 206 Montée Pichou - 13016 Marseille

me prononce contre la mise en place de ce demi-échangeur pour les raisons suivantes :

La concertation n'est organisée que sur la zone géographique des Pennes Mirabeau, alors que l'impact de ce projet concerne également les habitants de Marseille. Le document tend à présenter ce projet comme "écologique" et "au bénéfice de la population" des Pennes Mirabeau alors que les avantages pour cette ville sont faibles et que les avantages économiques pour Lafarge sont forts.

L'augmentation conséquente de la circulation sur une portion d'autoroute particulièrement pentue et rétrécie, donc dangereuse, ajoute encore des risques d'accidents créés par la circulation conjointe des camions et des véhicules légers.

L'augmentation de l'activité économique en lien avec la place portuaire et la SNCF nous laisse craindre une augmentation de camions dans les noyaux villageois du 15/16 et par conséquent de la pollution.

Protection de l'environnement : la mise en place de ce demi-échangeur crée une brèche entre le massif de la Nerthe et celui de l'Etoile, menaçant la continuité écologiques de ces deux massifs et rendant possible une urbanisation dans le futur.

La vente de 90 hectares au Conservatoire du littoral n'a pas à être conditionnée à la création de ce demi-échangeur. Le transfert au Conservatoire du Littoral est une juste compensation aux nuisances subies par les populations depuis des années.

La mise en place de la U254, route prévue dans le PLUi, pour traverser le Massif de l'A55 aux friches de Riaux se trouvera confortée également par le demi-échangeur ouvrant le Massif à l'urbanisation. La charte Ville Port préconisant le stockage des containers dans le Massif n'a pas été amendée.

Pour ces raisons, je me prononce contre la mise en place de ce demi-échangeur et demande le transfert immédiat et sans conditions des terrains Lafarge au conservatoire du Littoral.

**Dernière minute** : Une réunion de concertation aura lieu le mercredi 14 octobre 2020 à 18 heures en mairie des 15-16eme dans le respect des règles sanitaires.

Marseille le

10.10.2020

signature





Si vous partagez l'opinion des Ciq des Hauts de l'Estaque et de l'Estaque Marinier, merci de déposer ce document rempli et signé, dans la boîte aux lettres de la Villa Bellevue 146, montée Pichou ou par internet: "www.paca.developpement-durable.gouv.fr"

## Concertation publique Demi-échangeur Lafarge A55 au Jas de Rhodes

du 28/9 au 16/10/2020 à la mairie des Pennes Mirabeau.

Je soussigné(e), NOM : SABARLY PRENOM : claire  
Adresse: 139 Montée Pichou L'ESTAQUE 13016 MARSEILLE

me prononce contre la mise en place de ce demi- échangeur pour les raisons suivantes :

La concertation n'est organisée que sur la zone géographique des Pennes Mirabeau, alors que l'impact de ce projet concerne également les habitants de Marseille. Le document tend à présenter ce projet comme "écologique" et "au bénéfice de la population" des Pennes Mirabeau alors que les avantages pour cette ville sont faibles et que les avantages économiques pour Lafarge sont forts.

L'augmentation conséquente de la circulation sur une portion d'autoroute particulièrement pentue et rétrécie, donc dangereuse, ajoute encore des risques d'accidents créés par la circulation conjointe des camions et des véhicules légers.

L'augmentation de l'activité économique en lien avec la place portuaire et la SNCF nous laisse craindre une augmentation de camions dans les noyaux villageois du 15/16 et par conséquent de la pollution.

Protection de l'environnement : la mise en place de ce demi -échangeur crée une brèche entre le massif de la Nerthe et celui de l'Etoile, menaçant la continuité écologiques de ces deux massifs et rendant possible une urbanisation dans le futur.

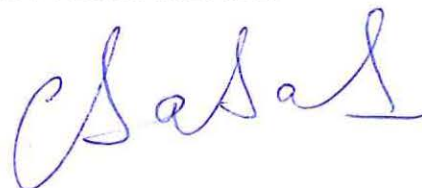
La vente de 90 hectares au Conservatoire du littoral n'a pas à être conditionnée à la création de ce demi- échangeur. Le transfert au Conservatoire du Littoral est une juste compensation aux nuisances subies par les populations depuis des années.

La mise en place de la U254 , route prévue dans le PLUi , pour traverser le Massif de l'A55 aux friches de Riaux se trouvera confortée également par le demi-échangeur ouvrant le Massif à l'urbanisation. La charte Ville Port préconisant le stockage des containers dans le Massif n'a pas été amendée.

Pour ces raisons, je me prononce contre la mise en place de ce demi-échangeur et demande le transfert immédiat et sans conditions des terrains Lafarge au conservatoire du Littoral.

**Dernière minute** : Une réunion de concertation aura lieu le mercredi 14 octobre 2020 à 18 heures en mairie des 15-16eme dans le respect des règles sanitaires.

Marseille le 10 octobre 2020 signature



Si vous partagez l'opinion des Ciq des Hauts de l'Estaque et de l'Estaque Marinier, merci de déposer ce document rempli et signé, dans la boîte aux lettres de la Villa Bellevue 146, montée Pichou ou par internet: "www.paca.developpement-durable.gouv.fr"

## Concertation publique Demi-échangeur Lafarge A55 au Jas de Rhodes

du 28/9 au 16/10/2020 à la mairie des Pennes Mirabeau.

Je soussigné(e), NOM : ROOK PRENOM : David  
Adresse: Hameau de La Nerthe - 13016 MARSEILLE

me prononce contre la mise en place de ce demi- échangeur pour les raisons suivantes :

La concertation n'est organisée que sur la zone géographique des Pennes Mirabeau, alors que l'impact de ce projet concerne également les habitants de Marseille. Le document tend à présenter ce projet comme "écologique" et "au bénéfice de la population" des Pennes Mirabeau alors que les avantages pour cette ville sont faibles et que les avantages économiques pour Lafarge sont plus forts.

L'augmentation conséquente de la circulation sur une portion d'autoroute particulièrement pentue et rétrécie, donc dangereuse, ajoute encore des risques d'accidents créés par la circulation conjointe des camions et des véhicules légers.

L'augmentation de l'activité économique en lien avec la place portuaire et la SNCF nous laisse craindre une augmentation de camions dans les noyaux villageois du 15/16 et par conséquent de la pollution.

Protection de l'environnement : la mise en place de ce demi -échangeur crée une brèche entre le massif de la Nerthe et celui de l'Etoile, menaçant la continuité écologiques de ces deux massifs et rendant possible une urbanisation dans le futur.

La vente de 90 hectares au Conservatoire du littoral n'a pas à être conditionnée à la création de ce demi- échangeur. Le transfert au Conservatoire du Littoral est une juste compensation aux nuisances subies par les populations depuis des années.

La mise en place de la U254 , route prévue dans le PLUi , pour traverser le Massif de l'A55 aux friches de Riaux se trouvera confortée également par le demi-échangeur ouvrant le Massif à l'urbanisation. La charte Ville Port préconisant le stockage des containers dans le Massif n'a pas été amendée.

Pour ces raisons, je me prononce contre la mise en place de ce demi-échangeur et demande le transfert immédiat et sans conditions des terrains Lafarge au conservatoire du Littoral.

**Dernière minute** : Une réunion de concertation aura lieu le mercredi 14 octobre 2020 à 18 heures en mairie des 15-16eme dans le respect des règles sanitaires.

Marseille le 14/10/2020

signature



David Rook

Si vous partagez l'opinion des Ciq des Hauts de l'Estaque et de l'Estaque Marinier, merci de déposer ce document rempli et signé, dans la boîte aux lettres de la Villa Bellevue 146, montée Pichou ou par internet: "www.paca.developpement-durable.gouv.fr"

## Concertation publique Demi-échangeur Lafarge A55 au Jas de Rhodes

du 28/9 au 16/10/2020 à la mairie des Pennes Mirabeau.

Je soussigné(e), NOM : REVEAU-REIFFEL PRENOM : Mike  
Adresse: 2 Rue Paresys 13006

me prononce contre la mise en place de ce demi- échangeur pour les raisons suivantes :

La concertation n'est organisée que sur la zone géographique des Pennes Mirabeau, alors que l'impact de ce projet concerne également les habitants de Marseille. Le document tend à présenter ce projet comme "écologique" et "au bénéfice de la population" des Pennes Mirabeau alors que les avantages pour cette ville sont faibles et que les avantages économiques pour Lafarge sont forts.

L'augmentation conséquente de la circulation sur une portion d'autoroute particulièrement pentue et rétrécie, donc dangereuse, ajoute encore des risques d'accidents créés par la circulation conjointe des camions et des véhicules légers.

L'augmentation de l'activité économique en lien avec la place portuaire et la SNCF nous laisse craindre une augmentation de camions dans les noyaux villageois du 15/16 et par conséquent de la pollution.

Protection de l'environnement : la mise en place de ce demi -échangeur crée une brèche entre le massif de la Nerthe et celui de l'Etoile, menaçant la continuité écologiques de ces deux massifs et rendant possible une urbanisation dans le futur.

La vente de 90 hectares au Conservatoire du littoral n'a pas à être conditionnée à la création de ce demi- échangeur. Le transfert au Conservatoire du Littoral est une juste compensation aux nuisances subies par les populations depuis des années.

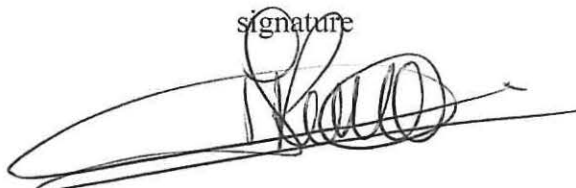
La mise en place de la U254 , route prévue dans le PLUi , pour traverser le Massif de l'A55 aux friches de Riaux se trouvera confortée également par le demi-échangeur ouvrant le Massif à l'urbanisation. La charte Ville Port préconisant le stockage des containers dans le Massif n'a pas été amendée.

Pour ces raisons, je me prononce contre la mise en place de ce demi-échangeur et demande le transfert immédiat et sans conditions des terrains Lafarge au conservatoire du Littoral.

**Dernière minute** : Une réunion de concertation aura lieu le mercredi 14 octobre 2020 à 18 heures en mairie des 15-16eme dans le respect des règles sanitaires.

Marseille le 14/10/2020

signature



Si vous partagez l'opinion des Ciq des Hauts de l'Estaque et de l'Estaque Marinier, merci de déposer ce document rempli et signé, dans la boîte aux lettres de la Villa Bellevue 146, montée Pichou ou par internet: "www.paca.developpement-durable.gouv.fr"

## Concertation publique Demi-échangeur Lafarge A55 au Jas de Rhodes

du 28/9 au 16/10/2020 à la mairie des Pennes Mirabeau.

Je soussigné(e), NOM : *RAVUE* PRENOM : *Elisabeth*  
Adresse: *27 rue Emile Ravère - 13016*

me prononce contre la mise en place de ce demi- échangeur pour les raisons suivantes :

La concertation n'est organisée que sur la zone géographique des Pennes Mirabeau, alors que l'impact de ce projet concerne également les habitants de Marseille. Le document tend à présenter ce projet comme "écologique" et "au bénéfice de la population" des Pennes Mirabeau alors que les avantages pour cette ville sont faibles et que les avantages économiques pour Lafarge sont forts.

L'augmentation conséquente de la circulation sur une portion d'autoroute particulièrement pentue et rétrécie, donc dangereuse, ajoute encore des risques d'accidents créés par la circulation conjointe des camions et des véhicules légers.

L'augmentation de l'activité économique en lien avec la place portuaire et la SNCF nous laisse craindre une augmentation de camions dans les noyaux villageois du 15/16 et par conséquent de la pollution.

Protection de l'environnement : la mise en place de ce demi -échangeur crée une brèche entre le massif de la Nerthe et celui de l'Etoile, menaçant la continuité écologiques de ces deux massifs et rendant possible une urbanisation dans le futur.


La vente de 90 hectares au Conservatoire du littoral n'a pas à être conditionnée à la création de ce demi- échangeur. Le transfert au Conservatoire du Littoral est une juste compensation aux nuisances subies par les populations depuis des années.

La mise en place de la U254 , route prévue dans le PLUi , pour traverser le Massif de l'A55 aux friches de Riaux se trouvera confortée également par le demi-échangeur ouvrant le Massif à l'urbanisation. La charte Ville Port préconisant le stockage des containers dans le Massif n'a pas été amendée.

Pour ces raisons, je me prononce contre la mise en place de ce demi-échangeur et demande le transfert immédiat et sans conditions des terrains Lafarge au conservatoire du Littoral.

**Dernière minute** : Une réunion de concertation aura lieu le mercredi 14 octobre 2020 à 18 heures en mairie des 15-16eme dans le respect des règles sanitaires.

Marseille le *15/10/2020*

signature 

Si vous partagez l'opinion des Ciq des Hauts de l'Estaque et de l'Estaque Marinier, merci de déposer ce document rempli et signé, dans la boîte aux lettres de la Villa Bellevue 146, montée Pichou ou par internet: "www.paca.developpement-durable.gouv.fr"

## Concertation publique Demi-échangeur Lafarge A55 au Jas de Rhodes

du 28/9 au 16/10/2020 à la mairie des Pennes Mirabeau.

Je soussigné(e),

NOM :

SATTA

PRENOM :

Toufik

Adresse:

130 chemin de la Nerthe

me prononce contre la mise en place de ce demi-échangeur pour les raisons suivantes :

La concertation n'est organisée que sur la zone géographique des Pennes Mirabeau, alors que l'impact de ce projet concerne également les habitants de Marseille. Le document tend à présenter ce projet comme "écologique" et "au bénéfice de la population" des Pennes Mirabeau alors que les avantages pour cette ville sont faibles et que les avantages économiques pour Lafarge sont plus forts.

L'augmentation conséquente de la circulation sur une portion d'autoroute particulièrement pentue et rétrécie, donc dangereuse, ajoute encore des risques d'accidents créés par la circulation conjointe des camions et des véhicules légers.

L'augmentation de l'activité économique en lien avec la place portuaire et la SNCF nous laisse craindre une augmentation de camions dans les noyaux villageois du 15/16 et par conséquent de la pollution.

Protection de l'environnement : la mise en place de ce demi-échangeur crée une brèche entre le massif de la Nerthe et celui de l'Etoile, menaçant la continuité écologiques de ces deux massifs et rendant possible une urbanisation dans le futur.

La vente de 90 hectares au Conservatoire du littoral n'a pas à être conditionnée à la création de ce demi-échangeur. Le transfert au Conservatoire du Littoral est une juste compensation aux nuisances subies par les populations depuis des années.

La mise en place de la U254, route prévue dans le PLUi, pour traverser le Massif de l'A55 aux friches de Riaux se trouvera confortée également par le demi-échangeur ouvrant le Massif à l'urbanisation. La charte Ville Port préconisant le stockage des containers dans le Massif n'a pas été amendée.

Pour ces raisons, je me prononce contre la mise en place de ce demi-échangeur et demande le transfert immédiat et sans conditions des terrains Lafarge au conservatoire du Littoral.

**Dernière minute** : Une réunion de concertation aura lieu le mercredi 14 octobre 2020 à 18 heures en mairie des 15-16eme dans le respect des règles sanitaires.

Marseille le

signature

13016-



Si vous partagez l'opinion des Ciq des Hauts de l'Estaque et de l'Estaque Marinier, merci de déposer ce document rempli et signé, dans la boîte aux lettres de la Villa Bellevue 146, montée Pichou ou par internet: "www.paca.developpement-durable.gouv.fr"

## Concertation publique Demi-échangeur Lafarge A55 au Jas de Rhodes

du 28/9 au 16/10/2020 à la mairie des Pennes Mirabeau.

Je soussigné(e), NOM : *Rafael* PRENOM : *Delphine*  
Adresse: *25 Montée Pichou*

me prononce contre la mise en place de ce demi- échangeur pour les raisons suivantes :

La concertation n'est organisée que sur la zone géographique des Pennes Mirabeau, alors que l'impact de ce projet concerne également les habitants de Marseille. Le document tend à présenter ce projet comme "écologique" et "au bénéfice de la population" des Pennes Mirabeau alors que les avantages pour cette ville sont faibles et que les avantages économiques pour Lafarge sont plus forts.

L'augmentation conséquente de la circulation sur une portion d'autoroute particulièrement pentue et rétrécie, donc dangereuse, ajoute encore des risques d'accidents créés par la circulation conjointe des camions et des véhicules légers.

L'augmentation de l'activité économique en lien avec la place portuaire et la SNCF nous laisse craindre une augmentation de camions dans les noyaux villageois du 15/16 et par conséquent de la pollution.

Protection de l'environnement : la mise en place de ce demi -échangeur crée une brèche entre le massif de la Nerthe et celui de l'Etoile, menaçant la continuité écologiques de ces deux massifs et rendant possible une urbanisation dans le futur.

La vente de 90 hectares au Conservatoire du littoral n'a pas à être conditionnée à la création de ce demi- échangeur. Le transfert au Conservatoire du Littoral est une juste compensation aux nuisances subies par les populations depuis des années.

La mise en place de la U254 , route prévue dans le PLUi , pour traverser le Massif de l'A55 aux friches de Riaux se trouvera confortée également par le demi-échangeur ouvrant le Massif à l'urbanisation. La charte Ville Port préconisant le stockage des containers dans le Massif n'a pas été amendée.

Pour ces raisons, je me prononce contre la mise en place de ce demi-échangeur et demande le transfert immédiat et sans conditions des terrains Lafarge au conservatoire du Littoral.

**Dernière minute** : Une réunion de concertation aura lieu le mercredi 14 octobre 2020 à 18 heures en mairie des 15-16eme dans le respect des règles sanitaires.

Marseille le *13-10-2020*

signature



Si vous partagez l'opinion des Ciq des Hauts de l'Estaque et de l'Estaque Marinier, merci de déposer ce document rempli et signé, dans la boîte aux lettres de la Villa Bellevue 146, montée Pichou ou par internet: "www.paca.developpement-durable.gouv.fr"

## Concertation publique Demi-échangeur Lafarge A55 au Jas de Rhodes

du 28/9 au 16/10/2020 à la mairie des Pennes Mirabeau.

Je soussigné(e), NOM : GALLIOME PRENOM : Roland  
Adresse: 80 Montci Antoni Estéjane

me prononce contre la mise en place de ce demi-échangeur pour les raisons suivantes :

La concertation n'est organisée que sur la zone géographique des Pennes Mirabeau, alors que l'impact de ce projet concerne également les habitants de Marseille. Le document tend à présenter ce projet comme "écologique" et "au bénéfice de la population" des Pennes Mirabeau alors que les avantages pour cette ville sont faibles et que les avantages économiques pour Lafarge sont forts.

L'augmentation conséquente de la circulation sur une portion d'autoroute particulièrement pentue et rétrécie, donc dangereuse, ajoute encore des risques d'accidents créés par la circulation conjointe des camions et des véhicules légers.

L'augmentation de l'activité économique en lien avec la place portuaire et la SNCF nous laisse craindre une augmentation de camions dans les noyaux villageois du 15/16 et par conséquent de la pollution.

Protection de l'environnement : la mise en place de ce demi-échangeur crée une brèche entre le massif de la Nerthe et celui de l'Etoile, menaçant la continuité écologiques de ces deux massifs et rendant possible une urbanisation dans le futur.

La vente de 90 hectares au Conservatoire du littoral n'a pas à être conditionnée à la création de ce demi-échangeur. Le transfert au Conservatoire du Littoral est une juste compensation aux nuisances subies par les populations depuis des années.

La mise en place de la U254, route prévue dans le PLUi, pour traverser le Massif de l'A55 aux friches de Riaux se trouvera confortée également par le demi-échangeur ouvrant le Massif à l'urbanisation. La charte Ville Port préconisant le stockage des containers dans le Massif n'a pas été amendée.

Pour ces raisons, je me prononce contre la mise en place de ce demi-échangeur et demande le transfert immédiat et sans conditions des terrains Lafarge au conservatoire du Littoral.

**Dernière minute** : Une réunion de concertation aura lieu le mercredi 14 octobre 2020 à 18 heures en mairie des 15-16eme dans le respect des règles sanitaires.

Marseille le 14/10/2020

signature



Si vous partagez l'opinion des Ciq des Hauts de l'Estaque et de l'Estaque Marinier, merci de déposer ce document rempli et signé, dans la boîte aux lettres de la Villa Bellevue 146, montée Pichou ou par internet: "www.paca.developpement-durable.gouv.fr"

## Concertation publique Demi-échangeur Lafarge A55 au Jas de Rhodes

du 28/9 au 16/10/2020 à la mairie des Pennes Mirabeau.

Je soussigné(e), NOM : FUENTES PRENOM : Robert  
Adresse: 81. Montée A. Castellan 13016 Marseille

me prononce contre la mise en place de ce demi-échangeur pour les raisons suivantes :

La concertation n'est organisée que sur la zone géographique des Pennes Mirabeau, alors que l'impact de ce projet concerne également les habitants de Marseille. Le document tend à présenter ce projet comme "écologique" et "au bénéfice de la population" des Pennes Mirabeau alors que les avantages pour cette ville sont faibles et que les avantages économiques pour Lafarge sont forts.

L'augmentation conséquente de la circulation sur une portion d'autoroute particulièrement pentue et rétrécie, donc dangereuse, ajoute encore des risques d'accidents créés par la circulation conjointe des camions et des véhicules légers.

L'augmentation de l'activité économique en lien avec la place portuaire et la SNCF nous laisse craindre une augmentation de camions dans les noyaux villageois du 15/16 et par conséquent de la pollution.

Protection de l'environnement : la mise en place de ce demi-échangeur crée une brèche entre le massif de la Nerthe et celui de l'Etoile, menaçant la continuité écologiques de ces deux massifs et rendant possible une urbanisation dans le futur.

La vente de 90 hectares au Conservatoire du littoral n'a pas à être conditionnée à la création de ce demi-échangeur. Le transfert au Conservatoire du Littoral est une juste compensation aux nuisances subies par les populations depuis des années.

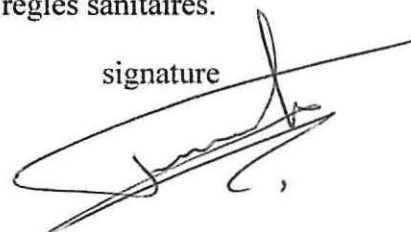
La mise en place de la U254, route prévue dans le PLUi, pour traverser le Massif de l'A55 aux friches de Riaux se trouvera confortée également par le demi-échangeur ouvrant le Massif à l'urbanisation. La charte Ville Port préconisant le stockage des containers dans le Massif n'a pas été amendée.

Pour ces raisons, je me prononce contre la mise en place de ce demi-échangeur et demande le transfert immédiat et sans conditions des terrains Lafarge au conservatoire du Littoral.

**Dernière minute** : Une réunion de concertation aura lieu le mercredi 14 octobre 2020 à 18 heures en mairie des 15-16eme dans le respect des règles sanitaires.

Marseille le  
14 10 2020

signature





Si vous partagez l'opinion des Ciq des Hauts de l'Estaque et de l'Estaque Marinier, merci de déposer ce document rempli et signé, dans la boîte aux lettres de la Villa Bellevue 146, montée Pichou ou par internet: "www.paca.developpement-durable.gouv.fr"

## Concertation publique Demi-échangeur Lafarge A55 au Jas de Rhodes

du 28/9 au 16/10/2020 à la mairie des Pennes Mirabeau.

Je soussigné(e), NOM : FERNANDEZ PRENOM : Joëlle  
Adresse: Vallon des Riaux l'Estaque 13016 Marseille

me prononce contre la mise en place de ce demi-échangeur pour les raisons suivantes :

La concertation n'est organisée que sur la zone géographique des Pennes Mirabeau, alors que l'impact de ce projet concerne également les habitants de Marseille. Le document tend à présenter ce projet comme "écologique" et "au bénéfice de la population" des Pennes Mirabeau alors que les avantages pour cette ville sont faibles et que les avantages économiques pour Lafarge sont forts.

L'augmentation conséquente de la circulation sur une portion d'autoroute particulièrement pentue et rétrécie, donc dangereuse, ajoute encore des risques d'accidents créés par la circulation conjointe des camions et des véhicules légers.

L'augmentation de l'activité économique en lien avec la place portuaire et la SNCF nous laisse craindre une augmentation de camions dans les noyaux villageois du 15/16 et par conséquent de la pollution.

Protection de l'environnement : la mise en place de ce demi-échangeur crée une brèche entre le massif de la Nerthe et celui de l'Etoile, menaçant la continuité écologiques de ces deux massifs et rendant possible une urbanisation dans le futur.

La vente de 90 hectares au Conservatoire du littoral n'a pas à être conditionnée à la création de ce demi-échangeur. Le transfert au Conservatoire du Littoral est une juste compensation aux nuisances subies par les populations depuis des années.

La mise en place de la U254, route prévue dans le PLUi, pour traverser le Massif de l'A55 aux friches de Riaux se trouvera confortée également par le demi-échangeur ouvrant le Massif à l'urbanisation. La charte Ville Port préconisant le stockage des containers dans le Massif n'a pas été amendée.

Pour ces raisons, je me prononce contre la mise en place de ce demi-échangeur et demande le transfert immédiat et sans conditions des terrains Lafarge au conservatoire du Littoral.

**Dernière minute** : Une réunion de concertation aura lieu le mercredi 14 octobre 2020 à 18 heures en mairie des 15-16eme dans le respect des règles sanitaires.

Marseille le 14/10/2020

signature



Si vous partagez l'opinion des Ciq des Hauts de l'Estaque et de l'Estaque Marinier, merci de déposer ce document rempli et signé, dans la boîte aux lettres de la Villa Bellevue 146, montée Pichou ou par internet: "www.paca.developpement-durable.gouv.fr"(rubrique:projets d'infrastructures routières)

## Concertation publique Demi-échangeur Lafarge A55 au Jas de Rhodes

du 28/9 au 16/10/2020 à la mairie des Pennes Mirabeau

. Je soussigné, NOM : *PIERET* PRENOM : *LOURENT*  
adresse: *135 chemin de la Nerthe.*

me prononce contre la mise en place de ce demi- échangeur pour les raisons suivantes :

La concertation n'est organisée que sur la zone géographique des Pennes Mirabeau, alors que l'impact de ce projet concerne également les habitants de Marseille.

Le document tend à présenter ce projet comme "écologique" et "au bénéfice de la population" des Pennes Mirabeau alors que les avantages pour cette ville sont faibles et que les avantages économiques pour Lafarge sont forts.

L'augmentation conséquente de la circulation sur une portion d'autoroute particulièrement pentue et rétrécie, donc dangereuse, ajoute encore des risques d'accidents créés par la circulation conjointe des camions et des véhicules légers.

L'augmentation de l'activité économique en lien avec la place portuaire et la SNCF nous laisse craindre une augmentation de camions dans les noyaux villageois du 15/16 .

Protection de l'environnement : la mise en place de ce demi -échangeur crée une brèche entre le massif de la Nerthe et celui de l'Etoile, menaçant la continuité écologiques de ces deux massifs.

La vente de 90 hectares au Conservatoire du littoral n'a pas à être conditionnée à la création de ce demi- échangeur. Le transfert au Conservatoire du Littoral est une juste compensation aux nuisances subies par les populations depuis des années.

La mise en place de la U254 , route prévue dans le PLUi , pour traverser le Massif de l'A55 aux friches de Riaux se trouvera confortée par le demi-échangeur ouvrant le Massif à l'urbanisation.

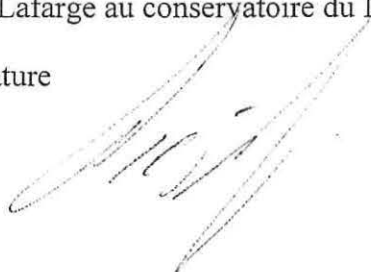
La charte Ville Port préconisant le stockage des containers dans le Massif n'a pas été amendée.

Pour ces raisons, je me prononce contre la mise en place de ce demi-échangeur et demande le transfert immédiat et sans conditions des terrains Lafarge au conservatoire du Littoral.

Date

Signature

*12/10/2020*



Si vous partagez l'opinion des Ciq des Hauts de l'Estaque et de l'Estaque Marinier, merci de déposer ce document rempli et signé, dans la boîte aux lettres de la Villa Bellevue 146, montée Pichou ou par internet: "www.paca.developpement-durable.gouv.fr"

## Concertation publique Demi-échangeur Lafarge A55 au Jas de Rhodes

du 28/9 au 16/10/2020 à la mairie des Pennes Mirabeau.

Je soussigné(e), NOM: PELLEGRIN PRENOM: ERIC

Adresse: Lot 9 Campagne Bleue 206 Montée Pichou 13016  
MARSEILLE

me prononce contre la mise en place de ce demi-échangeur pour les raisons suivantes :

La concertation n'est organisée que sur la zone géographique des Pennes Mirabeau, alors que l'impact de ce projet concerne également les habitants de Marseille. Le document tend à présenter ce projet comme "écologique" et "au bénéfice de la population" des Pennes Mirabeau alors que les avantages pour cette ville sont faibles et que les avantages économiques pour Lafarge sont forts.

L'augmentation conséquente de la circulation sur une portion d'autoroute particulièrement pentue et rétrécie, donc dangereuse, ajoute encore des risques d'accidents créés par la circulation conjointe des camions et des véhicules légers.

L'augmentation de l'activité économique en lien avec la place portuaire et la SNCF nous laisse craindre une augmentation de camions dans les noyaux villageois du 15/16 et par conséquent de la pollution.

Protection de l'environnement : la mise en place de ce demi-échangeur crée une brèche entre le massif de la Nerthe et celui de l'Etoile, menaçant la continuité écologiques de ces deux massifs et rendant possible une urbanisation dans le futur.

La vente de 90 hectares au Conservatoire du littoral n'a pas à être conditionnée à la création de ce demi-échangeur. Le transfert au Conservatoire du Littoral est une juste compensation aux nuisances subies par les populations depuis des années.

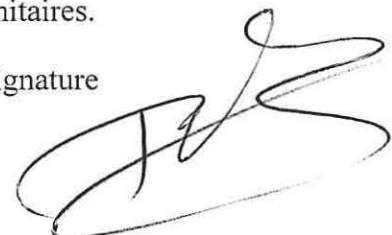
La mise en place de la U254, route prévue dans le PLUi, pour traverser le Massif de l'A55 aux friches de Riaux se trouvera confortée également par le demi-échangeur ouvrant le Massif à l'urbanisation. La charte Ville Port préconisant le stockage des containers dans le Massif n'a pas été amendée.

Pour ces raisons, je me prononce contre la mise en place de ce demi-échangeur et demande le transfert immédiat et sans conditions des terrains Lafarge au conservatoire du Littoral.

**Dernière minute** : Une réunion de concertation aura lieu le mercredi 14 octobre 2020 à 18 heures en mairie des 15-16eme dans le respect des règles sanitaires.

Marseille le 10/10/2020

signature



Si vous partagez l'opinion des Ciq des Hauts de l'Estaque et de l'Estaque Marinier, merci de déposer ce document rempli et signé, dans la boîte aux lettres de la Villa Bellevue 146, montée Pichou ou par internet: "[www.paca.developpement-durable.gouv.fr](http://www.paca.developpement-durable.gouv.fr)"(rubrique:projets d'infrastructures routières)

## **Concertation publique Demi-échangeur Lafarge A55 au Jas de Rhodes**

du 28/9 au 16/10/2020 à la mairie des Pennes Mirabeau

. Je soussigné,

NOM : OLINET

PRENOM : BENJAMIN

adresse: 127 Rue Benoît Melon 13005 MARSEILLE

me prononce contre la mise en place de ce demi- échangeur pour les raisons suivantes :

La concertation n'est organisée que sur la zone géographique des Pennes Mirabeau, alors que l'impact de ce projet concerne également les habitants de Marseille.

Le document tend à présenter ce projet comme "écologique" et "au bénéfice de la population" des Pennes Mirabeau alors que les avantages pour cette ville sont faibles et que les avantages économiques pour Lafarge sont forts.

L'augmentation conséquente de la circulation sur une portion d'autoroute particulièrement pentue et rétrécie, donc dangereuse, ajoute encore des risques d'accidents créés par la circulation conjointe des camions et des véhicules légers.

L'augmentation de l'activité économique en lien avec la place portuaire et la SNCF nous laisse craindre une augmentation de camions dans les noyaux villageois du 15/16 .

Protection de l'environnement : la mise en place de ce demi -échangeur crée une brèche entre le massif de la Nerthe et celui de l'Etoile, menaçant la continuité écologiques de ces deux massifs.

La vente de 90 hectares au Conservatoire du littoral n'a pas à être conditionnée à la création de ce demi- échangeur. Le transfert au Conservatoire du Littoral est une juste compensation aux nuisances subies par les populations depuis des années.

La mise en place de la U254 , route prévue dans le PLUi , pour traverser le Massif de l'A55 aux friches de Riaux se trouvera confortée par le demi-échangeur ouvrant le Massif à l'urbanisation.

La charte Ville Port préconisant le stockage des containers dans le Massif n'a pas été amendée.

Pour ces raisons, je me prononce contre la mise en place de ce demi-échangeur et demande le transfert immédiat et sans conditions des terrains Lafarge au conservatoire du Littoral.

Date

le 13/10/20

Signature



Si vous partagez l'opinion des Ciq des Hauts de l'Estaque et de l'Estaque Marinier, merci de déposer ce document rempli et signé, dans la boîte aux lettres de la Villa Bellevue 146, montée Pichou ou par internet: "www.paca.developpement-durable.gouv.fr"(rubrique:projets d'infrastructures routières)

## Concertation publique Demi-échangeur Lafarge A55 au Jas de Rhodes

du 28/9 au 16/10/2020 à la mairie des Pennes Mirabeau

. Je soussigné, NOM : MORA PRENOM : LESLIE  
adresse: 141 chemin de la Nerthe

me prononce contre la mise en place de ce demi- échangeur pour les raisons suivantes :

La concertation n'est organisée que sur la zone géographique des Pennes Mirabeau, alors que l'impact de ce projet concerne également les habitants de Marseille.

Le document tend à présenter ce projet comme "écologique" et "au bénéfice de la population" des Pennes Mirabeau alors que les avantages pour cette ville sont faibles et que les avantages économiques pour Lafarge sont forts.

L'augmentation conséquente de la circulation sur une portion d'autoroute particulièrement pentue et rétrécie, donc dangereuse, ajoute encore des risques d'accidents créés par la circulation conjointe des camions et des véhicules légers.

L'augmentation de l'activité économique en lien avec la place portuaire et la SNCF nous laisse craindre une augmentation de camions dans les noyaux villageois du 15/16 .

Protection de l'environnement : la mise en place de ce demi -échangeur crée une brèche entre le massif de la Nerthe et celui de l'Etoile, menaçant la continuité écologiques de ces deux massifs.

La vente de 90 hectares au Conservatoire du littoral n'a pas à être conditionnée à la création de ce demi- échangeur. Le transfert au Conservatoire du Littoral est une juste compensation aux nuisances subies par les populations depuis des années.

La mise en place de la U254 , route prévue dans le PLUi , pour traverser le Massif de l'A55 aux friches de Riaux se trouvera confortée par le demi-échangeur ouvrant le Massif à l'urbanisation.

La charte Ville Port préconisant le stockage des containers dans le Massif n'a pas été amendée.

Pour ces raisons, je me prononce contre la mise en place de ce demi-échangeur et demande le transfert immédiat et sans conditions des terrains Lafarge au conservatoire du Littoral.

Date 15/10/2020

Signature

MORA

Si vous partagez l'opinion des Ciq des Hauts de l'Estaque et de l'Estaque Marinier, merci de déposer ce document rempli et signé, dans la boîte aux lettres de la Villa Bellevue 146, montée Pichou ou par internet: "www.paca.developpement-durable.gouv.fr"

## Concertation publique Demi-échangeur Lafarge A55 au Jas de Rhodes

du 28/9 au 16/10/2020 à la mairie des Pennes Mirabeau.

Je soussigné(e), NOM : *Mauvois* PRENOM : *Jean-Louis*  
Adresse: *13 chemin de la Nerthe 13016*

me prononce contre la mise en place de ce demi- échangeur pour les raisons suivantes :

La concertation n'est organisée que sur la zone géographique des Pennes Mirabeau, alors que l'impact de ce projet concerne également les habitants de Marseille. Le document tend à présenter ce projet comme "écologique" et "au bénéfice de la population" des Pennes Mirabeau alors que les avantages pour cette ville sont faibles et que les avantages économiques pour Lafarge sont plus forts.

L'augmentation conséquente de la circulation sur une portion d'autoroute particulièrement pentue et rétrécie, donc dangereuse, ajoute encore des risques d'accidents créés par la circulation conjointe des camions et des véhicules légers.

L'augmentation de l'activité économique en lien avec la place portuaire et la SNCF nous laisse craindre une augmentation de camions dans les noyaux villageois du 15/16 et par conséquent de la pollution.

Protection de l'environnement : la mise en place de ce demi -échangeur crée une brèche entre le massif de la Nerthe et celui de l'Etoile, menaçant la continuité écologiques de ces deux massifs et rendant possible une urbanisation dans le futur.

La vente de 90 hectares au Conservatoire du littoral n'a pas à être conditionnée à la création de ce demi- échangeur. Le transfert au Conservatoire du Littoral est une juste compensation aux nuisances subies par les populations depuis des années.

La mise en place de la U254 , route prévue dans le PLUi , pour traverser le Massif de l'A55 aux friches de Riaux se trouvera confortée également par le demi-échangeur ouvrant le Massif à l'urbanisation. La charte Ville Port préconisant le stockage des containers dans le Massif n'a pas été amendée.

Pour ces raisons, je me prononce contre la mise en place de ce demi-échangeur et demande le transfert immédiat et sans conditions des terrains Lafarge au conservatoire du Littoral.

**Dernière minute** : Une réunion de concertation aura lieu le mercredi 14 octobre 2020 à 18 heures en mairie des 15-16eme dans le respect des règles sanitaires.

Marseille le

signature

*13.10.2020*



Si vous partagez l'opinion des Ciq des Hauts de l'Estaque et de l'Estaque Marinier, merci de déposer ce document rempli et signé, dans la boîte aux lettres de la Villa Bellevue 146, montée Pichou ou par internet: "www.paca.developpement-durable.gouv.fr"

## Concertation publique Demi-échangeur Lafarge A55 au Jas de Rhodes

du 28/9 au 16/10/2020 à la mairie des Pennes Mirabeau.

Je soussigné(e), NOM : MINNITI PRENOM : Maryse  
Adresse: 2, Passage de la Nerthe 13016 MARSEILLE

me prononce contre la mise en place de ce demi- échangeur pour les raisons suivantes :

La concertation n'est organisée que sur la zone géographique des Pennes Mirabeau, alors que l'impact de ce projet concerne également les habitants de Marseille. Le document tend à présenter ce projet comme "écologique" et "au bénéfice de la population" des Pennes Mirabeau alors que les avantages pour cette ville sont faibles et que les avantages économiques pour Lafarge sont forts.

L'augmentation conséquente de la circulation sur une portion d'autoroute particulièrement pentue et rétrécie, donc dangereuse, ajoute encore des risques d'accidents créés par la circulation conjointe des camions et des véhicules légers.

L'augmentation de l'activité économique en lien avec la place portuaire et la SNCF nous laisse craindre une augmentation de camions dans les noyaux villageois du 15/16 et par conséquent de la pollution.

Protection de l'environnement : la mise en place de ce demi -échangeur crée une brèche entre le massif de la Nerthe et celui de l'Etoile, menaçant la continuité écologiques de ces deux massifs et rendant possible une urbanisation dans le futur.

La vente de 90 hectares au Conservatoire du littoral n'a pas à être conditionnée à la création de ce demi- échangeur. Le transfert au Conservatoire du Littoral est une juste compensation aux nuisances subies par les populations depuis des années.

La mise en place de la U254 , route prévue dans le PLUi , pour traverser le Massif de l'A55 aux friches de Riaux se trouvera confortée également par le demi-échangeur ouvrant le Massif à l'urbanisation. La charte Ville Port préconisant le stockage des containers dans le Massif n'a pas été amendée.

Pour ces raisons, je me prononce contre la mise en place de ce demi-échangeur et demande le transfert immédiat et sans conditions des terrains Lafarge au conservatoire du Littoral.

**Dernière minute** : Une réunion de concertation aura lieu le mercredi 14 octobre 2020 à 18 heures en mairie des 15-16eme dans le respect des règles sanitaires.

Marseille le 15/10/2020

signature



Si vous partagez l'opinion des Ciq des Hauts de l'Estaque et de l'Estaque Marinier, merci de déposer ce document rempli et signé, dans la boîte aux lettres de la Villa Bellevue 146, montée Pichou ou par internet: "www.paca.developpement-durable.gouv.fr"

## Concertation publique Demi-échangeur Lafarge A55 au Jas de Rhodes

du 28/9 au 16/10/2020 à la mairie des Pennes Mirabeau.

Je soussigné(e), NOM : *Patte* PRENOM : *Marie José*  
Adresse: *15, Bd Rivalant 13016 Marseille*

me prononce contre la mise en place de ce demi- échangeur pour les raisons suivantes :

La concertation n'est organisée que sur la zone géographique des Pennes Mirabeau, alors que l'impact de ce projet concerne également les habitants de Marseille. Le document tend à présenter ce projet comme "écologique" et "au bénéfice de la population" des Pennes Mirabeau alors que les avantages pour cette ville sont faibles et que les avantages économiques pour Lafarge sont forts.

L'augmentation conséquente de la circulation sur une portion d'autoroute particulièrement pentue et rétrécie, donc dangereuse, ajoute encore des risques d'accidents créés par la circulation conjointe des camions et des véhicules légers.

L'augmentation de l'activité économique en lien avec la place portuaire et la SNCF nous laisse craindre une augmentation de camions dans les noyaux villageois du 15/16 et par conséquent de la pollution.

Protection de l'environnement : la mise en place de ce demi -échangeur crée une brèche entre le massif de la Nerthe et celui de l'Etoile, menaçant la continuité écologiques de ces deux massifs et rendant possible une urbanisation dans le futur.

La vente de 90 hectares au Conservatoire du littoral n'a pas à être conditionnée à la création de ce demi- échangeur. Le transfert au Conservatoire du Littoral est une juste compensation aux nuisances subies par les populations depuis des années.

La mise en place de la U254 , route prévue dans le PLUi , pour traverser le Massif de l'A55 aux friches de Riaux se trouvera confortée également par le demi-échangeur ouvrant le Massif à l'urbanisation. La charte Ville Port préconisant le stockage des containers dans le Massif n'a pas été amendée.

Pour ces raisons, je me prononce contre la mise en place de ce demi-échangeur et demande le transfert immédiat et sans conditions des terrains Lafarge au conservatoire du Littoral.

**Dernière minute** : Une réunion de concertation aura lieu le mercredi 14 octobre 2020 à 18 heures en mairie des 15-16eme dans le respect des règles sanitaires.

Marseille le *13 octobre 2020* signature





Si vous partagez l'opinion des Ciq des Hauts de l'Estaque et de l'Estaque Marinier, merci de déposer ce document rempli et signé, dans la boîte aux lettres de la Villa Bellevue 146, montée Pichou ou par internet: "www.paca.developpement-durable.gouv.fr"

## Concertation publique Demi-échangeur Lafarge A55 au Jas de Rhodes

du 28/9 au 16/10/2020 à la mairie des Pennes Mirabeau.

Je soussigné(e), NOM : *MATTEI* PRENOM : *Roger*  
Adresse: *15 Bd. Rivarant 13016 Hénouville*  
me prononce contre la mise en place de ce demi- échangeur pour les raisons suivantes :

La concertation n'est organisée que sur la zone géographique des Pennes Mirabeau, alors que l'impact de ce projet concerne également les habitants de Marseille. Le document tend à présenter ce projet comme "écologique" et "au bénéfice de la population" des Pennes Mirabeau alors que les avantages pour cette ville sont faibles et que les avantages économiques pour Lafarge sont forts.

L'augmentation conséquente de la circulation sur une portion d'autoroute particulièrement pentue et rétrécie, donc dangereuse, ajoute encore des risques d'accidents créés par la circulation conjointe des camions et des véhicules légers.

L'augmentation de l'activité économique en lien avec la place portuaire et la SNCF nous laisse craindre une augmentation de camions dans les noyaux villageois du 15/16 et par conséquent de la pollution.

Protection de l'environnement : la mise en place de ce demi -échangeur crée une brèche entre le massif de la Nerthe et celui de l'Etoile, menaçant la continuité écologiques de ces deux massifs et rendant possible une urbanisation dans le futur.

La vente de 90 hectares au Conservatoire du littoral n'a pas à être conditionnée à la création de ce demi- échangeur. Le transfert au Conservatoire du Littoral est une juste compensation aux nuisances subies par les populations depuis des années.

La mise en place de la U254 , route prévue dans le PLUi , pour traverser le Massif de l'A55 aux friches de Riaux se trouvera confortée également par le demi-échangeur ouvrant le Massif à l'urbanisation. La charte Ville Port préconisant le stockage des containers dans le Massif n'a pas été amendée.

Pour ces raisons, je me prononce contre la mise en place de ce demi-échangeur et demande le transfert immédiat et sans conditions des terrains Lafarge au conservatoire du Littoral.

**Dernière minute** : Une réunion de concertation aura lieu le mercredi 14 octobre 2020 à 18 heures en mairie des 15-16eme dans le respect des règles sanitaires.

Marseille le *13/10/2020*

signature



Si vous partagez l'opinion des Ciq des Hauts de l'Estaque et de l'Estaque Marinier, merci de déposer ce document rempli et signé, dans la boîte aux lettres de la Villa Bellevue 146, montée Pichou ou par internet: "www.paca.developpement-durable.gouv.fr"(rubrique:projets d'infrastructures routières)

## **Concertation publique Demi-échangeur Lafarge A55 au Jas de Rhodes**

du 28/9 au 16/10/2020 à la mairie des Pennes Mirabeau

. Je soussigné, NOM : MANDINE PRENOM : Pierre - Henri

adresse: 2 rue Chair - 13007 Marseille

me prononce contre la mise en place de ce demi- échangeur pour les raisons suivantes :

La concertation n'est organisée que sur la zone géographique des Pennes Mirabeau, alors que l'impact de ce projet concerne également les habitants de Marseille.

Le document tend à présenter ce projet comme "écologique" et "au bénéfice de la population" des Pennes Mirabeau alors que les avantages pour cette ville sont faibles et que les avantages économiques pour Lafarge sont forts.

L'augmentation conséquente de la circulation sur une portion d'autoroute particulièrement pentue et rétrécie, donc dangereuse, ajoute encore des risques d'accidents créés par la circulation conjointe des camions et des véhicules légers.

L'augmentation de l'activité économique en lien avec la place portuaire et la SNCF nous laisse craindre une augmentation de camions dans les noyaux villageois du 15/16 .

Protection de l'environnement : la mise en place de ce demi -échangeur crée une brèche entre le massif de la Nerthe et celui de l'Etoile, menaçant la continuité écologiques de ces deux massifs.

La vente de 90 hectares au Conservatoire du littoral n'a pas à être conditionnée à la création de ce demi- échangeur. Le transfert au Conservatoire du Littoral est une juste compensation aux nuisances subies par les populations depuis des années.


La mise en place de la U254 , route prévue dans le PLUi , pour traverser le Massif de l'A55 aux friches de Riaux se trouvera confortée par le demi-échangeur ouvrant le Massif à l'urbanisation.

La charte Ville Port préconisant le stockage des containers dans le Massif n'a pas été amendée.

Pour ces raisons, je me prononce contre la mise en place de ce demi-échangeur et demande le transfert immédiat et sans conditions des terrains Lafarge au conservatoire du Littoral.

Date 14 Octobre 2020

Signature



Si vous partagez l'opinion des Ciq des Hauts de l'Estaque et de l'Estaque Marinier, merci de déposer ce document rempli et signé, dans la boîte aux lettres de la Villa Bellevue 146, montée Pichou ou par internet: "www.paca.developpement-durable.gouv.fr"

## Concertation publique Demi-échangeur Lafarge A55 au Jas de Rhodes

du 28/9 au 16/10/2020 à la mairie des Pennes Mirabeau.

Je soussigné(e), NOM : MEUNIER PRENOM : Fabrice  
Adresse: 29, CAMPAGNE BLEUE - 13016 - MARSEILLE

me prononce contre la mise en place de ce demi-échangeur pour les raisons suivantes :

La concertation n'est organisée que sur la zone géographique des Pennes Mirabeau, alors que l'impact de ce projet concerne également les habitants de Marseille. Le document tend à présenter ce projet comme "écologique" et "au bénéfice de la population" des Pennes Mirabeau alors que les avantages pour cette ville sont faibles et que les avantages économiques pour Lafarge sont forts.

L'augmentation conséquente de la circulation sur une portion d'autoroute particulièrement pentue et rétrécie, donc dangereuse, ajoute encore des risques d'accidents créés par la circulation conjointe des camions et des véhicules légers.

L'augmentation de l'activité économique en lien avec la place portuaire et la SNCF nous laisse craindre une augmentation de camions dans les noyaux villageois du 15/16 et par conséquent de la pollution.

Protection de l'environnement : la mise en place de ce demi-échangeur crée une brèche entre le massif de la Nerthe et celui de l'Etoile, menaçant la continuité écologiques de ces deux massifs et rendant possible une urbanisation dans le futur.

La vente de 90 hectares au Conservatoire du littoral n'a pas à être conditionnée à la création de ce demi-échangeur. Le transfert au Conservatoire du Littoral est une juste compensation aux nuisances subies par les populations depuis des années.

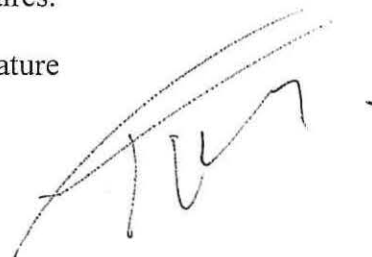
La mise en place de la U254, route prévue dans le PLUi, pour traverser le Massif de l'A55 aux friches de Riaux se trouvera confortée également par le demi-échangeur ouvrant le Massif à l'urbanisation. La charte Ville Port préconisant le stockage des containers dans le Massif n'a pas été amendée.

Pour ces raisons, je me prononce contre la mise en place de ce demi-échangeur et demande le transfert immédiat et sans conditions des terrains Lafarge au conservatoire du Littoral.

**Dernière minute** : Une réunion de concertation aura lieu le mercredi 14 octobre 2020 à 18 heures en mairie des 15-16eme dans le respect des règles sanitaires.

Marseille le 15. 10 - 20

signature



Si vous partagez l'opinion des Ciq des Hauts de l'Estaque et de l'Estaque Marinier, merci de déposer ce document rempli et signé, dans la boîte aux lettres de la Villa Bellevue 146, montée Pichou ou par internet: "www.paca.developpement-durable.gouv.fr"(rubrique:projets d'infrastructures routières)

## Concertation publique Demi-échangeur Lafarge A55 au Jas de Rhodes

du 28/9 au 16/10/2020 à la mairie des Pennes Mirabeau

. Je soussigné, NOM : MANDINE PRENOM : Stéfan  
adresse: Hameau de La Nerthe 13016 Marseille

me prononce contre la mise en place de ce demi- échangeur pour les raisons suivantes :

La concertation n'est organisée que sur la zone géographique des Pennes Mirabeau, alors que l'impact de ce projet concerne également les habitants de Marseille.

Le document tend à présenter ce projet comme "écologique" et "au bénéfice de la population" des Pennes Mirabeau alors que les avantages pour cette ville sont faibles et que les avantages économiques pour Lafarge sont forts.

L'augmentation conséquente de la circulation sur une portion d'autoroute particulièrement pentue et rétrécie, donc dangereuse, ajoute encore des risques d'accidents créés par la circulation conjointe des camions et des véhicules légers.

L'augmentation de l'activité économique en lien avec la place portuaire et la SNCF nous laisse craindre une augmentation de camions dans les noyaux villageois du 15/16 .

Protection de l'environnement : la mise en place de ce demi -échangeur crée une brèche entre le massif de la Nerthe et celui de l'Etoile, menaçant la continuité écologiques de ces deux massifs.

La vente de 90 hectares au Conservatoire du littoral n'a pas à être conditionnée à la création de ce demi- échangeur. Le transfert au Conservatoire du Littoral est une juste compensation aux nuisances subies par les populations depuis des années.

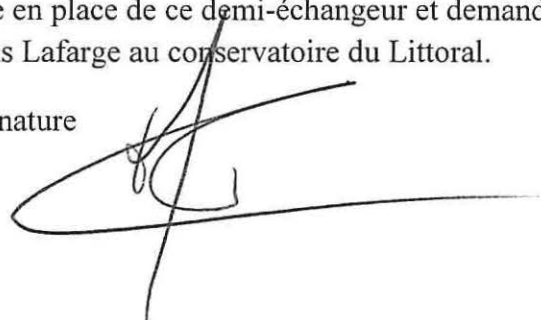
La mise en place de la U254 , route prévue dans le PLUi , pour traverser le Massif de l'A55 aux friches de Riaux se trouvera confortée par le demi-échangeur ouvrant le Massif à l'urbanisation.

La charte Ville Port préconisant le stockage des containers dans le Massif n'a pas été amendée.

Pour ces raisons, je me prononce contre la mise en place de ce demi-échangeur et demande le transfert immédiat et sans conditions des terrains Lafarge au conservatoire du Littoral.

Date le 12/10/2020

Signature



Si vous partagez l'opinion des Ciq des Hauts de l'Estaque et de l'Estaque Marinier, merci de déposer ce document rempli et signé, dans la boîte aux lettres de la Villa Bellevue 146, montée Pichou ou par internet: "www.paca.developpement-durable.gouv.fr"

## Concertation publique Demi-échangeur Lafarge A55 au Jas de Rhodes

du 28/9 au 16/10/2020 à la mairie des Pennes Mirabeau.

Je soussigné(e), NOM : MAIGNAN PRENOM : MARC

Adresse: 21 ch. LUZZATTI 13016 MARSEILLE

me prononce contre la mise en place de ce demi- échangeur pour les raisons suivantes :

La concertation n'est organisée que sur la zone géographique des Pennes Mirabeau, alors que l'impact de ce projet concerne également les habitants de Marseille. Le document tend à présenter ce projet comme "écologique" et "au bénéfice de la population" des Pennes Mirabeau alors que les avantages pour cette ville sont faibles et que les avantages économiques pour Lafarge sont forts.

L'augmentation conséquente de la circulation sur une portion d'autoroute particulièrement pentue et rétrécie, donc dangereuse, ajoute encore des risques d'accidents créés par la circulation conjointe des camions et des véhicules légers.

L'augmentation de l'activité économique en lien avec la place portuaire et la SNCF nous laisse craindre une augmentation de camions dans les noyaux villageois du 15/16 et par conséquent de la pollution.

Protection de l'environnement : la mise en place de ce demi -échangeur crée une brèche entre le massif de la Nerthe et celui de l'Etoile, menaçant la continuité écologiques de ces deux massifs et rendant possible une urbanisation dans le futur.

La vente de 90 hectares au Conservatoire du littoral n'a pas à être conditionnée à la création de ce demi- échangeur. Le transfert au Conservatoire du Littoral est une juste compensation aux nuisances subies par les populations depuis des années.

La mise en place de la U254 , route prévue dans le PLUi , pour traverser le Massif de l'A55 aux friches de Riaux se trouvera confortée également par le demi-échangeur ouvrant le Massif à l'urbanisation. La charte Ville Port préconisant le stockage des containers dans le Massif n'a pas été amendée.

Pour ces raisons, je me prononce contre la mise en place de ce demi-échangeur et demande le transfert immédiat et sans conditions des terrains Lafarge au conservatoire du Littoral.

**Dernière minute** : Une réunion de concertation aura lieu le mercredi 14 octobre 2020 à 18 heures en mairie des 15-16eme dans le respect des règles sanitaires.

Marseille le 15 octobre 2020

signature



Si vous partagez l'opinion des Ciq des Hauts de l'Estaque et de l'Estaque Marinier, merci de déposer ce document rempli et signé, dans la boîte aux lettres de la Villa Bellevue 146, montée Pichou ou par internet: "www.paca.developpement-durable.gouv.fr"

## Concertation publique Demi-échangeur Lafarge A55 au Jas de Rhodes

du 28/9 au 16/10/2020 à la mairie des Pennes Mirabeau.

Je soussigné(e), NOM : MAZADE PRENOM : Ego

Adresse: 39 Chemin de CEZANNE 13016-

me prononce contre la mise en place de ce demi-échangeur pour les raisons suivantes :

La concertation n'est organisée que sur la zone géographique des Pennes Mirabeau, alors que l'impact de ce projet concerne également les habitants de Marseille. Le document tend à présenter ce projet comme "écologique" et "au bénéfice de la population" des Pennes Mirabeau alors que les avantages pour cette ville sont faibles et que les avantages économiques pour Lafarge sont forts.

L'augmentation conséquente de la circulation sur une portion d'autoroute particulièrement pentue et rétrécie, donc dangereuse, ajoute encore des risques d'accidents créés par la circulation conjointe des camions et des véhicules légers.

L'augmentation de l'activité économique en lien avec la place portuaire et la SNCF nous laisse craindre une augmentation de camions dans les noyaux villageois du 15/16 et par conséquent de la pollution.

Protection de l'environnement : la mise en place de ce demi-échangeur crée une brèche entre le massif de la Nerthe et celui de l'Etoile, menaçant la continuité écologiques de ces deux massifs et rendant possible une urbanisation dans le futur.

La vente de 90 hectares au Conservatoire du littoral n'a pas à être conditionnée à la création de ce demi-échangeur. Le transfert au Conservatoire du Littoral est une juste compensation aux nuisances subies par les populations depuis des années.

La mise en place de la U254, route prévue dans le PLUi, pour traverser le Massif de l'A55 aux friches de Riaux se trouvera confortée également par le demi-échangeur ouvrant le Massif à l'urbanisation. La charte Ville Port préconisant le stockage des containers dans le Massif n'a pas été amendée.

Pour ces raisons, je me prononce contre la mise en place de ce demi-échangeur et demande le transfert immédiat et sans conditions des terrains Lafarge au conservatoire du Littoral.

**Dernière minute** : Une réunion de concertation aura lieu le mercredi 14 octobre 2020 à 18 heures en mairie des 15-16eme dans le respect des règles sanitaires.

Marseille le

15/10/20

signature



Si vous partagez l'opinion des Ciq des Hauts de l'Estaque et de l'Estaque Marinier, merci de déposer ce document rempli et signé, dans la boîte aux lettres de la Villa Bellevue 146, montée Pichou ou par internet: "www.paca.developpement-durable.gouv.fr"

## Concertation publique Demi-échangeur Lafarge A55 au Jas de Rhodes

du 28/9 au 16/10/2020 à la mairie des Pennes Mirabeau.

Je soussigné(e), NOM : *LOUIS* PRENOM : *Jonathan*  
Adresse: *24 Hameau de la meulhe 13016 Marseille*

me prononce contre la mise en place de ce demi- échangeur pour les raisons suivantes :

La concertation n'est organisée que sur la zone géographique des Pennes Mirabeau, alors que l'impact de ce projet concerne également les habitants de Marseille. Le document tend à présenter ce projet comme "écologique" et "au bénéfice de la population" des Pennes Mirabeau alors que les avantages pour cette ville sont faibles et que les avantages économiques pour Lafarge sont forts.

L'augmentation conséquente de la circulation sur une portion d'autoroute particulièrement pentue et rétrécie, donc dangereuse, ajoute encore des risques d'accidents créés par la circulation conjointe des camions et des véhicules légers.

L'augmentation de l'activité économique en lien avec la place portuaire et la SNCF nous laisse craindre une augmentation de camions dans les noyaux villageois du 15/16 et par conséquent de la pollution.

Protection de l'environnement : la mise en place de ce demi -échangeur crée une brèche entre le massif de la Nerthe et celui de l'Etoile, menaçant la continuité écologiques de ces deux massifs et rendant possible une urbanisation dans le futur.

La vente de 90 hectares au Conservatoire du littoral n'a pas à être conditionnée à la création de ce demi- échangeur. Le transfert au Conservatoire du Littoral est une juste compensation aux nuisances subies par les populations depuis des années.

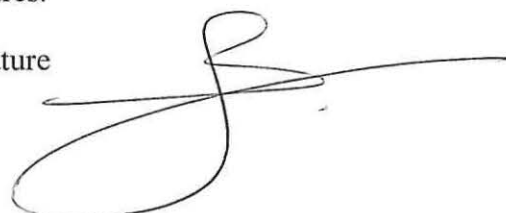
La mise en place de la U254 , route prévue dans le PLUi , pour traverser le Massif de l'A55 aux friches de Riaux se trouvera confortée également par le demi-échangeur ouvrant le Massif à l'urbanisation. La charte Ville Port préconisant le stockage des containers dans le Massif n'a pas été amendée.

Pour ces raisons, je me prononce contre la mise en place de ce demi-échangeur et demande le transfert immédiat et sans conditions des terrains Lafarge au conservatoire du Littoral.

**Dernière minute** : Une réunion de concertation aura lieu le mercredi 14 octobre 2020 à 18 heures en mairie des 15-16eme dans le respect des règles sanitaires.

Marseille le *14 octobre 2020*

signature



Si vous partagez l'opinion des Ciq des Hauts de l'Estaque et de l'Estaque Marinier, merci de déposer ce document rempli et signé, dans la boîte aux lettres de la Villa Bellevue 146, montée Pichou ou par internet: "www.paca.developpement-durable.gouv.fr"

## Concertation publique Demi-échangeur Lafarge A55 au Jas de Rhodes

du 28/9 au 16/10/2020 à la mairie des Pennes Mirabeau.

Je soussigné(e), NOM : Louis

PRENOM : Mélanie

Adresse: 26 hameau de la Nerthe 13016 MARSEILLE

me prononce contre la mise en place de ce demi-échangeur pour les raisons suivantes :

La concertation n'est organisée que sur la zone géographique des Pennes Mirabeau, alors que l'impact de ce projet concerne également les habitants de Marseille. Le document tend à présenter ce projet comme "écologique" et "au bénéfice de la population" des Pennes Mirabeau alors que les avantages pour cette ville sont faibles et que les avantages économiques pour Lafarge sont forts.

L'augmentation conséquente de la circulation sur une portion d'autoroute particulièrement pentue et rétrécie, donc dangereuse, ajoute encore des risques d'accidents créés par la circulation conjointe des camions et des véhicules légers.

L'augmentation de l'activité économique en lien avec la place portuaire et la SNCF nous laisse craindre une augmentation de camions dans les noyaux villageois du 15/16 et par conséquent de la pollution.

Protection de l'environnement : la mise en place de ce demi-échangeur crée une brèche entre le massif de la Nerthe et celui de l'Etoile, menaçant la continuité écologiques de ces deux massifs et rendant possible une urbanisation dans le futur.

La vente de 90 hectares au Conservatoire du littoral n'a pas à être conditionnée à la création de ce demi-échangeur. Le transfert au Conservatoire du Littoral est une juste compensation aux nuisances subies par les populations depuis des années.

La mise en place de la U254, route prévue dans le PLUi, pour traverser le Massif de l'A55 aux friches de Riaux se trouvera confortée également par le demi-échangeur ouvrant le Massif à l'urbanisation. La charte Ville Port préconisant le stockage des containers dans le Massif n'a pas été amendée.

Pour ces raisons, je me prononce contre la mise en place de ce demi-échangeur et demande le transfert immédiat et sans conditions des terrains Lafarge au conservatoire du Littoral.

**Dernière minute** : Une réunion de concertation aura lieu le mercredi 14 octobre 2020 à 18 heures en mairie des 15-16eme dans le respect des règles sanitaires.

Marseille le 14/10/2020

signature





Si vous partagez l'opinion des Ciq des Hauts de l'Estaque et de l'Estaque Marinier, merci de déposer ce document rempli et signé; dans la boîte aux lettres de la Villa Bellevue 146, montée Pichou ou par internet: "www.paca.developpement-durable.gouv.fr"

## Concertation publique Demi-échangeur Lafarge A55 au Jas de Rhodes

du 28/9 au 16/10/2020 à la mairie des Pennes Mirabeau.

Je soussigné(e), NOM : *Largier* PRENOM : *Jean mar*

Adresse: *Hameau de la Nerthe*

me prononce contre la mise en place de ce demi- échangeur pour les raisons suivantes :

La concertation n'est organisée que sur la zone géographique des Pennes Mirabeau, alors que l'impact de ce projet concerne également les habitants de Marseille. Le document tend à présenter ce projet comme "écologique" et "au bénéfice de la population" des Pennes Mirabeau alors que les avantages pour cette ville sont faibles et que les avantages économiques pour Lafarge sont forts.

L'augmentation conséquente de la circulation sur une portion d'autoroute particulièrement pentue et rétrécie, donc dangereuse, ajoute encore des risques d'accidents créés par la circulation conjointe des camions et des véhicules légers.

L'augmentation de l'activité économique en lien avec la place portuaire et la SNCF nous laisse craindre une augmentation de camions dans les noyaux villageois du 15/16 et par conséquent de la pollution.

Protection de l'environnement : la mise en place de ce demi -échangeur crée une brèche entre le massif de la Nerthe et celui de l'Etoile, menaçant la continuité écologiques de ces deux massifs et rendant possible une urbanisation dans le futur.

La vente de 90 hectares au Conservatoire du littoral n'a pas à être conditionnée à la création de ce demi- échangeur. Le transfert au Conservatoire du Littoral est une juste compensation aux nuisances subies par les populations depuis des années.

La mise en place de la U254 , route prévue dans le PLUi , pour traverser le Massif de l'A55 aux friches de Riaux se trouvera confortée également par le demi-échangeur ouvrant le Massif à l'urbanisation. La charte Ville Port préconisant le stockage des containers dans le Massif n'a pas été amendée.

Pour ces raisons, je me prononce contre la mise en place de ce demi-échangeur et demande le transfert immédiat et sans conditions des terrains Lafarge au conservatoire du Littoral.

**Dernière minute** : Une réunion de concertation aura lieu le mercredi 14 octobre 2020 à 18 heures en mairie des 15-16eme dans le respect des règles sanitaires.

Marseille le

*14, 10, 20*

signature

*Largier*

Si vous partagez l'opinion des Ciq des Hauts de l'Estaque et de l'Estaque Marinier, merci de déposer ce document rempli et signé, dans la boîte aux lettres de la Villa Bellevue 146, montée Pichou ou par internet: "www.paca.developpement-durable.gouv.fr"

## Concertation publique Demi-échangeur Lafarge A55 au Jas de Rhodes

du 28/9 au 16/10/2020 à la mairie des Pennes Mirabeau.

Je soussigné(e), NOM : **KASMI** PRENOM : **Kevin**  
Adresse: **206 Noubée Pichou - 13016 Marseille**

me prononce contre la mise en place de ce demi- échangeur pour les raisons suivantes :

La concertation n'est organisée que sur la zone géographique des Pennes Mirabeau, alors que l'impact de ce projet concerne également les habitants de Marseille. Le document tend à présenter ce projet comme "écologique" et "au bénéfice de la population" des Pennes Mirabeau alors que les avantages pour cette ville sont faibles et que les avantages économiques pour Lafarge sont forts.

L'augmentation conséquente de la circulation sur une portion d'autoroute particulièrement pentue et rétrécie, donc dangereuse, ajoute encore des risques d'accidents créés par la circulation conjointe des camions et des véhicules légers.

L'augmentation de l'activité économique en lien avec la place portuaire et la SNCF nous laisse craindre une augmentation de camions dans les noyaux villageois du 15/16 et par conséquent de la pollution.

Protection de l'environnement : la mise en place de ce demi -échangeur crée une brèche entre le massif de la Nerthe et celui de l'Etoile, menaçant la continuité écologiques de ces deux massifs et rendant possible une urbanisation dans le futur.

La vente de 90 hectares au Conservatoire du littoral n'a pas à être conditionnée à la création de ce demi- échangeur. Le transfert au Conservatoire du Littoral est une juste compensation aux nuisances subies par les populations depuis des années.

La mise en place de la U254 , route prévue dans le PLUi , pour traverser le Massif de l'A55 aux friches de Riaux se trouvera confortée également par le demi-échangeur ouvrant le Massif à l'urbanisation. La charte Ville Port préconisant le stockage des containers dans le Massif n'a pas été amendée.

Pour ces raisons, je me prononce contre la mise en place de ce demi-échangeur et demande le transfert immédiat et sans conditions des terrains Lafarge au conservatoire du Littoral.

**Dernière minute** : Une réunion de concertation aura lieu le mercredi 14 octobre 2020 à 18 heures en mairie des 15-16eme dans le respect des règles sanitaires.

Marseille le **10/10/2020**

signature



Si vous partagez l'opinion des Ciq des Hauts de l'Estaque et de l'Estaque Marinier, merci de déposer ce document rempli et signé, dans la boîte aux lettres de la Villa Bellevue 146, montée Pichou ou par internet: "www.paca.developpement-durable.gouv.fr"

## Concertation publique Demi-échangeur Lafarge A55 au Jas de Rhodes

du 28/9 au 16/10/2020 à la mairie des Pennes Mirabeau.

Je soussigné(e), NOM : KACIOVI PRENOM : Ethalia  
Adresse: 206 Route Pichou "Campagne Blanche" 13016 Jas de Rhodes

me prononce contre la mise en place de ce demi- échangeur pour les raisons suivantes :

La concertation n'est organisée que sur la zone géographique des Pennes Mirabeau, alors que l'impact de ce projet concerne également les habitants de Marseille. Le document tend à présenter ce projet comme "écologique" et "au bénéfice de la population" des Pennes Mirabeau alors que les avantages pour cette ville sont faibles et que les avantages économiques pour Lafarge sont forts.

L'augmentation conséquente de la circulation sur une portion d'autoroute particulièrement pentue et rétrécie, donc dangereuse, ajoute encore des risques d'accidents créés par la circulation conjointe des camions et des véhicules légers.

L'augmentation de l'activité économique en lien avec la place portuaire et la SNCF nous laisse craindre une augmentation de camions dans les noyaux villageois du 15/16 et par conséquent de la pollution.

Protection de l'environnement : la mise en place de ce demi -échangeur crée une brèche entre le massif de la Nerthe et celui de l'Etoile, menaçant la continuité écologiques de ces deux massifs et rendant possible une urbanisation dans le futur.

La vente de 90 hectares au Conservatoire du littoral n'a pas à être conditionnée à la création de ce demi- échangeur. Le transfert au Conservatoire du Littoral est une juste compensation aux nuisances subies par les populations depuis des années.

La mise en place de la U254 , route prévue dans le PLUi , pour traverser le Massif de l'A55 aux friches de Riaux se trouvera confortée également par le demi-échangeur ouvrant le Massif à l'urbanisation. La charte Ville Port préconisant le stockage des containers dans le Massif n'a pas été amendée.

Pour ces raisons, je me prononce contre la mise en place de ce demi-échangeur et demande le transfert immédiat et sans conditions des terrains Lafarge au conservatoire du Littoral.

**Dernière minute** : Une réunion de concertation aura lieu le mercredi 14 octobre 2020 à 18 heures en mairie des 15-16eme dans le respect des règles sanitaires.

Marseille le

10/10/2020

signature

Ethalia Kaciov

Si vous partagez l'opinion des Ciq des Hauts de l'Estaque et de l'Estaque Marinier, merci de déposer ce document rempli et signé, dans la boîte aux lettres de la Villa Bellevue 146, montée Pichou ou par internet: "www.paca.developpement-durable.gouv.fr"

## Concertation publique Demi-échangeur Lafarge A55 au Jas de Rhodes

du 28/9 au 16/10/2020 à la mairie des Pennes Mirabeau.

Je soussigné(e), NOM: HERVOUET PRENOM: Mireille / Alban  
Adresse: 212 Montée PICHOU 13016 MARSEILLE

me prononce contre la mise en place de ce demi- échangeur pour les raisons suivantes :

La concertation n'est organisée que sur la zone géographique des Pennes Mirabeau, alors que l'impact de ce projet concerne également les habitants de Marseille. Le document tend à présenter ce projet comme "écologique" et "au bénéfice de la population" des Pennes Mirabeau alors que les avantages pour cette ville sont faibles et que les avantages économiques pour Lafarge sont forts.

L'augmentation conséquente de la circulation sur une portion d'autoroute particulièrement pentue et rétrécie, donc dangereuse, ajoute encore des risques d'accidents créés par la circulation conjointe des camions et des véhicules légers.

L'augmentation de l'activité économique en lien avec la place portuaire et la SNCF nous laisse craindre une augmentation de camions dans les noyaux villageois du 15/16 et par conséquent de la pollution.

Protection de l'environnement : la mise en place de ce demi -échangeur crée une brèche entre le massif de la Nerthe et celui de l'Etoile, menaçant la continuité écologiques de ces deux massifs et rendant possible une urbanisation dans le futur.

La vente de 90 hectares au Conservatoire du littoral n'a pas à être conditionnée à la création de ce demi- échangeur. Le transfert au Conservatoire du Littoral est une juste compensation aux nuisances subies par les populations depuis des années.

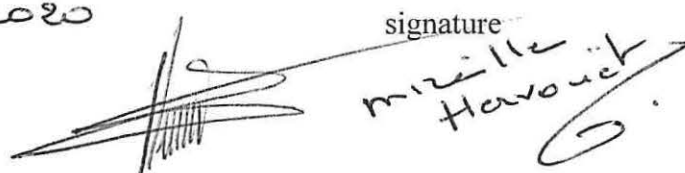
La mise en place de la U254 , route prévue dans le PLUi , pour traverser le Massif de l'A55 aux friches de Riaux se trouvera confortée également par le demi-échangeur ouvrant le Massif à l'urbanisation. La charte Ville Port préconisant le stockage des containers dans le Massif n'a pas été amendée.

Pour ces raisons, je me prononce contre la mise en place de ce demi-échangeur et demande le transfert immédiat et sans conditions des terrains Lafarge au conservatoire du Littoral.

**Dernière minute** : Une réunion de concertation aura lieu le mercredi 14 octobre 2020 à 18 heures en mairie des 15-16eme dans le respect des règles sanitaires.

Marseille le 15/10/2020

signature  
Mireille Hervoüet



Si vous partagez l'opinion des Ciq des Hauts de l'Estaque et de l'Estaque Marinier, merci de déposer ce document rempli et signé, dans la boîte aux lettres de la Villa Bellevue 146, montée Pichou ou par internet: "www.paca.developpement-durable.gouv.fr"

## **Concertation publique Demi-échangeur Lafarge A55 au Jas de Rhodes**

du 28/9 au 16/10/2020 à la mairie des Pennes Mirabeau.

Je soussigné(e), NOM : **HEBBACHE** PRENOM : **SANDRA**

Adresse: *A la voie 286, chemin de la Nerthe, 'La Galline' 13016 Marseille*

me prononce contre la mise en place de ce demi- échangeur pour les raisons suivantes :

La concertation n'est organisée que sur la zone géographique des Pennes Mirabeau, alors que l'impact de ce projet concerne également les habitants de Marseille. Le document tend à présenter ce projet comme "écologique" et "au bénéfice de la population" des Pennes Mirabeau alors que les avantages pour cette ville sont faibles et que les avantages économiques pour Lafarge sont forts.

L'augmentation conséquente de la circulation sur une portion d'autoroute particulièrement pentue et rétrécie, donc dangereuse, ajoute encore des risques d'accidents créés par la circulation conjointe des camions et des véhicules légers.

L'augmentation de l'activité économique en lien avec la place portuaire et la SNCF nous laisse craindre une augmentation de camions dans les noyaux villageois du 15/16 et par conséquent de la pollution.

Protection de l'environnement : la mise en place de ce demi -échangeur crée une brèche entre le massif de la Nerthe et celui de l'Etoile, menaçant la continuité écologiques de ces deux massifs et rendant possible une urbanisation dans le futur.

La vente de 90 hectares au Conservatoire du littoral n'a pas à être conditionnée à la création de ce demi- échangeur. Le transfert au Conservatoire du Littoral est une juste compensation aux nuisances subies par les populations depuis des années.

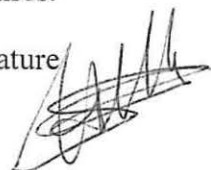
La mise en place de la U254 , route prévue dans le PLUi , pour traverser le Massif de l'A55 aux friches de Riaux se trouvera confortée également par le demi-échangeur ouvrant le Massif à l'urbanisation. La charte Ville Port préconisant le stockage des containers dans le Massif n'a pas été amendée.

Pour ces raisons, je me prononce contre la mise en place de ce demi-échangeur et demande le transfert immédiat et sans conditions des terrains Lafarge au conservatoire du Littoral.

**Dernière minute** : Une réunion de concertation aura lieu le mercredi 14 octobre 2020 à 18 heures en mairie des 15-16eme dans le respect des règles sanitaires.

Marseille le *15/10/2020*

signature



Si vous partagez l'opinion des Ciq des Hauts de l'Estaque et de l'Estaque Marinier, merci de déposer ce document rempli et signé, dans la boîte aux lettres de la Villa Bellevue 146, montée Pichou ou par internet: "www.paca.developpement-durable.gouv.fr"(rubrique:projets d'infrastructures routières)

### Concertation publique Demi-échangeur Lafarge A55 au Jas de Rhodes

du 28/9 au 16/10/2020 à la mairie des Pennes Mirabeau

. Je soussigné, NOM : GRAFFIN PRENOM : IRENE  
adresse: 133 ch. de la NERTHE 13016 Nue

me prononce contre la mise en place de ce demi- échangeur pour les raisons suivantes :

La concertation n'est organisée que sur la zone géographique des Pennes Mirabeau, alors que l'impact de ce projet concerne également les habitants de Marseille.

Le document tend à présenter ce projet comme "écologique" et "au bénéfice de la population" des Pennes Mirabeau alors que les avantages pour cette ville sont faibles et que les avantages économiques pour Lafarge sont forts.

L'augmentation conséquente de la circulation sur une portion d'autoroute particulièrement pentue et rétrécie, donc dangereuse, ajoute encore des risques d'accidents créés par la circulation conjointe des camions et des véhicules légers.

L'augmentation de l'activité économique en lien avec la place portuaire et la SNCF nous laisse craindre une augmentation de camions dans les noyaux villageois du 15/16 .

Protection de l'environnement : la mise en place de ce demi -échangeur crée une brèche entre le massif de la Nerthe et celui de l'Etoile, menaçant la continuité écologiques de ces deux massifs.

La vente de 90 hectares au Conservatoire du littoral n'a pas à être conditionnée à la création de ce demi- échangeur. Le transfert au Conservatoire du Littoral est une juste compensation aux nuisances subies par les populations depuis des années.

La mise en place de la U254 , route prévue dans le PLUi , pour traverser le Massif de l'A55 aux friches de Riaux se trouvera confortée par le demi-échangeur ouvrant le Massif à l'urbanisation.

La charte Ville Port préconisant le stockage des containers dans le Massif n'a pas été amendée.

Pour ces raisons, je me prononce contre la mise en place de ce demi-échangeur et demande le transfert immédiat et sans conditions des terrains Lafarge au conservatoire du Littoral.

Date

13/10/2020

Signature



Si vous partagez l'opinion des Ciq des Hauts de l'Estaque et de l'Estaque Marinier, merci de déposer ce document rempli et signé, dans la boîte aux lettres de la Villa Bellevue 146, montée Pichou ou par internet: "www.paca.developpement-durable.gouv.fr"

## Concertation publique Demi-échangeur Lafarge A55 au Jas de Rhodes

du 28/9 au 16/10/2020 à la mairie des Pennes Mirabeau.

Je soussigné(e), NOM : GORRA PRENOM : JOEL

Adresse: HAMEAU DE LA NERTHE

me prononce contre la mise en place de ce demi-échangeur pour les raisons suivantes :

La concertation n'est organisée que sur la zone géographique des Pennes Mirabeau, alors que l'impact de ce projet concerne également les habitants de Marseille. Le document tend à présenter ce projet comme "écologique" et "au bénéfice de la population" des Pennes Mirabeau alors que les avantages pour cette ville sont faibles et que les avantages économiques pour Lafarge sont forts.

L'augmentation conséquente de la circulation sur une portion d'autoroute particulièrement pentue et rétrécie, donc dangereuse, ajoute encore des risques d'accidents créés par la circulation conjointe des camions et des véhicules légers.

L'augmentation de l'activité économique en lien avec la place portuaire et la SNCF nous laisse craindre une augmentation de camions dans les noyaux villageois du 15/16 et par conséquent de la pollution.

Protection de l'environnement : la mise en place de ce demi-échangeur crée une brèche entre le massif de la Nerthe et celui de l'Etoile, menaçant la continuité écologiques de ces deux massifs et rendant possible une urbanisation dans le futur.

La vente de 90 hectares au Conservatoire du littoral n'a pas à être conditionnée à la création de ce demi-échangeur. Le transfert au Conservatoire du Littoral est une juste compensation aux nuisances subies par les populations depuis des années.

La mise en place de la U254, route prévue dans le PLUi, pour traverser le Massif de l'A55 aux friches de Riaux se trouvera confortée également par le demi-échangeur ouvrant le Massif à l'urbanisation. La charte Ville Port préconisant le stockage des containers dans le Massif n'a pas été amendée.

Pour ces raisons, je me prononce contre la mise en place de ce demi-échangeur et demande le transfert immédiat et sans conditions des terrains Lafarge au conservatoire du Littoral.

**Dernière minute** : Une réunion de concertation aura lieu le mercredi 14 octobre 2020 à 18 heures en mairie des 15-16eme dans le respect des règles sanitaires.

Marseille le 14/10/2020

signature



Si vous partagez l'opinion des Ciq des Hauts de l'Estaque et de l'Estaque Marinier, merci de déposer ce document rempli et signé, dans la boîte aux lettres de la Villa Bellevue 146, montée Pichou ou par internet: "www.paca.developpement-durable.gouv.fr"

## Concertation publique Demi-échangeur Lafarge A55 au Jas de Rhodes

du 28/9 au 16/10/2020 à la mairie des Pennes Mirabeau.

Je soussigné(e), NOM: GALLIONE PRENOM: Patricia  
Adresse: 81. Montée Antoine CASTEJON 130 16 Marseille

me prononce contre la mise en place de ce demi- échangeur pour les raisons suivantes :

La concertation n'est organisée que sur la zone géographique des Pennes Mirabeau, alors que l'impact de ce projet concerne également les habitants de Marseille. Le document tend à présenter ce projet comme "écologique" et "au bénéfice de la population" des Pennes Mirabeau alors que les avantages pour cette ville sont faibles et que les avantages économiques pour Lafarge sont forts.

L'augmentation conséquente de la circulation sur une portion d'autoroute particulièrement pentue et rétrécie, donc dangereuse, ajoute encore des risques d'accidents créés par la circulation conjointe des camions et des véhicules légers.

L'augmentation de l'activité économique en lien avec la place portuaire et la SNCF nous laisse craindre une augmentation de camions dans les noyaux villageois du 15/16 et par conséquent de la pollution.

Protection de l'environnement : la mise en place de ce demi -échangeur crée une brèche entre le massif de la Nerthe et celui de l'Etoile, menaçant la continuité écologiques de ces deux massifs et rendant possible une urbanisation dans le futur.

La vente de 90 hectares au Conservatoire du littoral n'a pas à être conditionnée à la création de ce demi- échangeur. Le transfert au Conservatoire du Littoral est une juste compensation aux nuisances subies par les populations depuis des années.

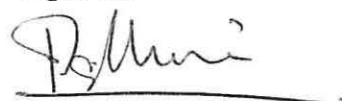
La mise en place de la U254 , route prévue dans le PLUi , pour traverser le Massif de l'A55 aux friches de Riaux se trouvera confortée également par le demi-échangeur ouvrant le Massif à l'urbanisation. La charte Ville Port préconisant le stockage des containers dans le Massif n'a pas été amendée.

Pour ces raisons, je me prononce contre la mise en place de ce demi-échangeur et demande le transfert immédiat et sans conditions des terrains Lafarge au conservatoire du Littoral.

**Dernière minute** : Une réunion de concertation aura lieu le mercredi 14 octobre 2020 à 18 heures en mairie des 15-16eme dans le respect des règles sanitaires.

Marseille le  
14.10.2020

signature





Si vous partagez l'opinion des Ciq des Hauts de l'Estaque et de l'Estaque Marinier, merci de déposer ce document rempli et signé, dans la boîte aux lettres de la Villa Bellevue 146, montée Pichou ou par internet: "www.paca.developpement-durable.gouv.fr"

## **Concertation publique Demi-échangeur Lafarge A55 au Jas de Rhodes**

du 28/9 au 16/10/2020 à la mairie des Pennes Mirabeau.

Je soussigné(e), NOM : FRANCIA PRENOM : Sulien

Adresse: A la voie 286, chemin de la Nerthe, la Balline 13016 Marseille

me prononce contre la mise en place de ce demi- échangeur pour les raisons suivantes :

La concertation n'est organisée que sur la zone géographique des Pennes Mirabeau, alors que l'impact de ce projet concerne également les habitants de Marseille. Le document tend à présenter ce projet comme "écologique" et "au bénéfice de la population" des Pennes Mirabeau alors que les avantages pour cette ville sont faibles et que les avantages économiques pour Lafarge sont forts.

L'augmentation conséquente de la circulation sur une portion d'autoroute particulièrement pentue et rétrécie, donc dangereuse, ajoute encore des risques d'accidents créés par la circulation conjointe des camions et des véhicules légers.

L'augmentation de l'activité économique en lien avec la place portuaire et la SNCF nous laisse craindre une augmentation de camions dans les noyaux villageois du 15/16 et par conséquent de la pollution.

Protection de l'environnement : la mise en place de ce demi -échangeur crée une brèche entre le massif de la Nerthe et celui de l'Etoile, menaçant la continuité écologiques de ces deux massifs et rendant possible une urbanisation dans le futur.

La vente de 90 hectares au Conservatoire du littoral n'a pas à être conditionnée à la création de ce demi- échangeur. Le transfert au Conservatoire du Littoral est une juste compensation aux nuisances subies par les populations depuis des années.

La mise en place de la U254 , route prévue dans le PLUi , pour traverser le Massif de l'A55 aux friches de Riaux se trouvera confortée également par le demi-échangeur ouvrant le Massif à l'urbanisation. La charte Ville Port préconisant le stockage des containers dans le Massif n'a pas été amendée.

Pour ces raisons, je me prononce contre la mise en place de ce demi-échangeur et demande le transfert immédiat et sans conditions des terrains Lafarge au conservatoire du Littoral.

**Dernière minute** : Une réunion de concertation aura lieu le mercredi 14 octobre 2020 à 18 heures en mairie des 15-16eme dans le respect des règles sanitaires.

Marseille le 15/10/2020

signature



Si vous partagez l'opinion des Ciq des Hauts de l'Estaque et de l'Estaque Marinier, merci de déposer ce document rempli et signé, dans la boîte aux lettres de la Villa Bellevue 146, montée Pichou ou par internet: "www.paca.developpement-durable.gouv.fr"(rubrique:projets d'infrastructures routières)

## Concertation publique Demi-échangeur Lafarge A55 au Jas de Rhodes

du 28/9 au 16/10/2020 à la mairie des Pennes Mirabeau

. Je soussigné,

NOM :

FERRERO

PRENOM :

Marc

adresse:

145, Chemin de la Nerthe

me prononce contre la mise en place de ce demi-échangeur pour les raisons suivantes :

La concertation n'est organisée que sur la zone géographique des Pennes Mirabeau, alors que l'impact de ce projet concerne également les habitants de Marseille.

Le document tend à présenter ce projet comme "écologique" et "au bénéfice de la population" des Pennes Mirabeau alors que les avantages pour cette ville sont faibles et que les avantages économiques pour Lafarge sont forts.

L'augmentation conséquente de la circulation sur une portion d'autoroute particulièrement pentue et rétrécie, donc dangereuse, ajoute encore des risques d'accidents créés par la circulation conjointe des camions et des véhicules légers.

L'augmentation de l'activité économique en lien avec la place portuaire et la SNCF nous laisse craindre une augmentation de camions dans les noyaux villageois du 15/16 .

Protection de l'environnement : la mise en place de ce demi-échangeur crée une brèche entre le massif de la Nerthe et celui de l'Etoile, menaçant la continuité écologiques de ces deux massifs.

La vente de 90 hectares au Conservatoire du littoral n'a pas à être conditionnée à la création de ce demi-échangeur. Le transfert au Conservatoire du Littoral est une juste compensation aux nuisances subies par les populations depuis des années.

La mise en place de la U254 , route prévue dans le PLUi , pour traverser le Massif de l'A55 aux friches de Riaux se trouvera confortée par le demi-échangeur ouvrant le Massif à l'urbanisation.

La charte Ville Port préconisant le stockage des containers dans le Massif n'a pas été amendée.

Pour ces raisons, je me prononce contre la mise en place de ce demi-échangeur et demande le transfert immédiat et sans conditions des terrains Lafarge au conservatoire du Littoral.

Date

14/10/2020

Signature



Si vous partagez l'opinion des Ciq des Hauts de l'Estaque et de l'Estaque Marinier, merci de déposer ce document rempli et signé, dans la boîte aux lettres de la Villa Bellevue 146, montée Pichou ou par internet: "www.paca.developpement-durable.gouv.fr"(rubrique:projets d'infrastructures routières)

## Concertation publique Demi-échangeur Lafarge A55 au Jas de Rhodes

du 28/9 au 16/10/2020 à la mairie des Pennes Mirabeau

Je soussigné, NOM : FERENG PRENOM : CAROLE

adresse: 134 Chemin de la Nerthe.

me prononce contre la mise en place de ce demi-échangeur pour les raisons suivantes :

La concertation n'est organisée que sur la zone géographique des Pennes Mirabeau, alors que l'impact de ce projet concerne également les habitants de Marseille.

Le document tend à présenter ce projet comme "écologique" et "au bénéfice de la population" des Pennes Mirabeau alors que les avantages pour cette ville sont faibles et que les avantages économiques pour Lafarge sont forts.

L'augmentation conséquente de la circulation sur une portion d'autoroute particulièrement pentue et rétrécie, donc dangereuse, ajoute encore des risques d'accidents créés par la circulation conjointe des camions et des véhicules légers.

L'augmentation de l'activité économique en lien avec la place portuaire et la SNCF nous laisse craindre une augmentation de camions dans les noyaux villageois du 15/16 .

Protection de l'environnement : la mise en place de ce demi-échangeur crée une brèche entre le massif de la Nerthe et celui de l'Etoile, menaçant la continuité écologiques de ces deux massifs.

La vente de 90 hectares au Conservatoire du littoral n'a pas à être conditionnée à la création de ce demi-échangeur. Le transfert au Conservatoire du Littoral est une juste compensation aux nuisances subies par les populations depuis des années.

La mise en place de la U254 , route prévue dans le PLUi , pour traverser le Massif de l'A55 aux friches de Riaux se trouvera confortée par le demi-échangeur ouvrant le Massif à l'urbanisation.

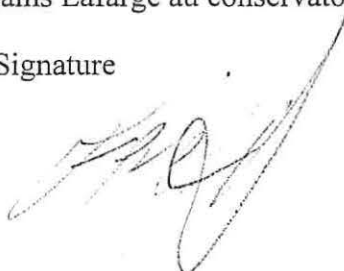
La charte Ville Port préconisant le stockage des containers dans le Massif n'a pas été amendée.

Pour ces raisons, je me prononce contre la mise en place de ce demi-échangeur et demande le transfert immédiat et sans conditions des terrains Lafarge au conservatoire du Littoral.

Date

Signature

12/10/2020



Si vous partagez l'opinion des Ciq des Hauts de l'Estaque et de l'Estaque Marinier, merci de déposer ce document rempli et signé, dans la boîte aux lettres de la Villa Bellevue 146, montée Pichou ou par internet: "www.paca.developpement-durable.gouv.fr"(rubrique:projets d'infrastructures routières)

## Concertation publique Demi-échangeur Lafarge A55 au Jas de Rhodes

du 28/9 au 16/10/2020 à la mairie des Pennes Mirabeau

. Je soussigné, NOM : *Fanvielle* PRENOM : *Aurélie*

adresse: *20 rue Ferrandi 13005 Marseille*

me prononce contre la mise en place de ce demi- échangeur pour les raisons suivantes :

La concertation n'est organisée que sur la zone géographique des Pennes Mirabeau, alors que l'impact de ce projet concerne également les habitants de Marseille.

Le document tend à présenter ce projet comme "écologique" et "au bénéfice de la population" des Pennes Mirabeau alors que les avantages pour cette ville sont faibles et que les avantages économiques pour Lafarge sont forts.

L'augmentation conséquente de la circulation sur une portion d'autoroute particulièrement pentue et rétrécie, donc dangereuse, ajoute encore des risques d'accidents créés par la circulation conjointe des camions et des véhicules légers.

L'augmentation de l'activité économique en lien avec la place portuaire et la SNCF nous laisse craindre une augmentation de camions dans les noyaux villageois du 15/16 .

Protection de l'environnement : la mise en place de ce demi -échangeur crée une brèche entre le massif de la Nerthe et celui de l'Etoile, menaçant la continuité écologiques de ces deux massifs.

La vente de 90 hectares au Conservatoire du littoral n'a pas à être conditionnée à la création de ce demi- échangeur. Le transfert au Conservatoire du Littoral est une juste compensation aux nuisances subies par les populations depuis des années.

La mise en place de la U254 , route prévue dans le PLUi , pour traverser le Massif de l'A55 aux friches de Riaux se trouvera confortée par le demi-échangeur ouvrant le Massif à l'urbanisation.

La charte Ville Port préconisant le stockage des containers dans le Massif n'a pas été amendée.

Pour ces raisons, je me prononce contre la mise en place de ce demi-échangeur et demande le transfert immédiat et sans conditions des terrains Lafarge au conservatoire du Littoral.

Date

*13 octobre 2020*

Signature



Si vous partagez l'opinion des Ciq des Hauts de l'Estaque et de l'Estaque Marinier, merci de déposer ce document rempli et signé, dans la boîte aux lettres de la Villa Bellevue 146, montée Pichou ou par internet: "www.paca.developpement-durable.gouv.fr"

## Concertation publique Demi-échangeur Lafarge A55 au Jas de Rhodes

du 28/9 au 16/10/2020 à la mairie des Pennes Mirabeau.

Je soussigné(e), NOM : FRASCHINA PRENOM : Brigitte

Adresse: 5 Montée de IRIS  
13016 Marseille

me prononce contre la mise en place de ce demi- échangeur pour les raisons suivantes :

La concertation n'est organisée que sur la zone géographique des Pennes Mirabeau, alors que l'impact de ce projet concerne également les habitants de Marseille. Le document tend à présenter ce projet comme "écologique" et "au bénéfice de la population" des Pennes Mirabeau alors que les avantages pour cette ville sont faibles et que les avantages économiques pour Lafarge sont plus forts.

L'augmentation conséquente de la circulation sur une portion d'autoroute particulièrement pentue et rétrécie, donc dangereuse, ajoute encore des risques d'accidents créés par la circulation conjointe des camions et des véhicules légers.

L'augmentation de l'activité économique en lien avec la place portuaire et la SNCF nous laisse craindre une augmentation de camions dans les noyaux villageois du 15/16 et par conséquent de la pollution.

Protection de l'environnement : la mise en place de ce demi -échangeur crée une brèche entre le massif de la Nerthe et celui de l'Etoile, menaçant la continuité écologiques de ces deux massifs et rendant possible une urbanisation dans le futur.

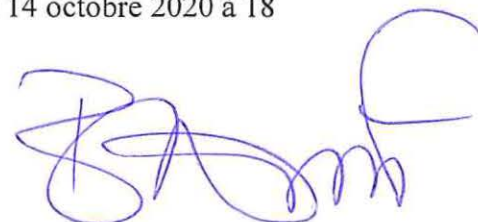
La vente de 90 hectares au Conservatoire du littoral n'a pas à être conditionnée à la création de ce demi- échangeur. Le transfert au Conservatoire du Littoral est une juste compensation aux nuisances subies par les populations depuis des années.

La mise en place de la U254 , route prévue dans le PLUi , pour traverser le Massif de l'A55 aux friches de Riaux se trouvera confortée également par le demi-échangeur ouvrant le Massif à l'urbanisation. La charte Ville Port préconisant le stockage des containers dans le Massif n'a pas été amendée.

Pour ces raisons, je me prononce contre la mise en place de ce demi-échangeur et demande le transfert immédiat et sans conditions des terrains Lafarge au conservatoire du Littoral.

**Dernière minute** : Une réunion de concertation aura lieu le mercredi 14 octobre 2020 à 18 heures en mairie des 15-16eme dans le respect des règles sanitaires.

Marseille le 12 octobre 2020 signature



Si vous partagez l'opinion des Ciq des Hauts de l'Estaque et de l'Estaque Marinier, merci de déposer ce document rempli et signé, dans la boîte aux lettres de la Villa Bellevue 146, montée Pichou ou par internet: "www.paca.developpement-durable.gouv.fr"

## Concertation publique Demi-échangeur Lafarge A55 au Jas de Rhodes

du 28/9 au 16/10/2020 à la mairie des Pennes Mirabeau.

Je soussigné(e), NOM : *FERRARI* PRENOM : *Robert*

Adresse: *30 Montée Pichou 13016.*

me prononce contre la mise en place de ce demi- échangeur pour les raisons suivantes :

La concertation n'est organisée que sur la zone géographique des Pennes Mirabeau, alors que l'impact de ce projet concerne également les habitants de Marseille. Le document tend à présenter ce projet comme "écologique" et "au bénéfice de la population" des Pennes Mirabeau alors que les avantages pour cette ville sont faibles et que les avantages économiques pour Lafarge sont forts.

L'augmentation conséquente de la circulation sur une portion d'autoroute particulièrement pentue et rétrécie, donc dangereuse, ajoute encore des risques d'accidents créés par la circulation conjointe des camions et des véhicules légers.

L'augmentation de l'activité économique en lien avec la place portuaire et la SNCF nous laisse craindre une augmentation de camions dans les noyaux villageois du 15/16 et par conséquent de la pollution.

Protection de l'environnement : la mise en place de ce demi -échangeur crée une brèche entre le massif de la Nerthe et celui de l'Etoile, menaçant la continuité écologiques de ces deux massifs et rendant possible une urbanisation dans le futur.

La vente de 90 hectares au Conservatoire du littoral n'a pas à être conditionnée à la création de ce demi- échangeur. Le transfert au Conservatoire du Littoral est une juste compensation aux nuisances subies par les populations depuis des années.

La mise en place de la U254 , route prévue dans le PLUi , pour traverser le Massif de l'A55 aux friches de Riaux se trouvera confortée également par le demi-échangeur ouvrant le Massif à l'urbanisation. La charte Ville Port préconisant le stockage des containers dans le Massif n'a pas été amendée.

Pour ces raisons, je me prononce contre la mise en place de ce demi-échangeur et demande le transfert immédiat et sans conditions des terrains Lafarge au conservatoire du Littoral.

**Dernière minute** : Une réunion de concertation aura lieu le mercredi 14 octobre 2020 à 18 heures en mairie des 15-16eme dans le respect des règles sanitaires.

Marseille le

*12/10/2020*

signature



Si vous partagez l'opinion des Ciq des Hauts de l'Estaque et de l'Estaque Marinier, merci de déposer ce document rempli et signé, dans la boîte aux lettres de la Villa Bellevue 146, montée Pichou ou par internet: "www.paca.developpement-durable.gouv.fr"(rubrique:projets d'infrastructures routières)

## Concertation publique Demi-échangeur Lafarge A55 au Jas de Rhodes

du 28/9 au 16/10/2020 à la mairie des Pennes Mirabeau

. Je soussigné, NOM : *Duquenne* PRENOM : *Pabuch*

adresse: *139 chemin de la Nerthe 13016 Marseille*

me prononce contre la mise en place de ce demi- échangeur pour les raisons suivantes :

La concertation n'est organisée que sur la zone géographique des Pennes Mirabeau, alors que l'impact de ce projet concerne également les habitants de Marseille.

Le document tend à présenter ce projet comme "écologique" et "au bénéfice de la population" des Pennes Mirabeau alors que les avantages pour cette ville sont faibles et que les avantages économiques pour Lafarge sont forts.

L'augmentation conséquente de la circulation sur une portion d'autoroute particulièrement pentue et rétrécie, donc dangereuse, ajoute encore des risques d'accidents créés par la circulation conjointe des camions et des véhicules légers.

L'augmentation de l'activité économique en lien avec la place portuaire et la SNCF nous laisse craindre une augmentation de camions dans les noyaux villageois du 15/16 .

Protection de l'environnement : la mise en place de ce demi -échangeur crée une brèche entre le massif de la Nerthe et celui de l'Etoile, menaçant la continuité écologiques de ces deux massifs.

La vente de 90 hectares au Conservatoire du littoral n'a pas à être conditionnée à la création de ce demi- échangeur. Le transfert au Conservatoire du Littoral est une juste compensation aux nuisances subies par les populations depuis des années.

La mise en place de la U254 , route prévue dans le PLUi , pour traverser le Massif de l'A55 aux friches de Riaux se trouvera confortée par le demi-échangeur ouvrant le Massif à l'urbanisation.

La charte Ville Port préconisant le stockage des containers dans le Massif n'a pas été amendée.

Pour ces raisons, je me prononce contre la mise en place de ce demi-échangeur et demande le transfert immédiat et sans conditions des terrains Lafarge au conservatoire du Littoral.

Date

*13/10/2020*

Signature



Si vous partagez l'opinion des Ciq des Hauts de l'Estaque et de l'Estaque Marinier, merci de déposer ce document rempli et signé, dans la boîte aux lettres de la Villa Bellevue 146, montée Pichou ou par internet: "www.paca.developpement-durable.gouv.fr"(rubrique:projets d'infrastructures routières)

## Concertation publique Demi-échangeur Lafarge A55 au Jas de Rhodes

du 28/9 au 16/10/2020 à la mairie des Pennes Mirabeau

. Je soussigné, NOM : *Dufraigne* PRENOM : *Thierry*

adresse: *24 rue Clouis Hugues 13003*

me prononce contre la mise en place de ce demi- échangeur pour les raisons suivantes :

La concertation n'est organisée que sur la zone géographique des Pennes Mirabeau, alors que l'impact de ce projet concerne également les habitants de Marseille.

Le document tend à présenter ce projet comme "écologique" et "au bénéfice de la population" des Pennes Mirabeau alors que les avantages pour cette ville sont faibles et que les avantages économiques pour Lafarge sont forts.

L'augmentation conséquente de la circulation sur une portion d'autoroute particulièrement pentue et rétrécie, donc dangereuse, ajoute encore des risques d'accidents créés par la circulation conjointe des camions et des véhicules légers.

L'augmentation de l'activité économique en lien avec la place portuaire et la SNCF nous laisse craindre une augmentation de camions dans les noyaux villageois du 15/16 .

Protection de l'environnement : la mise en place de ce demi -échangeur crée une brèche entre le massif de la Nerthe et celui de l'Etoile, menaçant la continuité écologiques de ces deux massifs.

La vente de 90 hectares au Conservatoire du littoral n'a pas à être conditionnée à la création de ce demi- échangeur. Le transfert au Conservatoire du Littoral est une juste compensation aux nuisances subies par les populations depuis des années.


La mise en place de la U254 , route prévue dans le PLUi , pour traverser le Massif de l'A55 aux friches de Riaux se trouvera confortée par le demi-échangeur ouvrant le Massif à l'urbanisation.

La charte Ville Port préconisant le stockage des containers dans le Massif n'a pas été amendée.

Pour ces raisons, je me prononce contre la mise en place de ce demi-échangeur et demande le transfert immédiat et sans conditions des terrains Lafarge au conservatoire du Littoral.

Date *12 octobre 2020*

Signature





Si vous partagez l'opinion des Ciq des Hauts de l'Estaque et de l'Estaque Marinier, merci de déposer ce document rempli et signé, dans la boîte aux lettres de la Villa Bellevue 146, montée Pichou ou par internet: "www.paca.developpement-durable.gouv.fr"

## Concertation publique Demi-échangeur Lafarge A55 au Jas de Rhodes

du 28/9 au 16/10/2020 à la mairie des Pennes Mirabeau.

Je soussigné(e), NOM : DEVIEU PRENOM : Jaminc  
Adresse: 155 chemin du Morina 13016 Marseille

me prononce contre la mise en place de ce demi-échangeur pour les raisons suivantes :

La concertation n'est organisée que sur la zone géographique des Pennes Mirabeau, alors que l'impact de ce projet concerne également les habitants de Marseille. Le document tend à présenter ce projet comme "écologique" et "au bénéfice de la population" des Pennes Mirabeau alors que les avantages pour cette ville sont faibles et que les avantages économiques pour Lafarge sont forts.

L'augmentation conséquente de la circulation sur une portion d'autoroute particulièrement pentue et rétrécie, donc dangereuse, ajoute encore des risques d'accidents créés par la circulation conjointe des camions et des véhicules légers.

L'augmentation de l'activité économique en lien avec la place portuaire et la SNCF nous laisse craindre une augmentation de camions dans les noyaux villageois du 15/16 et par conséquent de la pollution.

Protection de l'environnement : la mise en place de ce demi-échangeur crée une brèche entre le massif de la Nerthe et celui de l'Etoile, menaçant la continuité écologiques de ces deux massifs et rendant possible une urbanisation dans le futur.

La vente de 90 hectares au Conservatoire du littoral n'a pas à être conditionnée à la création de ce demi-échangeur. Le transfert au Conservatoire du Littoral est une juste compensation aux nuisances subies par les populations depuis des années.

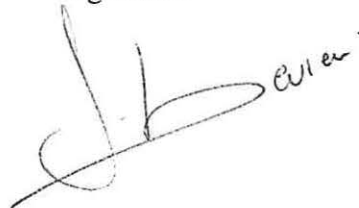
La mise en place de la U254, route prévue dans le PLUi, pour traverser le Massif de l'A55 aux friches de Riaux se trouvera confortée également par le demi-échangeur ouvrant le Massif à l'urbanisation. La charte Ville Port préconisant le stockage des containers dans le Massif n'a pas été amendée.

Pour ces raisons, je me prononce contre la mise en place de ce demi-échangeur et demande le transfert immédiat et sans conditions des terrains Lafarge au conservatoire du Littoral.

**Dernière minute** : Une réunion de concertation aura lieu le mercredi 14 octobre 2020 à 18 heures en mairie des 15-16eme dans le respect des règles sanitaires.

Marseille le 15/10/2020

signature



Si vous partagez l'opinion des Ciq des Hauts de l'Estaque et de l'Estaque Marinier, merci de déposer ce document rempli et signé, dans la boîte aux lettres de la Villa Bellevue 146, montée Pichou ou par internet: "www.paca.developpement-durable.gouv.fr"

## Concertation publique Demi-échangeur Lafarge A55 au Jas de Rhodes

du 28/9 au 16/10/2020 à la mairie des Pennes Mirabeau.

Je soussigné(e), NOM : *Dementes* PRENOM : *Liliane*  
Adresse: *28 Traversée chaussée*

me prononce contre la mise en place de ce demi-échangeur pour les raisons suivantes :

La concertation n'est organisée que sur la zone géographique des Pennes Mirabeau, alors que l'impact de ce projet concerne également les habitants de Marseille. Le document tend à présenter ce projet comme "écologique" et "au bénéfice de la population" des Pennes Mirabeau alors que les avantages pour cette ville sont faibles et que les avantages économiques pour Lafarge sont plus forts.

L'augmentation conséquente de la circulation sur une portion d'autoroute particulièrement pentue et rétrécie, donc dangereuse, ajoute encore des risques d'accidents créés par la circulation conjointe des camions et des véhicules légers.

L'augmentation de l'activité économique en lien avec la place portuaire et la SNCF nous laisse craindre une augmentation de camions dans les noyaux villageois du 15/16 et par conséquent de la pollution.

Protection de l'environnement : la mise en place de ce demi-échangeur crée une brèche entre le massif de la Nerthe et celui de l'Etoile, menaçant la continuité écologiques de ces deux massifs et rendant possible une urbanisation dans le futur.

La vente de 90 hectares au Conservatoire du littoral n'a pas à être conditionnée à la création de ce demi-échangeur. Le transfert au Conservatoire du Littoral est une juste compensation aux nuisances subies par les populations depuis des années.

La mise en place de la U254, route prévue dans le PLUi, pour traverser le Massif de l'A55 aux friches de Riaux se trouvera confortée également par le demi-échangeur ouvrant le Massif à l'urbanisation. La charte Ville Port préconisant le stockage des containers dans le Massif n'a pas été amendée.

Pour ces raisons, je me prononce contre la mise en place de ce demi-échangeur et demande le transfert immédiat et sans conditions des terrains Lafarge au conservatoire du Littoral.

**Dernière minute** : Une réunion de concertation aura lieu le mercredi 14 octobre 2020 à 18 heures en mairie des 15-16eme dans le respect des règles sanitaires.

Marseille le *13-10-2020*

signature

*Dementes*

Si vous partagez l'opinion des Ciq des Hauts de l'Estaque et de l'Estaque Marinier, merci de déposer ce document rempli et signé, dans la boîte aux lettres de la Villa Bellevue 146, montée Pichou ou par internet: "www.paca.developpement-durable.gouv.fr"(rubrique:projets d'infrastructures routières)

## Concertation publique Demi-échangeur Lafarge A55 au Jas de Rhodes

du 28/9 au 16/10/2020 à la mairie des Pennes Mirabeau

. Je soussigné,

NOM :

Debus

PRENOM :

Sylvie

adresse:

La colline, Hameau de La Vède

13016 Marseille

me prononce contre la mise en place de ce demi-échangeur pour les raisons suivantes :

La concertation n'est organisée que sur la zone géographique des Pennes Mirabeau, alors que l'impact de ce projet concerne également les habitants de Marseille.

Le document tend à présenter ce projet comme "écologique" et "au bénéfice de la population" des Pennes Mirabeau alors que les avantages pour cette ville sont faibles et que les avantages économiques pour Lafarge sont forts.

L'augmentation conséquente de la circulation sur une portion d'autoroute particulièrement pentue et rétrécie, donc dangereuse, ajoute encore des risques d'accidents créés par la circulation conjointe des camions et des véhicules légers.

L'augmentation de l'activité économique en lien avec la place portuaire et la SNCF nous laisse craindre une augmentation de camions dans les noyaux villageois du 15/16 .

Protection de l'environnement : la mise en place de ce demi-échangeur crée une brèche entre le massif de la Nerthe et celui de l'Etoile, menaçant la continuité écologiques de ces deux massifs.

La vente de 90 hectares au Conservatoire du littoral n'a pas à être conditionnée à la création de ce demi-échangeur. Le transfert au Conservatoire du Littoral est une juste compensation aux nuisances subies par les populations depuis des années.

La mise en place de la U254 , route prévue dans le PLUi , pour traverser le Massif de l'A55 aux friches de Riaux se trouvera confortée par le demi-échangeur ouvrant le Massif à l'urbanisation.


La charte Ville Port préconisant le stockage des containers dans le Massif n'a pas été amendée.

Pour ces raisons, je me prononce contre la mise en place de ce demi-échangeur et demande le transfert immédiat et sans conditions des terrains Lafarge au conservatoire du Littoral.

Date

15/10/2020

Signature



Si vous partagez l'opinion des Ciq des Hauts de l'Estaque et de l'Estaque Marinier, merci de déposer ce document rempli et signé, dans la boîte aux lettres de la Villa Bellevue 146, montée Pichou ou par internet: "www.paca.developpement-durable.gouv.fr"

## Concertation publique Demi-échangeur Lafarge A55 au Jas de Rhodes

du 28/9 au 16/10/2020 à la mairie des Pennes Mirabeau.

Je soussigné(e), NOM : CONTI PRENOM : Jacqueline  
Adresse: 48, montée Pichou 13016 Marseille

me prononce contre la mise en place de ce demi-échangeur pour les raisons suivantes :

La concertation n'est organisée que sur la zone géographique des Pennes Mirabeau, alors que l'impact de ce projet concerne également les habitants de Marseille. Le document tend à présenter ce projet comme "écologique" et "au bénéfice de la population" des Pennes Mirabeau alors que les avantages pour cette ville sont faibles et que les avantages économiques pour Lafarge sont forts.

L'augmentation conséquente de la circulation sur une portion d'autoroute particulièrement pentue et rétrécie, donc dangereuse, ajoute encore des risques d'accidents créés par la circulation conjointe des camions et des véhicules légers.

L'augmentation de l'activité économique en lien avec la place portuaire et la SNCF nous laisse craindre une augmentation de camions dans les noyaux villageois du 15/16 et par conséquent de la pollution.

Protection de l'environnement : la mise en place de ce demi-échangeur crée une brèche entre le massif de la Nerthe et celui de l'Etoile, menaçant la continuité écologiques de ces deux massifs et rendant possible une urbanisation dans le futur.

La vente de 90 hectares au Conservatoire du littoral n'a pas à être conditionnée à la création de ce demi-échangeur. Le transfert au Conservatoire du Littoral est une juste compensation aux nuisances subies par les populations depuis des années.

La mise en place de la U254, route prévue dans le PLUi, pour traverser le Massif de l'A55 aux friches de Riaux se trouvera confortée également par le demi-échangeur ouvrant le Massif à l'urbanisation. La charte Ville Port préconisant le stockage des containers dans le Massif n'a pas été amendée.

Pour ces raisons, je me prononce contre la mise en place de ce demi-échangeur et demande le transfert immédiat et sans conditions des terrains Lafarge au conservatoire du Littoral.

**Dernière minute** : Une réunion de concertation aura lieu le mercredi 14 octobre 2020 à 18 heures en mairie des 15-16eme dans le respect des règles sanitaires.

Marseille le 15 10 20 signature



Si vous partagez l'opinion des Ciq des Hauts de l'Estaque et de l'Estaque Marinier, merci de déposer ce document rempli et signé, dans la boîte aux lettres de la Villa Bellevue 146, montée Pichou ou par internet: "www.paca.developpement-durable.gouv.fr"

## Concertation publique Demi-échangeur Lafarge A55 au Jas de Rhodes

du 28/9 au 16/10/2020 à la mairie des Pennes Mirabeau.

Je soussigné(e), NOM : CHAMOUILLAUD PRENOM : ANNA

Adresse: 13 Rue de l'Evêché, 13002 Marseille

me prononce contre la mise en place de ce demi- échangeur pour les raisons suivantes :

La concertation n'est organisée que sur la zone géographique des Pennes Mirabeau, alors que l'impact de ce projet concerne également les habitants de Marseille. Le document tend à présenter ce projet comme "écologique" et "au bénéfice de la population" des Pennes Mirabeau alors que les avantages pour cette ville sont faibles et que les avantages économiques pour Lafarge sont forts.

L'augmentation conséquente de la circulation sur une portion d'autoroute particulièrement pentue et rétrécie, donc dangereuse, ajoute encore des risques d'accidents créés par la circulation conjointe des camions et des véhicules légers.

L'augmentation de l'activité économique en lien avec la place portuaire et la SNCF nous laisse craindre une augmentation de camions dans les noyaux villageois du 15/16 et par conséquent de la pollution.

Protection de l'environnement : la mise en place de ce demi -échangeur crée une brèche entre le massif de la Nerthe et celui de l'Etoile, menaçant la continuité écologiques de ces deux massifs et rendant possible une urbanisation dans le futur.

La vente de 90 hectares au Conservatoire du littoral n'a pas à être conditionnée à la création de ce demi- échangeur. Le transfert au Conservatoire du Littoral est une juste compensation aux nuisances subies par les populations depuis des années.

La mise en place de la U254 , route prévue dans le PLUi , pour traverser le Massif de l'A55 aux friches de Riaux se trouvera confortée également par le demi-échangeur ouvrant le Massif à l'urbanisation. La charte Ville Port préconisant le stockage des containers dans le Massif n'a pas été amendée.

Pour ces raisons, je me prononce contre la mise en place de ce demi-échangeur et demande le transfert immédiat et sans conditions des terrains Lafarge au conservatoire du Littoral.

**Dernière minute** : Une réunion de concertation aura lieu le mercredi 14 octobre 2020 à 18 heures en mairie des 15-16eme dans le respect des règles sanitaires.

Marseille le 11/10/2020

signature



Si vous partagez l'opinion des Ciq des Hauts de l'Estaque et de l'Estaque Marinier, merci de déposer ce document rempli et signé, dans la boîte aux lettres de la Villa Bellevue 146, montée Pichou ou par internet: "www.paca.developpement-durable.gouv.fr"(rubrique:projets d'infrastructures routières)

## Concertation publique Demi-échangeur Lafarge A55 au Jas de Rhodes

du 28/9 au 16/10/2020 à la mairie des Pennes Mirabeau

. Je soussigné, NOM : Costes PRENOM : Monique  
adresse: 1426 ancien ch. de Salernes 83570 Cobiagnac

me prononce contre la mise en place de ce demi- échangeur pour les raisons suivantes :

La concertation n'est organisée que sur la zone géographique des Pennes Mirabeau, alors que l'impact de ce projet concerne également les habitants de Marseille.

Le document tend à présenter ce projet comme "écologique" et "au bénéfice de la population" des Pennes Mirabeau alors que les avantages pour cette ville sont faibles et que les avantages économiques pour Lafarge sont forts.

L'augmentation conséquente de la circulation sur une portion d'autoroute particulièrement pentue et rétrécie, donc dangereuse, ajoute encore des risques d'accidents créés par la circulation conjointe des camions et des véhicules légers.

L'augmentation de l'activité économique en lien avec la place portuaire et la SNCF nous laisse craindre une augmentation de camions dans les noyaux villageois du 15/16 .

Protection de l'environnement : la mise en place de ce demi -échangeur crée une brèche entre le massif de la Nerthe et celui de l'Etoile, menaçant la continuité écologiques de ces deux massifs.

La vente de 90 hectares au Conservatoire du littoral n'a pas à être conditionnée à la création de ce demi- échangeur. Le transfert au Conservatoire du Littoral est une juste compensation aux nuisances subies par les populations depuis des années.

La mise en place de la U254 , route prévue dans le PLUi , pour traverser le Massif de l'A55 aux friches de Riaux se trouvera confortée par le demi-échangeur ouvrant le Massif à l'urbanisation.

La charte Ville Port préconisant le stockage des containers dans le Massif n'a pas été amendée.

Pour ces raisons, je me prononce contre la mise en place de ce demi-échangeur et demande le transfert immédiat et sans conditions des terrains Lafarge au conservatoire du Littoral.

Date 16/10/2020

Signature



Si vous partagez l'opinion des Ciq des Hauts de l'Estaque et de l'Estaque Marinier, merci de déposer ce document rempli et signé, dans la boîte aux lettres de la Villa Bellevue 146, montée Pichou ou par internet: "www.paca.developpement-durable.gouv.fr"

## Concertation publique Demi-échangeur Lafarge A55 au Jas de Rhodes

du 28/9 au 16/10/2020 à la mairie des Pennes Mirabeau.

Je soussigné(e), NOM : COLLETTE PRENOM : Sylvie

Adresse: 7 Campagne Bleue 206 Montée Pichou 13016 MARSEILLE

me prononce contre la mise en place de ce demi-échangeur pour les raisons suivantes :

La concertation n'est organisée que sur la zone géographique des Pennes Mirabeau, alors que l'impact de ce projet concerne également les habitants de Marseille. Le document tend à présenter ce projet comme "écologique" et "au bénéfice de la population" des Pennes Mirabeau alors que les avantages pour cette ville sont faibles et que les avantages économiques pour Lafarge sont forts.

L'augmentation conséquente de la circulation sur une portion d'autoroute particulièrement pentue et rétrécie, donc dangereuse, ajoute encore des risques d'accidents créés par la circulation conjointe des camions et des véhicules légers.

L'augmentation de l'activité économique en lien avec la place portuaire et la SNCF nous laisse craindre une augmentation de camions dans les noyaux villageois du 15/16 et par conséquent de la pollution.

Protection de l'environnement : la mise en place de ce demi-échangeur crée une brèche entre le massif de la Nerthe et celui de l'Etoile, menaçant la continuité écologiques de ces deux massifs et rendant possible une urbanisation dans le futur.

La vente de 90 hectares au Conservatoire du littoral n'a pas à être conditionnée à la création de ce demi-échangeur. Le transfert au Conservatoire du Littoral est une juste compensation aux nuisances subies par les populations depuis des années.

La mise en place de la U254, route prévue dans le PLUi, pour traverser le Massif de l'A55 aux friches de Riaux se trouvera confortée également par le demi-échangeur ouvrant le Massif à l'urbanisation. La charte Ville Port préconisant le stockage des containers dans le Massif n'a pas été amendée.

Pour ces raisons, je me prononce contre la mise en place de ce demi-échangeur et demande le transfert immédiat et sans conditions des terrains Lafarge au conservatoire du Littoral.

**Dernière minute** : Une réunion de concertation aura lieu le mercredi 14 octobre 2020 à 18 heures en mairie des 15-16eme dans le respect des règles sanitaires.

Marseille le

10 Octobre 2020

signature



Si vous partagez l'opinion des Ciq des Hauts de l'Estaque et de l'Estaque Marinier, merci de déposer ce document rempli et signé, dans la boîte aux lettres de la Villa Bellevue 146, montée Pichou ou par internet: "www.paca.developpement-durable.gouv.fr"

## Concertation publique Demi-échangeur Lafarge A55 au Jas de Rhodes

du 28/9 au 16/10/2020 à la mairie des Pennes Mirabeau.

Je soussigné(e), NOM : CLEMENI PRENOM : Charlotte

Adresse: Hameau de la Nerthe - 13016 Marseille

me prononce contre la mise en place de ce demi- échangeur pour les raisons suivantes :

La concertation n'est organisée que sur la zone géographique des Pennes Mirabeau, alors que l'impact de ce projet concerne également les habitants de Marseille. Le document tend à présenter ce projet comme "écologique" et "au bénéfice de la population" des Pennes Mirabeau alors que les avantages pour cette ville sont faibles et que les avantages économiques pour Lafarge sont forts.

L'augmentation conséquente de la circulation sur une portion d'autoroute particulièrement pentue et rétrécie, donc dangereuse, ajoute encore des risques d'accidents créés par la circulation conjointe des camions et des véhicules légers.

L'augmentation de l'activité économique en lien avec la place portuaire et la SNCF nous laisse craindre une augmentation de camions dans les noyaux villageois du 15/16 et par conséquent de la pollution.

Protection de l'environnement : la mise en place de ce demi -échangeur crée une brèche entre le massif de la Nerthe et celui de l'Etoile, menaçant la continuité écologiques de ces deux massifs et rendant possible une urbanisation dans le futur.

La vente de 90 hectares au Conservatoire du littoral n'a pas à être conditionnée à la création de ce demi- échangeur. Le transfert au Conservatoire du Littoral est une juste compensation aux nuisances subies par les populations depuis des années.

La mise en place de la U254 , route prévue dans le PLUi , pour traverser le Massif de l'A55 aux friches de Riaux se trouvera confortée également par le demi-échangeur ouvrant le Massif à l'urbanisation. La charte Ville Port préconisant le stockage des containers dans le Massif n'a pas été amendée.

Pour ces raisons, je me prononce contre la mise en place de ce demi-échangeur et demande le transfert immédiat et sans conditions des terrains Lafarge au conservatoire du Littoral.

**Dernière minute** : Une réunion de concertation aura lieu le mercredi 14 octobre 2020 à 18 heures en mairie des 15-16eme dans le respect des règles sanitaires.

Marseille le 16/10/2020

signature





Si vous partagez l'opinion des Ciq des Hauts de l'Estaque et de l'Estaque Marinier, merci de déposer ce document rempli et signé, dans la boîte aux lettres de la Villa Bellevue 146, montée Pichou ou par internet: "www.paca.developpement-durable.gouv.fr"(rubrique:projets d'infrastructures routières)

## Concertation publique Demi-échangeur Lafarge A55 au Jas de Rhodes

du 28/9 au 16/10/2020 à la mairie des Pennes Mirabeau

. Je soussigné,

NOM : *CAVADA*

PRENOM : *Andree*

adresse: *133 Chemin de Ca Nerthe*

me prononce contre la mise en place de ce demi- échangeur pour les raisons suivantes :

La concertation n'est organisée que sur la zone géographique des Pennes Mirabeau, alors que l'impact de ce projet concerne également les habitants de Marseille.

Le document tend à présenter ce projet comme "écologique" et "au bénéfice de la population" des Pennes Mirabeau alors que les avantages pour cette ville sont faibles et que les avantages économiques pour Lafarge sont forts.

L'augmentation conséquente de la circulation sur une portion d'autoroute particulièrement pentue et rétrécie, donc dangereuse, ajoute encore des risques d'accidents créés par la circulation conjointe des camions et des véhicules légers.

L'augmentation de l'activité économique en lien avec la place portuaire et la SNCF nous laisse craindre une augmentation de camions dans les noyaux villageois du 15/16 .

Protection de l'environnement : la mise en place de ce demi -échangeur crée une brèche entre le massif de la Nerthe et celui de l'Etoile, menaçant la continuité écologiques de ces deux massifs.

La vente de 90 hectares au Conservatoire du littoral n'a pas à être conditionnée à la création de ce demi- échangeur. Le transfert au Conservatoire du Littoral est une juste compensation aux nuisances subies par les populations depuis des années.

La mise en place de la U254 , route prévue dans le PLUi , pour traverser le Massif de l'A55 aux friches de Riaux se trouvera confortée par le demi-échangeur ouvrant le Massif à l'urbanisation.

La charte Ville Port préconisant le stockage des containers dans le Massif n'a pas été amendée.

Pour ces raisons, je me prononce contre la mise en place de ce demi-échangeur et demande le transfert immédiat et sans conditions des terrains Lafarge au conservatoire du Littoral.

Date

Signature

*13 octobre 2020*

*CAVADA*

Si vous partagez l'opinion des Ciq des Hauts de l'Estaque et de l'Estaque Marinier, merci de déposer ce document rempli et signé, dans la boîte aux lettres de la Villa Bellevue 146, montée Pichou ou par internet: "www.paca.developpement-durable.gouv.fr"

## Concertation publique Demi-échangeur Lafarge A55 au Jas de Rhodes

du 28/9 au 16/10/2020 à la mairie des Pennes Mirabeau.

Je soussigné(e),

NOM :

BOURNET

PRENOM :

Valérie

Adresse:

56 bd du belvedere 13016  
MARSEILLE

me prononce contre la mise en place de ce demi- échangeur pour les raisons suivantes :

La concertation n'est organisée que sur la zone géographique des Pennes Mirabeau, alors que l'impact de ce projet concerne également les habitants de Marseille. Le document tend à présenter ce projet comme "écologique" et "au bénéfice de la population" des Pennes Mirabeau alors que les avantages pour cette ville sont faibles et que les avantages économiques pour Lafarge sont forts.

L'augmentation conséquente de la circulation sur une portion d'autoroute particulièrement pentue et rétrécie, donc dangereuse, ajoute encore des risques d'accidents créés par la circulation conjointe des camions et des véhicules légers.

L'augmentation de l'activité économique en lien avec la place portuaire et la SNCF nous laisse craindre une augmentation de camions dans les noyaux villageois du 15/16 et par conséquent de la pollution.

Protection de l'environnement : la mise en place de ce demi -échangeur crée une brèche entre le massif de la Nerthe et celui de l'Etoile, menaçant la continuité écologiques de ces deux massifs et rendant possible une urbanisation dans le futur.

La vente de 90 hectares au Conservatoire du littoral n'a pas à être conditionnée à la création de ce demi- échangeur. Le transfert au Conservatoire du Littoral est une juste compensation aux nuisances subies par les populations depuis des années.

La mise en place de la U254 , route prévue dans le PLUi , pour traverser le Massif de l'A55 aux friches de Riaux se trouvera confortée également par le demi-échangeur ouvrant le Massif à l'urbanisation. La charte Ville Port préconisant le stockage des containers dans le Massif n'a pas été amendée.

Pour ces raisons, je me prononce contre la mise en place de ce demi-échangeur et demande le transfert immédiat et sans conditions des terrains Lafarge au conservatoire du Littoral.

**Dernière minute** : Une réunion de concertation aura lieu le mercredi 14 octobre 2020 à 18 heures en mairie des 15-16eme dans le respect des règles sanitaires.

Marseille le

signature



Si vous partagez l'opinion des Ciq des Hauts de l'Estaque et de l'Estaque Marinier, merci de déposer ce document rempli et signé, dans la boîte aux lettres de la Villa Bellevue 146, montée Pichou ou par internet: "www.paca.developpement-durable.gouv.fr"

## Concertation publique Demi-échangeur Lafarge A55 au Jas de Rhodes

du 28/9 au 16/10/2020 à la mairie des Pennes Mirabeau.

Je soussigné(e), NOM: *Bournet* PRENOM: *Laurence*  
Adresse: *83 rue Traverse Bois - 13016 Marseille*

me prononce contre la mise en place de ce demi-échangeur pour les raisons suivantes :

La concertation n'est organisée que sur la zone géographique des Pennes Mirabeau, alors que l'impact de ce projet concerne également les habitants de Marseille. Le document tend à présenter ce projet comme "écologique" et "au bénéfice de la population" des Pennes Mirabeau alors que les avantages pour cette ville sont faibles et que les avantages économiques pour Lafarge sont forts.

L'augmentation conséquente de la circulation sur une portion d'autoroute particulièrement pentue et rétrécie, donc dangereuse, ajoute encore des risques d'accidents créés par la circulation conjointe des camions et des véhicules légers.

L'augmentation de l'activité économique en lien avec la place portuaire et la SNCF nous laisse craindre une augmentation de camions dans les noyaux villageois du 15/16 et par conséquent de la pollution.

Protection de l'environnement : la mise en place de ce demi-échangeur crée une brèche entre le massif de la Nerthe et celui de l'Etoile, menaçant la continuité écologiques de ces deux massifs et rendant possible une urbanisation dans le futur.

La vente de 90 hectares au Conservatoire du littoral n'a pas à être conditionnée à la création de ce demi-échangeur. Le transfert au Conservatoire du Littoral est une juste compensation aux nuisances subies par les populations depuis des années.

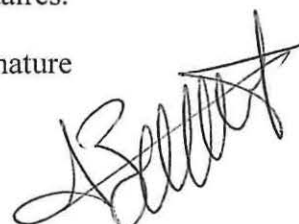
La mise en place de la U254, route prévue dans le PLUi, pour traverser le Massif de l'A55 aux friches de Riaux se trouvera confortée également par le demi-échangeur ouvrant le Massif à l'urbanisation. La charte Ville Port préconisant le stockage des containers dans le Massif n'a pas été amendée.

Pour ces raisons, je me prononce contre la mise en place de ce demi-échangeur et demande le transfert immédiat et sans conditions des terrains Lafarge au conservatoire du Littoral.

**Dernière minute** : Une réunion de concertation aura lieu le mercredi 14 octobre 2020 à 18 heures en mairie des 15-16eme dans le respect des règles sanitaires.

Marseille le *14/10/20*

signature



Si vous partagez l'opinion des Ciq des Hauts de l'Estaque et de l'Estaque Marinier, merci de déposer ce document rempli et signé, dans la boîte aux lettres de la Villa Bellevue 146, montée Pichou ou par internet: "www.paca.developpement-durable.gouv.fr"

## **Concertation publique Demi-échangeur Lafarge A55 au Jas de Rhodes**

du 28/9 au 16/10/2020 à la mairie des Pennes Mirabeau.

Je soussigné(e), NOM : **BOUAKKAZ** PRENOM : **AMOR**

Adresse: **Hameau de la Nerthe 13016 Marseille**

me prononce contre la mise en place de ce demi- échangeur pour les raisons suivantes :

La concertation n'est organisée que sur la zone géographique des Pennes Mirabeau, alors que l'impact de ce projet concerne également les habitants de Marseille. Le document tend à présenter ce projet comme "écologique" et "au bénéfice de la population" des Pennes Mirabeau alors que les avantages pour cette ville sont faibles et que les avantages économiques pour Lafarge sont forts.

L'augmentation conséquente de la circulation sur une portion d'autoroute particulièrement pentue et rétrécie, donc dangereuse, ajoute encore des risques d'accidents créés par la circulation conjointe des camions et des véhicules légers.

L'augmentation de l'activité économique en lien avec la place portuaire et la SNCF nous laisse craindre une augmentation de camions dans les noyaux villageois du 15/16 et par conséquent de la pollution.

Protection de l'environnement : la mise en place de ce demi -échangeur crée une brèche entre le massif de la Nerthe et celui de l'Etoile, menaçant la continuité écologiques de ces deux massifs et rendant possible une urbanisation dans le futur.

La vente de 90 hectares au Conservatoire du littoral n'a pas à être conditionnée à la création de ce demi- échangeur. Le transfert au Conservatoire du Littoral est une juste compensation aux nuisances subies par les populations depuis des années.

La mise en place de la U254 , route prévue dans le PLUi , pour traverser le Massif de l'A55 aux friches de Riaux se trouvera confortée également par le demi-échangeur ouvrant le Massif à l'urbanisation. La charte Ville Port préconisant le stockage des containers dans le Massif n'a pas été amendée.

Pour ces raisons, je me prononce contre la mise en place de ce demi-échangeur et demande le transfert immédiat et sans conditions des terrains Lafarge au conservatoire du Littoral.

**Dernière minute** : Une réunion de concertation aura lieu le mercredi 14 octobre 2020 à 18 heures en mairie des 15-16eme dans le respect des règles sanitaires.

Marseille le **14/10/2020**

signature



Si vous partagez l'opinion des Ciq des Hauts de l'Estaque et de l'Estaque Marinier, merci de déposer ce document rempli et signé, dans la boîte aux lettres de la Villa Bellevue 146, montée Pichou ou par internet: "www.paca.developpement-durable.gouv.fr"

## **Concertation publique Demi-échangeur Lafarge A55 au Jas de Rhodes**

du 28/9 au 16/10/2020 à la mairie des Pennes Mirabeau.

Je soussigné(e), NOM : *Belhomme* PRENOM : *léa*

Adresse: *44 boulevard Philippon 13006*

me prononce contre la mise en place de ce demi- échangeur pour les raisons suivantes :

La concertation n'est organisée que sur la zone géographique des Pennes Mirabeau, alors que l'impact de ce projet concerne également les habitants de Marseille. Le document tend à présenter ce projet comme "écologique" et "au bénéfice de la population" des Pennes Mirabeau alors que les avantages pour cette ville sont faibles et que les avantages économiques pour Lafarge sont forts.

L'augmentation conséquente de la circulation sur une portion d'autoroute particulièrement pentue et rétrécie, donc dangereuse, ajoute encore des risques d'accidents créés par la circulation conjointe des camions et des véhicules légers.

L'augmentation de l'activité économique en lien avec la place portuaire et la SNCF nous laisse craindre une augmentation de camions dans les noyaux villageois du 15/16 et par conséquent de la pollution.

Protection de l'environnement : la mise en place de ce demi -échangeur crée une brèche entre le massif de la Nerthe et celui de l'Etoile, menaçant la continuité écologiques de ces deux massifs et rendant possible une urbanisation dans le futur.

La vente de 90 hectares au Conservatoire du littoral n'a pas à être conditionnée à la création de ce demi- échangeur. Le transfert au Conservatoire du Littoral est une juste compensation aux nuisances subies par les populations depuis des années.

La mise en place de la U254 , route prévue dans le PLUi , pour traverser le Massif de l'A55 aux friches de Riaux se trouvera confortée également par le demi-échangeur ouvrant le Massif à l'urbanisation. La charte Ville Port préconisant le stockage des containers dans le Massif n'a pas été amendée.

Pour ces raisons, je me prononce contre la mise en place de ce demi-échangeur et demande le transfert immédiat et sans conditions des terrains Lafarge au conservatoire du Littoral.

**Dernière minute** : Une réunion de concertation aura lieu le mercredi 14 octobre 2020 à 18 heures en mairie des 15-16eme dans le respect des règles sanitaires.

Marseille le

*13110*

signature



Si vous partagez l'opinion des Ciq des Hauts de l'Estaque et de l'Estaque Marinier, merci de déposer ce document rempli et signé, dans la boîte aux lettres de la Villa Bellevue 146, montée Pichou ou par internet: "www.paca.developpement-durable.gouv.fr"

## Concertation publique Demi-échangeur Lafarge A55 au Jas de Rhodes

du 28/9 au 16/10/2020 à la mairie des Pennes Mirabeau.

Je soussigné(e), NOM : MARCELLE PRENOM : Evelyne  
Adresse: 7 rue du Rocas MARCELLE 13027

me prononce contre la mise en place de ce demi-échangeur pour les raisons suivantes :

La concertation n'est organisée que sur la zone géographique des Pennes Mirabeau, alors que l'impact de ce projet concerne également les habitants de Marseille. Le document tend à présenter ce projet comme "écologique" et "au bénéfice de la population" des Pennes Mirabeau alors que les avantages pour cette ville sont faibles et que les avantages économiques pour Lafarge sont forts.

L'augmentation conséquente de la circulation sur une portion d'autoroute particulièrement pentue et rétrécie, donc dangereuse, ajoute encore des risques d'accidents créés par la circulation conjointe des camions et des véhicules légers.

L'augmentation de l'activité économique en lien avec la place portuaire et la SNCF nous laisse craindre une augmentation de camions dans les noyaux villageois du 15/16 et par conséquent de la pollution.

Protection de l'environnement : la mise en place de ce demi-échangeur crée une brèche entre le massif de la Nerthe et celui de l'Etoile, menaçant la continuité écologiques de ces deux massifs et rendant possible une urbanisation dans le futur.

La vente de 90 hectares au Conservatoire du littoral n'a pas à être conditionnée à la création de ce demi-échangeur. Le transfert au Conservatoire du Littoral est une juste compensation aux nuisances subies par les populations depuis des années.

La mise en place de la U254, route prévue dans le PLUi, pour traverser le Massif de l'A55 aux friches de Riaux se trouvera confortée également par le demi-échangeur ouvrant le Massif à l'urbanisation. La charte Ville Port préconisant le stockage des containers dans le Massif n'a pas été amendée.

Pour ces raisons, je me prononce contre la mise en place de ce demi-échangeur et demande le transfert immédiat et sans conditions des terrains Lafarge au conservatoire du Littoral.

**Dernière minute** : Une réunion de concertation aura lieu le mercredi 14 octobre 2020 à 18 heures en mairie des 15-16eme dans le respect des règles sanitaires.

Marseille le

signature

13.10.2020

Si vous partagez l'opinion des Ciq des Hauts de l'Estaque et de l'Estaque Marinier, merci de déposer ce document rempli et signé, dans la boîte aux lettres de la Villa Bellevue 146, montée Pichou ou par internet: "www.paca.developpement-durable.gouv.fr"

## Concertation publique Demi-échangeur Lafarge A55 au Jas de Rhodes

du 28/9 au 16/10/2020 à la mairie des Pennes Mirabeau.

Je soussigné(e), NOM : *Aït-Idir* PRENOM : *Rachid*

Adresse: *Les Zantès Pichou 13016*

me prononce contre la mise en place de ce demi- échangeur pour les raisons suivantes :

La concertation n'est organisée que sur la zone géographique des Pennes Mirabeau, alors que l'impact de ce projet concerne également les habitants de Marseille. Le document tend à présenter ce projet comme "écologique" et "au bénéfice de la population" des Pennes Mirabeau alors que les avantages pour cette ville sont faibles et que les avantages économiques pour Lafarge sont forts.

L'augmentation conséquente de la circulation sur une portion d'autoroute particulièrement pentue et rétrécie, donc dangereuse, ajoute encore des risques d'accidents créés par la circulation conjointe des camions et des véhicules légers.

L'augmentation de l'activité économique en lien avec la place portuaire et la SNCF nous laisse craindre une augmentation de camions dans les noyaux villageois du 15/16 et par conséquent de la pollution.

Protection de l'environnement : la mise en place de ce demi -échangeur crée une brèche entre le massif de la Nerthe et celui de l'Etoile, menaçant la continuité écologiques de ces deux massifs et rendant possible une urbanisation dans le futur.

La vente de 90 hectares au Conservatoire du littoral n'a pas à être conditionnée à la création de ce demi- échangeur. Le transfert au Conservatoire du Littoral est une juste compensation aux nuisances subies par les populations depuis des années.

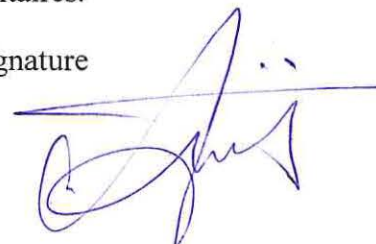
La mise en place de la U254 , route prévue dans le PLUi , pour traverser le Massif de l'A55 aux friches de Riaux se trouvera confortée également par le demi-échangeur ouvrant le Massif à l'urbanisation. La charte Ville Port préconisant le stockage des containers dans le Massif n'a pas été amendée.


Pour ces raisons, je me prononce contre la mise en place de ce demi-échangeur et demande le transfert immédiat et sans conditions des terrains Lafarge au conservatoire du Littoral.

**Dernière minute** : Une réunion de concertation aura lieu le mercredi 14 octobre 2020 à 18 heures en mairie des 15-16eme dans le respect des règles sanitaires.

Marseille le *13. 10. 2020*

signature



Pour  votre lanterne

**Sécurité.**

La fédération et les CIQ du 16ème participent tous les 15 jours aux réunions du Conseil de Sécurité d'Arrondissement (CSA).

Il nous a été rappelé lors de la dernière réunion l'importance d'appeler systématiquement le 17, en cas de tentative de cambriolage, pour signaler les agressions, et les rodéos, en précisant bien à chaque fois le lieu et l'heure exacte.

Nous sommes conscients qu'il n'y aura pas forcément une patrouille disponible pour intervenir

immédiatement, mais tous les incidents signalés sont enregistrés et servent ensuite aux forces de l'ordre pour cibler les secteurs et les heures où intervenir.

Nous avons, lors d'une rencontre CIQ/Préfet de Police rappelé notre souhait de voir pérenniser le commissariat du 16ème et que les effectifs de police soient réellement remplacés voire augmentés, pour permettre des passages réguliers jour et nuit sur le 16ème.

Nous remercions les services de Police Nationale et Municipale, qui font preuve d'efficacité au quotidien malgré les moyens actuels.

**Le Covid et le Ciq...**

Nous remercions les habitants des Hauts de l'Estaque qui ont réglé leur cotisation comme nous vous le demandions dans le Pitchounet d'été N°54 en l'envoyant en déposant le chèque dans la boîte aux lettres de la Villa Bellevue au 146, montée Pichou.

La situation n'a pas changé et nous ne pouvons toujours pas vous faire prendre des risques ni en prendre en faisant du porte à porte.

Par contre, nous continuons dès réception, à déposer dans votre boîte, votre carte d'adhérent dûment complétée. Prenez soin de vous.

**Bellevue...**

En raison de la situation sanitaire, le collectif de la villa Bellevue a été obligé d'annuler le repas prévu le 10 octobre.

Les activités : Pas de cours de karaté pour les enfants.

Fonctionnent :

- l'atelier des peintres,
- le Qi Gong - méditation Tai Chi
- les permanences du Ciq.

**Nuisances odeurs :**

→ Accès libre de cette base de données pour nous faire remonter directement tout signalement, par l'intermédiaire de 2 supports :  
Le site internet des signalements des nuisances : <http://www.sro-paca.org/page/plainte.php>  
L'application « SIGNALEMENT AIR »

**SERVICES À LA DEMANDE**



**Autres numeros utiles :**

- Nuisances odeurs : 04 91 32 38 00
- Nuisances avions : 04 42 14 14 41

**VOUS CONSTATEZ des problèmes de propreté, voirie, éclairage... SIGNALEZ !**

Le site de la Métropole est à votre disposition pour traiter rapidement tous les désagréments du quotidien.

**Dates à retenir :**

- ✓ Concertation Publique Demi Echangeur : **28 sept/16 oct**
- ✓ Enquêtes publiques extension tramway : **07 sept/09 oct**
- ✓ Aéroport : **15 sept/16 oct**

**Soutenez l'action du CIQ en adhérant si vous ne l'avez pas encore fait.**

Prenez votre carte 2020 - (cotisation 5 € par an et par adhérent).

Nom \_\_\_\_\_  
Prénom \_\_\_\_\_  
Adresse \_\_\_\_\_

A retourner complété, accompagné d'un chèque de 5 €  
au nom du CIQ des Hauts de l'Estaque - Villa Bellevue - 146, Montée Pichou - 13016 Marseille  
☎ : 09 52 83 51 74 - fax : 04 91 46 51 74 - e.mail [ciquhautsestaque@free.fr](mailto:ciquhautsestaque@free.fr)  
Permanence le Premier Lundi de chaque mois de 16 h 00 à 18 h 00 (sauf pendant toutes les vacances scolaires)

# Lou Pitchounet n°55

Les Echos du CIQ des Hauts de l'Estaque ☎ / FAX: 04 91 46 51 74 - 09 52 83 51 74 - e.mail : [ciquhautsestaque@free.fr](mailto:ciquhautsestaque@free.fr)  
octobre - novembre - décembre 2020 - Ce quatre pages est distribué à nos adhérents.

## EDITO

Une rentrée qui n'en est pas une pour notre CIQ qui n'a pas stoppé ses activités pendant l'été, même si nous avons dû suspendre nos permanences ainsi que toute réunion publique.

En juillet nous sommes intervenus auprès des pouvoirs publics pour le retour de la navette 95, celle-ci a repris ses rotations le 14 septembre.

Nous avons participé à toutes les réunions de la Commission littoral.

Nous avons informé la police par le biais du CSA des problèmes de sécurité sur notre quartier.

Vous trouverez le détail de ces interventions dans ce journal.

Nous vous en souhaitons une bonne lecture et bien entendu prenez bien soin de vous et de vos proches.



Le Ciq des Hauts de l'Estaque, le Ciq de l'Estaque le Marinier, dans le cadre de la concertation publique sur le demi-échangeur du Jas de Rhodes, les deux C.I.Q se prononcent contre la mise en place de ce demi-échangeur pour les raisons suivantes :

- La concertation n'est organisée que sur la zone géographique des Pennes Mirabeau, alors que l'impact de ce projet concerne également les habitants de Marseille.
- Le document tend à présenter ce projet comme "écologique" et "au bénéfice de la population" des Pennes Mirabeau alors que les avantages pour cette ville sont faibles et que les avantages économiques pour Lafarge sont forts.
- L'augmentation conséquente de la circulation sur une portion d'autoroute particulièrement pentue et rétrécie, donc dangereuse, ajoute encore des risques d'accidents créés par la circulation conjointe des camions et des véhicules légers.
- L'augmentation de l'activité économique en lien avec la place portuaire et la SNCF nous laisse craindre une augmentation du trafic de camions dans les noyaux villageois de 15/16.

Protection de l'environnement : la mise en place de ce demi-échangeur crée une brèche entre le massif de la Nerthe et celui de l'Etoile, menaçant la continuité écologiques de ces deux massifs.

La vente de 90 hectares au Conservatoire du littoral n'a pas à être conditionnée à la création de ce demi-échangeur. Le transfert au Conservatoire du Littoral est une juste compensation aux nuisances subies par les populations depuis des années.

La mise en place de la U254, route prévue dans le PLUi, pour traverser le Massif de la A55 aux friches de Riaux se trouvera confortée par le demi-échangeur ouvrant le Massif à l'urbanisation.

La charte Ville Port préconisant le stockage des containers dans le Massif n'a pas été amendée.

Pour ces raisons, développées dans les 6 pages que nous avons transmises à la DREAL, nos deux C.I.Q. se prononcent contre la mise en place de ce demi échangeur et demandent le transfert immédiat et sans condition des terrains Lafarge au conservatoire du Littoral.

Marseille, le 29 Septembre 2020

C.I.Q. Les Hauts de l'Estaque

C.I.Q. l'Estaque le Marinier





**Navette 95 ...  
Le répit.**

**A** la sortie du confinement les habitants de nos quartiers ont commencé à s'étonner de la non reprise de la navette 95.

Par la voix de notre Présidente du Ciq la RTM a été interpellée par mail, avec copie à la Mairie 15/16. De son côté la Fédération a écrit à M. Durand directeur de la RTM le 24/07 avec copie à la Métropole.

Le 30/07 la RTM répond au Ciq qu'elle transmet aux services concernés. Dans la réponse de la Métropole arrivée à la Fédé le Directeur M. Rausher précise que pour des raisons budgétaires, la navette 95 ne sera pas remise en service.

La réponse est alors transmise par la Fédération aux élus concernés.

Suite à cette transmission, M. Jibrayel va prendre contact rapidement avec le Ciq et entreprendre des démarches auprès de Madame Vassal pour obtenir le rétablissement de la navette.

Il faudra cependant attendre le lendemain du 4 septembre, date de l'envoi de la lettre du Ciq à Mme Vassal pour avoir la communication officielle par M. Jibrayel du maintien de la Navette.

Sans la pression des citoyens, l'action résolue de notre Ciq et le soutien actif de M. Jibrayel, nous serions encore à attendre...

**Mais**, car il y a toujours un mais... dans le courrier de Madame Vassal confirmant à M. Jibrayel la reprise de notre Navette, une phrase a retenu notre attention, que nous prenons comme une tentative de nous culpabiliser : "cet effort est particulièrement important compte tenu des moyens financiers... et limitera d'autres demandes de développement ou de renfort de l'offre"

Nous ne contestons pas la légitimité des navettes circulant au sein de la Métropole, ni sur leur coût financier! .. Mais de la Côte Bleue à Callebongue en passant par Marseille ces navettes qui tournent au nom du service public sont elles légitimes?

Notre navette n'est pas un caprice, elle correspond à un besoin de désenclavement des habitants de notre quartier n'ayant pas d'autres moyens de transport.

Nous avons de notre côté la grande responsabilité de la faire vivre en l'utilisant le plus possible et surtout en validant nos cartes RTM quand nous l'utilisons.

Et nous rappelons que la carte RTM c'est 50% pour les plus de 65 ans, voire la gratuité dans certains cas.



**C.I.Q des HAUTS de l'ESTAQUE**  
146, Montée Pichou L'Estaque.13016 MARSEILLE  
Tel & Fax : 09.52.83.51.74/ 04.91.46.51.74.  
Portable: 06.80.92.63.65  
Courriel : ciqhautsestaque@free.fr  
Permanences : 1er lundi du mois de 16h à 18 h.

Marseille le 1 septembre 2020

à Madame Martine Vassal  
Présidente de la Métropole Aix Marseille

Madame la Présidente,

Après avoir constaté que la navette 95 qui desservait depuis janvier 2010 le quartier de l'Estaque n'avait pas repris après l'arrêt dû au confinement, avec les membres du CA du Ciq des Hauts de l'Estaque, nous avons fait des recherches pour savoir ce qu'il en était réellement.

Envoi d'un message explicatif et de demande à la RTM de la part de notre Ciq, demande de la Fédération des Ciq du 16ème à M.DURAND Président RTM/Ouest Métropole en charge de l'organisation des transports, jusqu'à la réponse de M.RAUSCHER Directeur Général des services Métropole MPM qui nous apprend de manière brutale qu'il déplorait ne pouvoir répondre favorablement à la reprise de cette navette alors que nous espérons obtenir une extension et une amélioration de cette ligne. Tout est dit dans ce courrier.

La situation est grave. Les usagers sont très en colère. Alors qu'ils ne cessaient d'interpeller notre Ciq quant au devenir de cette navette à laquelle ils tiennent, ils apprennent maintenant sa suppression.

Si, énormément de personnes se plaignent, il ne s'agit pas seulement des personnes âgées pour lesquelles ce transport est essentiel, ni des scolaires collégiens et lycéens encore en vacances d'été mais de tous les habitants qui l'utilisent régulièrement pour rejoindre le noyau villageois (commerces, services publics, médecins...) et le réseau RTM (bus et navette maritime).

Vous pouvez comprendre que la situation est particulièrement dramatique. Les gens sont de plus en plus excédés et ne comprennent pas. Depuis dix ans, ils utilisent le 95 car les Hauts de l'Estaque comme le Marinier sont très éloignés de l'Estaque port, centre des activités et certains nouveaux habitants ont choisi d'habiter cet endroit car il semblait bien desservi.

La navette 95 est peut-être dite "navette des Hauts de l'Estaque" mais son trajet ne se limite pas au secteur des hauts de l'Estaque. De l'Estaque Port à Saumaty, il traverse l'Estaque gare, une partie du chemin de la Nerthe, la montée Pichou, le chemin de Cézanne et il va jusqu'au bout du secteur du Marinier. Un très long trajet.

Les gens n'acceptent pas cette décision. Ils ne voient pas la volonté d'amélioration du cadre de vie promise et ils ont l'impression d'être pris en otage.

C'est d'autant plus inadmissible pour eux que certaines navettes bus fonctionnent actuellement dans le centre ville comme le 84 qui va de la place du 4 septembre à la colline Samatan ou comme d'autres lignes. Nous pouvons être ravis pour eux mais il s'agit néanmoins d'une injustice flagrante.

En tant que Comité d'Intérêt de Quartier, nous sommes les relais du ressentiment éprouvé par les habitants et nous les comprenons tout à fait. Nous avons l'impression unanime d'être des laissés pour compte.

Nous avons été mis devant un fait accompli d'une façon arbitraire et incompréhensible et sans les récriminations des usagers excédés, nous ne saurions toujours rien.

Le rôle d'un Ciq, c'est la défense des intérêts généraux des habitants, d'informer et d'agir en tant que médiateur et de porter leurs doléances auprès des institutions et des Elus qui eux, sont décisionnaires. Dans ce cas précis, c'est une première.

Notre Ciq a été désavoué car non informé des décisions radicales sans concertation. Cela ne va pas dans le sens démocratique de l'ensemble de nos institutions, ce qui risque d'engendrer malheureusement des conséquences graves.

La rentrée arrive à grands pas et il faut que vous remettiez le plus vite possible pour les scolaires les rotations nécessaires et que la ligne 95 redevienne opérationnelle pour tous.

Comme il serait souhaitable que nous puissions travailler à l'avenir en concertation et sachant que la RTM a des objectifs et une mission de service public, nous vous demandons une rencontre avec l'ensemble des Elus et des Responsables locaux.

En espérant que vous comprendrez l'importance et l'urgence à résoudre ce problème, nous vous remercions pour votre compréhension et nous vous présentons Madame la Présidente, l'expression de notre considération respectueuse.

Pour le Ciq des Hauts de l'Estaque,  
la Présidente, Evelyne Mazade Meunier

Copie à :  
Mme Rubirola Maire de Marseille,  
Mme Boulainseur Maire du 15/16,  
Mme Pila Présidente de la RTM, à M.Pons Vice Président de la Métropole.  
Elus concernés.



**La médiation «Littoral nord».**

Comme chaque année les réunions de la commission littoral nord se sont tenues chaque semaine entre le 28 mai et le 24 septembre soit au commissariat, soit à la base nautique de Corbières pour discuter et essayer de remédier aux problèmes du littoral qui nous concernent tous.

Cette année le Covid a posé bien sûr de nombreux ennuis et nous n'avons pas trouvé le repos et la liberté dont nous aurions eu besoin après le confinement.

Les médiateurs mis en place ont pu constater comme nous, que malgré l'interdiction, "plages dynamiques" ou pas, ces plages étaient déjà bien occupées fin mai. L'autorisation officielle de les utiliser n'a été donnée que le 15 juin. Les chiffres indiquent que beaucoup n'étant pas partis, la fréquentation a explosé avec 251100 baigneurs à Corbières entre le 15 juin et début septembre. Corbières est la 3ème plage en utilisation après la Pointe Rouge et Borely-Bonneveine et la 1ère plage en ce qui concerne l'accueil des groupes sociaux. Beaucoup de dégradations aussi ont été constatées. Pourtant nos plages semblent calmes, contrairement au reste du littoral avec moins de problèmes de délinquance et moins de sauvetages à déplorer.

Le quai de la Lave a posé aussi cet été des problèmes de jour comme de nuit ; le jour avec l'occupation des familles et n'hésitant pas à se baigner malgré l'interdiction et la dangerosité, la nuit avec le bruit incessant empêchant les riverains de dormir.

Certains désordres ne sont toujours pas résolus malgré nos efforts tels que le manque de toilettes sur l'espace Mistral et les plages, le stationnement anarchique, les barbecues....

Une bonne initiative cet été a été la visite sur site à l'espace Mistral ainsi qu'à Corbières qui nous a permis de faire remonter ce qu'il serait utile d'améliorer et ce, en rencontrant les bonnes personnes (Marins pompiers, Métropole, Direction des parcs et jardins, Fédération, Ciq...). Espérons que les commissions préparatoires avant la saison prochaine seront mises en place comme prévu et que nous aurons une bonne surprise l'an prochain avec un été 2021 sans pandémie qui nous permette de profiter de nos familles et de nos amis.

**Enquête publique  
aéroport  
Marseille-Provence  
du 18/9 au 6/10/2020**

Le projet d'extension de l'aéroport comprend 2 phases :

1ère phase 2021 à 2024 : création d'un cœur d'aérogare : un nouveau bâtiment permettrait de relier les halls A et B du terminal 1 afin d'améliorer la qualité de service pour les usagers. La capacité d'accueil serait portée de 8 à 12 millions de passagers par an.

La réorganisation entraînera le réaménagement de la zone commerciale, permettra la mise en place d'une meilleure circulation des usagers, mais aussi des améliorations liées aux contraintes sanitaires. De nouvelles installations au niveau sécurité sont prévues ainsi que la mise en conformité du système de contrôle des bagages de soute.

La 2ème phase 2025 à 2035 : est maintenant conditionnée à la progression du trafic aéroportuaire celui-ci ayant chuté de plus de 50% suite à la crise sanitaire. La construction d'une jetée pour accueillir les gros porteurs et des aménagements sont prévus pour permettre une augmentation de trafic de 100000 à 150000 mouvements annuels.

Ce cœur d'aéroport qui apporte des améliorations prépare l'aéroport à une augmentation du trafic.

Dans nos quartiers trop d'avions nous survolent, les nuisances sonores sont trop importantes, une augmentation du nombre de vols et par conséquent des nuisances n'est pas envisageable. Si on tient compte des conséquences de la crise sanitaire et du plan climat pour réduire la pollution ce projet à 250 millions d'euros dans la 1ère phase puis 250 M€ dans un deuxième temps doit être refusé.

Pour donner votre avis :  
[coeur-aeroport-marseille-provence@mail.registre-numerique.fr](mailto:coeur-aeroport-marseille-provence@mail.registre-numerique.fr)

**Incivilités, insécurité**

Dans nos quartiers, les voyants ne sont pas "au vert" en ce qui concerne le sentiment de sécurité ... Encore et toujours trop de délinquance :

- dégradations de l'espace public (espaces verts souillés, dépôts sauvages, tags...),
- voitures vandalisées, incendiées, 15 batteries volées avec dégradations du capot Chemin de la Nerthe, plaques d'immatriculation volées chemin de la Nerthe et montée Pichou,
- agression sur personne (hameau de la Galline),
- délinquance routière (rodéos, excès de vitesse...) bruits excessifs nocturnes, la liste est longue....

Comment agir pour faire cesser tous ces désordres qui empoisonnent notre quotidien !?

Il n'y a pas de recette miracle ! :

→ pour une meilleure gestion de la sécurité, seule la mise en place d'un véritable plan de renforcement humain (policiers) et de matériels (vidéo-surveillance) parviendra à diminuer une délinquance toujours persistante.

C'est la responsabilité des services de l'Etat...  
La fédération et le Ciq interviennent régulièrement dans ce sens auprès de la police.



## Concertation Demi-Echangeur A55 Pont des Chasseurs Les Pennes Mirabeau

Après avoir pris connaissance du Dossier présenté par la Société Lafarge Holcim et la DREAL,

### Compte tenu :

· Du fait que le bénéfice annoncé sur la diminution du trafic poids lourds apparaît erroné, voir spécieux :

- Dans la zone des Pennes Mirabeau en ne prenant pas en compte la diversité, la nature, la provenance et l'appartenance des véhicules,
- Dans les quartiers villageois de Marseille en ne tenant aucunement compte de l'augmentation prévisible du trafic généré par l'accroissement et la diversification de l'activité, objectif parallèle au projet.
- Par l'absence d'étude sur les incidences générées par l'activité rail-route prévue.

· De l'absence d'étude à long terme (urbanistique, environnementale et sociale) sur les conséquences des usages futurs possiblement induits par l'existence de l'ouvrage projeté :

- Mise en place de transfert en gare de L'Estaque (Estaque Frret)
- Stockage de containers dans le massif de la Nerthe (charte ville port)
- Risque d'Urbanisation de certains sites,
- Usage de la voie réservée U254 prévue au PLUi validé en décembre 2019.

**La Fédération des CIQ du 16eme arrondissement de Marseille réunit en CA le 12/10/2020 considère :**

**Que le projet tel qu'il est présenté dans le document actuel n'est pas recevable, Cependant nous prenons en compte les engagements oraux exprimés lors de la réunion de concertation du 14/10/2020, concernant la suppression du projet Estaque Fret, et l'annulation éventuelle de la U254.**

**Mais soucieux d'éviter toutes nuisances futures aux habitants concernés nous attendons l'Enquête Publique, seule garantie de la prise en compte de l'avis de l'ensemble des citoyens, pour nous positionner définitivement sur ce projet au regard des modifications qui seront apportées.**

Marseille le 15/10 2020

La Présidente de la Fédération  
Marie-Blanche Chamoulaud.



14 / 10 / 2020

## Concertation publique Demi-échangeur Lafarge A55 au Jas de Rhodes

L'association action environnement Estaque se prononce contre la mise en place de ce demi-échangeur pour les raisons suivantes :

La concertation n'est organisée que sur la zone géographique des Pennes Mirabeau, alors que l'impact de ce projet concerne également les habitants de Marseille.

Le document tend à présenter ce projet comme "écologique" et "au bénéfice de la population" des Pennes Mirabeau alors que les avantages pour cette ville sont faibles et que les avantages économiques pour Lafarge sont forts.

**Protection de l'environnement :** la mise en place de ce demi-échangeur crée une brèche entre le massif de la Nerthe et celui de l'Etoile, menaçant la continuité écologiques de ces deux massifs. Dans le futur des possibilités de routes et d'urbanisation deviennent possibles.

**L'augmentation de l'activité** sera possible avec le demi-échangeur, le nombre de rotations augmentera, le développement de l'activité fret Estaque nous laisse craindre une augmentation de camions dans les noyaux villageois du 15/16 ainsi que sur l'A55


**Dangerosité :** Les camions charges sortant de la bretelle du demi-échangeur et à faible vitesse sur l'A55 sont une source d'accidents. Une augmentation conséquente de la circulation sur une portion d'autoroute est à prévoir, mais Lafarge dans le document n'en parle pas !

**Réduction de la pollution :** la pollution des camions au niveau de l'A55 n'est pas pris en compte dans le calcul de CO2.

**La vente de 90 hectares au Conservatoire du littoral** n'a pas à être conditionnée à la création de ce demi-échangeur. Le transfert au Conservatoire du Littoral est une juste compensation aux nuisances subies par les populations depuis des années.

La mise en place de l'U254, route prévue dans le PLUi, arrive chemin de la Nerthe puis à Riaux sur des portions étroites et habitées, le demi-échangeur peut permettre d'ouvrir le massif à une urbanisation inacceptable

La charte Ville Port préconisant le stockage des containers dans le Massif n'a pas été amendée. L'AEE se prononce contre la mise en place de ce demi-échangeur et demande le transfert immédiat et sans conditions des terrains Lafarge au conservatoire du Littoral.

Association : "Action Environnement Estaque"  
 Le Président : Sylvain POIRIER  
 aee. estaque @ free.fr 

## Concertation publique Demi-échangeur Jas de Rode 28/09 au 16/10/2020.

A l'attention des services de la DREAL.

Dans le cadre de la Concertation Publique organisée aux Pennes Mirabeau, pour Lafarge Holcim M.Salles a affirmé qu'il n'y aurait pas d'augmentation de trafic sur l'A55 avec le ½ échangeur car Lafarge est soumis à la réglementation des carrières **et le volume d'activité est donc limité.**

### ***Activité Lafarge avec le ½ échangeur***

Pour l'amortissement de son investissement dans le demi- échangeur Lafarge souhaite augmenter son activité, c'est clairement dit dans le document de concertation, Et la réglementation des carrières avec les productions maximum autorisées le permet effectivement. Ainsi d'une production moyenne en 2018-2019 d'environ 700 000 tonnes par an en granulats Lafarge va pouvoir passer à 1 200 000 tonnes et pour les déchets inertes Lafarge pourra augmenter de 90 000 jusqu'à 130 000 tonnes par an.(voir à 400 000 en chantier exceptionnel).

Pour rappel en 2015, 2016 et 2017 pour les travaux de la rocade L2, l'activité Lafarge a beaucoup augmenté aussi bien en granulats qu'en déchets inertes.

Le stockage en déchets inertes de 90 000 tonnes par an sur les 165 000 tonnes/an maxi autorisé), on est passé en 2016 à 400 000 tonnes suite au chantier exceptionnel de la rocade L2. Les rotations de camions sont passés de 50 à 200 pour les DI.

**Le demi-échangeur peut donc permettre à Lafarge, d'augmenter dans des proportions importantes son activité, (pratiquement la doubler au maxi), tout en restant dans la réglementation imposée.**

Les chantiers dans les années à venir doivent être précisés ainsi que le volume traité prévu.

Cette activité supplémentaire prévue par Lafarge aura des conséquences:

#### ***-L'Augmentation de trafic sur l'A55***

Le trafic va évoluer en fonction de l'activité, un prévisionnel doit permettre d'évaluer le nombre de camions supplémentaires sur l'A55 ainsi que les risques d'accidents liés à cette augmentation de trafic.

La distance de Marseille aux carrières étant réduite les rotations seront multipliées.

#### ***Sur le calcul du CO2 :***

Le calcul de gains en CO2 doit tenir compte du trafic supplémentaire sur l'A55.

D'autre part : Page 45 et 46 dans le document concertation : les quantités émises en CO2, NOX, COV, CO, particules, ne correspondent pas aux valeurs « bilan carbone » transmises par Lafarge dans les documents précédents, page 19 de « Lafarge installation de stockage de déchets inertes carrière de l'estaque du 7/07/2011 »page 19: 600g de CO2 par km page 45, 72g dans le document, (copie des documents joints) .

***-L'augmentations des nuisances pour les riverains*** en raison de l'augmentation de l'activité, durant les travaux de la rocade L2, les pics de poussières ont été importants, le flux continu de camions arrivant aux carrières a créé des nuisances importantes. Une augmentation de l'activité est dangereuse pour les riverains et sera difficilement acceptée, Le concasseur de la carrière Galand qui est à proximité d'habitations, et les camions qui déversent carrière du lac et Liautaud, près du hameau de La Galline .

***Camions Lafarge « AGGNEO «et camions arrivant d'Aix***

Combien de camions arrivent de la plate forme de regroupement des DI du BTP de Lafarge Aix les milles la valette et ces DI arrivent ils aussi d'autres départements ?

Page 17 ; **L'activité engendrée par Lafarge** ; « *la société Lafarge granulat ne réalise pas le transport des matériaux, ceux-ci sont acheminés par des transporteurs privés ....* » or sur internet la société AGGNEO site d'Aix les Milles Lafarge site valette 735 lieutenant Payare 13799 AIX en Provence 0442242693 propose « *une prestation de transport depuis vos chantiers* » <https://aggneo-dap.lafarge.fr> avec la photo de la carrière DI du lac de la Nerthe !!!!!!!

***Protection du massif***

Pour la protection de l'environnement et des poumons verts de Marseille, la mise en place du ½ échangeur du Jas de rodes crée une brèche entre le massif protégé de la Nerthe et le massif de l'étoile. Il rend possible dans le futur une urbanisation aussi bien côté L'Estaque que côté les Pennes Mirabeau.

La continuité entre ces 2 massifs est menacée, d'autant plus que Lafarge a déjà détruit les zones humides du lac de la Nerthe et a obtenu de la DREAL une autorisation de poursuivre l'exploitation de l'ISDI de Lieutaud et de recouvrir d'une montagne de DI, une carrière déjà réhabilitée avec plusieurs plates formes boisées.

Je vous remercie de prendre en compte ces observations, dans le cadre de la concertation et de **l'enquête publique**. Des études complémentaires sont nécessaires.

Christian Aperce : Campagne bleue N° 2, 206 montée Pichou 13016 MARSEILLE  
0640235667

Pièces jointes : document Lafarge du 1/1/2011 1ere page  
Page 10 : bilan carbone de 2011  
Page20 ; résultats réduction des gaz à effets de serre de 2011  
Aggneo site Lafarge d'Aix les Milles



## **Annexe A2 - Contributions reçues par internet**

**Cette annexe réunit 30 contributions reçues par internet :**

- soit via le formulaire dédié à l'opération
- ou bien par l'envoi de documents sur les messageries électronique de la Préfecture ou de la DREAL PACA

**Ces contributions sont numérotées de Q01 à Q30 suivant l'ordre chronologique de réception.**

**Pour les questions Q01, Q02 et Q04 des réponses ont été directement apportées dans les deux jours à la personne ayant posé la question sur son adresse électronique. Ces réponses figurent sur ce document et sont numérotées R01, R02 et R04.**

**Pour l'ensemble des autres questions les réponses sont faites grâce à des réponses génériques, regroupées par thèmes, ce qui permet de répondre à plusieurs contributions à la fois.**

**Ces réponses génériques constituent l'Annexe A5**

## Q01 -lundi 28/09

Message de la part de [oliviercolin13@gmail.com](mailto:oliviercolin13@gmail.com)

avis projet échangeur A55 JAS DE RODES

Bonjour, Même si nous comprenons le désagrément que génère auprès des riverains des PENNES MIRABEAU la circulation actuelle des camions desservant la carrière de LAFARGE, nous pensons que le projet sera pire que le mal actuel. En effet nous empruntons tous les jours ouvrés ce tronçon d'autoroute qui a quelque soit le sens de circulation une grande longueur et une très forte déclivité et nous constatons chaque jour les dangers et les ralentissements générés par la lenteur des véhicules de transport et des véhicules privés surchargés provenant du GPMM. Par ailleurs vous avez pu constater ce 29/09/2020 que le renversement d'un camion sur l'A7 5partie moins pentue) peut bloquer l'accès pendant 4:00 aux portes de MARSEILLE. Par pitié n'aggravez pas cette situation en apportant une circulation de camion supplémentaire pour le seul intérêt de LAFARGE HOLCIM et nos amis suisse. Cordialement.

## R01 - Lundi 29/09

Bonjour M. COLIN,

Suite à votre question je suis en mesure de vous apporter les éléments de réponse suivants :

- Les camions qui desservent aujourd'hui Marseille à partir de la carrière LAFARGE empruntent déjà l'autoroute, mais après un détour de 10km sur de petites routes situées sur la communes des Pennes Mirabeau
- Si le projet de demi-échangeur se réalise, on retrouvera les mêmes camions qu'aujourd'hui sur l'autoroute sauf qu'ils auront fait 10 km de moins sur des petites routes avant d'atteindre l'autoroute.

En espérant avoir répondu à votre question,

Cordialement.

## Q02 - Mardi 29/09

Message de la part de [cighautsestaque@free.fr](mailto:cighautsestaque@free.fr)

Concertation demi échangeur Jas de Rhode A55

comment envoyer des pieces jointes ??

## R02 - Mardi 29/09

Madame, Monsieur,

Vous avez posé la question concernant la possibilité d'envoyer des pièces jointes.

Pour des motif de sécurité informatique (virus informatique), le formulaire présent sur le site public de la DREAL n'autorise pas l'envoi de pièces jointes.

Toutefois si la pièce jointe est sous format texte vous pouvez la recopier dans le formulaire à la suite de votre (vos) question(s). Reste donc le cas des photos ou des éléments graphiques.

Dans ce cas, je vous suggère de poser vos question grâce aux formulaire en mentionnant les photos ou éléments graphiques que vous souhaiteriez ajouter pour étayer vos questions.

Peut-être pourrons nous y répondre même en l'absence de ces photos ou éléments graphiques.

Si les photos ou éléments graphiques s'avéraient indispensable au débat, après consultation des garantes de la commission nationale du débat public, nous envisagerions au cas par cas une procédure sécurisée pour transfert des photos ou éléments graphiques étayant vos questions.

En espérant avoir répondu a votre question.

Cordialement,



Q03 - Mardi 29/09

## Concertation publique Demi-échangeur Jas de Rhode

Du 28/09 au 16/10/2020.

Contribution du CIQ des Hauts de L'Estaque et du CIQ L'Estaque le Marinier.  
Villa Bellevue, 146 montée Pichou 13016

Marseille. Marseille le 29 septembre 2020,

Madame, Monsieur,

Nous avons pris connaissance du dossier disponible sur votre site concernant la concertation pour la mise en place d'un demi-échangeur au Jas de Rode.

### Préambule :

La concertation n'est organisée que sur la zone géographique des Pennes Mirabeau, alors que l'impact de ce projet concerne aussi les habitants de Marseille, et pas seulement ceux du 16eme.

Nous constatons que bien qu'il soit fait état dans le document (page 64) , de la prise en compte dans le projet de la proximité du Massif de la Nerthe,

Bien qu'il soit fait état de la contrepartie envisagée par Lafarge Holcim , des 90 hectares qui concerne directement le Massif et les habitants riverains,

Aucune réunion publique n'a été organisée à ce jour en direction des habitants de Marseille. Nous sommes intervenus auprès de la DREAL et des collectivités pour demander que cette concertation soit organisée sur Marseille.

Le document remis par Lafarge Holcim tend à présenter ce projet comme écologique et au bénéfice de la population des Pennes Mirabeau.

Pour nous c'est faux, à l'étudier de près le gain pour les habitants des Pennes est faible, et l'intérêt économique de Lafarge Holcim est fort.

C'est à la vue de cette analyse que nous vous faisons état des constats suivants :

### 1/Les objectifs réels de Lafarge Holcim.

#### a) Augmentation du trafic sur l'A55 :

Il s'agit avant tout pour cette entreprise « d'améliorer la desserte du territoire » (page 2 et 7), c'est à dire rendre plus accessibles les infrastructures ferroviaires et portuaires, réduire **le cout du transport pour les camions**, favoriser ainsi une montée en puissance de l'activité économique de ses clients, avec pour conséquences des demandes de granulats et de dépôt de déchets inertes supplémentaires.( pages :24,51,71).

Mais l'augmentation prévisible du trafic sur la A55 liée à ces objectifs, n'est ni évaluée, ni estimée, ce qui aurait permis une analyse plus fine des conséquences en termes de pollution et risque autoroutier.

## b) Report modal.

Ce report modal nous est présenté aussi comme une réduction du transport routier en km parcourus. Nous nous interrogeons sur le trajet des camions Lafarge Holcim qui sortiront du ½ échangeur en direction de Marseille, pour rejoindre les infrastructures portuaires ou SNCF :

« **Transport ferré depuis la gare SNCF de L'Estaque fret** » page 71..

- Sortie porte 4 (avec la gare maritime prévue au cap Janet ?)
- Carrefour André Roussin pour rejoindre le port ou « L'Estaque Fret » ?
- TTCM Mourepiane, chemin de Bizet ?

Autant d'interrogations à la vue du peu d'éléments portés à notre connaissance dans le dossier, aucun schéma des circuits empruntés. Aucune localisation des sites envisagés, notamment du site « Estaque fret ».

## 2/Baisse des nuisances.

### **Au Pennes Mirabeau.**

Nous pensons que toute diminution de trafic routier dans les Pennes Mirabeau même minime, n'est pas négligeable pour nos voisins.

Cependant lorsque nous analysons de plus près les chiffres donnés dans le document on constate que la description de la baisse des nuisances pour les Pennes Mirabeau est déformée.

Si l'on reprend les chiffres du document page 22 :

- Le trafic total des camions (Lafarge, Samin, Sita Suez etc..) ne représente que **5,8%** du trafic total des véhicules traversant les Pennes Mirabeau (1645 sur 28703)
- Les camions Lafarge Holcim ne représentent que 23% du trafic des camions traversant les Pennes Mirabeau, (380 sur 1645)
- **77% du trafic** camion traversant les pennes Mirabeau est donc constitué par les camions SITA- Suez et Samin,
- Ces 77% de camions vont eux continuer à traverser les Pennes Mirabeau,
- Sur les camions de Lafarge Holcim , seul 70% de leurs camions seront concernés par le demi échangeur (30% de leur camion continueront à passer chemin de rebuty)
- Sur ces 70 %, seul 85 % des camions LafargeHolcim seront concernés par l'usage du demi échangeur
- Il restera donc encore une moyenne de 27058 véhicules hors camions circulant sur le réseau des Pennes Mirabeau . (28 703 moins 1645).
- La baisse des nuisances selon la présentation de Lafarge Holcim concerne 85% de 70 % de ces camions soit (380x60%) soit 228 camions sur 28 703 véhicules soit 0,79% de L'ensemble des véhicules et 13,86 % des camions circulant actuellement
- Concernant ces nuisances, l'étude des chiffres de 2015 ne prend pas en compte l'augmentation du CO2 induit par l'extension de Suez/SITA sur la portion des 22 KM et concernant l'A55 : l'augmentation des rotations induite par le développement de l'activité économique de Lafarge Holcim..
  
- On ne peut donc présenter ce projet comme une baisse significative de baisse de CO2 pour les habitants des Pennes Mirabeau, surtout s'y on y rajoute le risque de délestage de l'A55 en cas de bouchon (Page 42).

- Ce délestage risque ponctuellement de ramener les véhicules et camions sur la Galline et le chemin de la Nerthe, ainsi que dans les Pennes Mirabeau, traversant de nouveau nos noyaux villageois.

Nous rappelons que les 77% de camions qui continueront à traverser les Pennes Mirabeau concernent principalement le centre SITA-SUEZ, qui a été implanté sur le territoire des Pennes Mirabeau, **mais aussi en limite des 15/16 de Marseille**, pour traiter les ordures ménagères notamment des pays d'Aix (Sud-ouest).

Il a fait l'objet récemment d'une autorisation d'agrandissement, sans doute avec l'accord bienveillant de la Mairie des Pennes Mirabeau.

Il n'est pas fait état dans le document **des camions SATR**, l'usine d'enrobés qui fonctionne dans la carrière Galland. Quel est le trajet actuel des camions SATR?

### 3/Circulation/CO2

#### **a) Circulations :**

Bon nombre de camions Lafarge Holcim arrivent actuellement arrivent du centre Lafarge Holcim d'Aix en Provence, la valette, les milles qui est une plateforme de regroupements des déchets inertes du BTP, et offre des services de transports par camions.

Combien de camions entre ce dépôt d'Aix et le site Lafarge Holcim de la Nerthe continueront à emprunter la route des carrières estimés à 15% par Lafarge Holcim dans l'étude présentée ?

Nous soulignons de nouveau que la Métropole et la Mairie des Pennes Mirabeau ont donné leur autorisation pour la mise en place de la décharge des ordures ménagères des Pays d'Aix Sita-Suez, en limite de Marseille sans tenir compte des accès à ce site et de la proximité des zones urbaines du 15/16.

#### **b) Sécurité :**

Dans le document présenté, on parle beaucoup de la sécurité routière (page 22), mais il n'est pas précisé pour autant la part d'accidents liés directement à la circulation des camions.

Il n'est pas évoqué les accidents que pourrait générer la sortie directe des camions Lafarge Holcim sur l'A55 en direction de Marseille.

Nous partons du principe que se cumulera le trafic actuel de camions Lafarge Holcim et l'augmentation évoquée de l'activité économique des clients Lafarge Holcim.

Cette partie d'autoroute présente une pente arrivant sur un virage dangereux à l'entrée du tunnel avec une voie rétrécie ce qui peut augmenter les risques d'accidents créés par la circulation conjointe de camions et de véhicules légers.

L'A55 verra sa dangerosité accentuée avec, à contrario, une sécurité routière pour le territoire des Pennes Mirabeau qui ne sera pas améliorée.

#### **c) CO2 :**

Il convient de rappeler que l'accord de Paris incite les entreprises à modifier leurs outils de production afin de limiter la pollution CO2.

La création d'un demi échangeur autoroutier avec toutes ses nuisances environnementales comme axes de progrès de Lafarge Holcim, pour limiter sa pollution en CO2, est assez originale !!

La conclusion est néanmoins erronée (page 45) en indiquant la suppression de 36 000 rotations des routes communales et départementales des PM alors que cela concerne les 500 mètres entre les deux rond points.

L'impact sur les habitants est également erroné en indiquant un quartier de 3900 habitants jouxtant ces fameux 500 mètres, tronçon de la RN 113 entre les deux rond points de Verdun et de Coca cola!!!

Cette conclusion est d'autant plus erronée qu'elle ne prend pas en compte le CO2 supplémentaire pour la saturation de L'A55 ni des kilomètres réalisés pour le projet ferroviaire.

Enfin, pas de calcul non plus sur le CO2 pour les Pennes Mirabeau, le hameau de la Galline, les hauts de l'Estaque, Estaque plage et gare, St Henri et St André en cas de délestage de l'autoroute (accident ou saturation).

#### **4/Fonctionnement du 1/2 échangeur. Quelles garanties?**

##### **a) Urbanisation :**

###### **Lafarge Holcim invoque comme garantie :**

Une sécurisation des accès présentée comme un bouclier aux risques d'ouverture dans le Massif.

Une rétrocession en fin de travaux (dans 3 ans) à l'état. (Page 74).

Une suppression des accès en cas de fin d'activité de Lafarge page 72

Qui peut croire en ces garanties, alors que figure toujours au **PLUi** un projet formalisé non seulement d'un demi-échangeur, mais aussi d'une réservation pour une route traversant le massif la voie U254 (carte jointe).

Qui peut croire que Lafarge Holcim ne va pas obtenir un renouvellement de son autorisation d'exploiter la carrière Galland après 2032 ? Et qui dit exploitation ne dit pas forcément que productions de granulats, les activités de Lafarge Holcim c'est aussi le stockage (déchets inertes ou autres...).

Qui peut croire qu'en l'absence de modification de la charte ville port de 2013, signée par la Métropole le GPMM, l'état ....il ne sera plus question de stockage de containers vides dans la Nerthe?

**Sans cet amendement de la charte ville port, sans la suppression de la réservation U254 du PLUi le 1/2 échangeur sera toujours une menace pour la protection du Massif, avec un risque d'urbanisation y compris sur le site de la carrière Galland si elle venait à fermer .**

##### **b) Transfert au Conservatoire du Littoral :**

Comment faire confiance à la société Lafarge Holcim, qui au lieu de réhabiliter et céder la carrière Lieutaud au Conservatoire du Littoral, a préféré demander une prolongation, avec l'aval du Préfet pour une exploitation encore pendant 12 ans. Nous avons obtenu cependant, grâce à la pression des riverains, que le retraitement des toupies de ciment ne se fasse pas sur ce site. Vu les vidanges de toupies faites par Lafarge Holcim dans la Seine nous sommes confortés dans notre opposition à cette activité.

Comment faire confiance à une société qui opère un chantage malsain, en conditionnant la vente (et non pas la cession comme indiquée en page 58) , à l'obtention du demi échangeur.

**Ce transfert au Conservatoire, sans conditions, serait légitime comme compensation à l'ensemble des nuisances subies par les populations avoisinantes.**

Les pics de poussières, les rotations de camions, la pollution atmosphérique (CO2 et SATR), et les nuisances sonores mettent quotidiennement la santé des habitants en danger.

**Quelle indignité que de lier ce transfert à la mise en place du 1/2 échangeur!!**

## **5/Laplaced'unecarrièredansunsiteurbain :**

Alors que la conscience de l'urgence écologique s'impose (entre autres, freiner l'usage des transports routiers), le projet du demi-échangeur du Jas de Rhodes va certes modifier le flux des camions sur les Pennes Mirabeau, mais il contribuera inévitablement à l'augmentation inexorable du nombre des véhicules/jour dans le massif de la Nerthe.

Ce demi-échangeur nous promet une accélération exponentielle des activités polluantes de l'entreprise Lafarge Holcim.

Aujourd'hui nous nous interrogeons sérieusement sur la place de l'entreprise Lafarge Holcim, proche des habitations et de notre cadre de vie.

Jusqu'à présent, nous avons accepté, bon gré mal gré, la cohabitation de ces infrastructures qui ont toujours générées des nuisances.

**Il nous semble dorénavant que l'implantation de l'entreprise Lafarge Holcim au sein du Massif de la Nerthe est et sera toujours incompatible avec le respect de l'environnement nécessaire à notre bien-être collectif.**

**En terme de protection de l'environnement et des poumons verts de Marseille, la mise en place du ½ échangeur du Jas de rodes créra une brèche entre le Massif protégé de la Nerthe et le Massif de l'Etoile.**

La continuité entre ces 2 massifs est menacée, d'autant plus que Lafarge Holcim a déjà détruit les zones humides du lac de la Nerthe, créant une montagne de déchets inertes, et qu'il a obtenu de poursuivre l'activité de déchets inertes de Lieutaud en recouvrant tout une zone boisée réhabilitée !!

## **6/L'Emploi:**

Actuellement Lafarge Holcim Granulats site dit de L'Eestaque, , comptabiliserait environ 35 salariés répartis entre L'Eestaque et Aix.

L'achèvement de la création du demi-échangeur permettrait d'après Lafarge Holcim la création de quelques emplois pour organiser les contrôles d'accès aux voies du carrier.

Évoquer ce petit nombre d'emplois n'est en aucun cas un argument de poids. L'entreprise Lafarge Holcim n'est plus depuis longtemps un pourvoyeur d'emplois comme elle a pu l'être les décennies passées sur notre territoire Estaqueen.

Il existe des projets sur le Massif de la Nerthe en concertation avec le conservatoire du Littoral et de la Mairie 15/16 en lien avec des associations, qui pourraient à contrario créer autant d'emploi que le ½ échangeur voir plus. Ces emplois seraient nettement moins polluants

## **7/LEGALITEDELACONCERTATION:**

Nous demandons que l'enquête publique évoquée page 11 soit clairement annoncée.

Une enquête publique, c'est une étude d'impact contradictoire, un avis détaillé de l'Autorité Environnementale et puis à partir de ces documents beaucoup plus complets que ce qui nous est présenté aujourd'hui, un retour vers les habitants (Pennes Mirabeau et Marseille) pour une enquête publique sur un mois.

Nous sommes très surpris que le bilan de concertation sera fait par Lafarge Holcim !!! qui sera ainsi juge et partie !!(page 11).

## NOS CONCLUSIONS :

**C'est pour l'ensemble de ces constats que nos deux Ciq se prononcent aujourd'hui contre la mise en place de ce 1/2 échangeur.**

Nous demandons le transfert immédiat et sans condition des terrains appartenant à Lafarge Holcim, au Conservatoire du Littoral, au titre de **compensation écologique** aux nuisances subies par les riverains depuis des décennies.

Nous demandons la mise **en place d'un parc National** en continuation du Conservatoire du Littoral sur la Cote Bleue.

Nous demandons que la **charte ville port soit amendée** notamment sur la question du stockage des containers. Ceux-ci ne doivent être stockés ni dans les noyaux villageois ni dans le Massif de la Nerthe. Le GPMM doit prendre des dispositions pour un stockage sur l'emprise FOS/Marseille du GPMM.

Nous demandons que soit **retiré du PLUi la réservation concernant la U254**, route prévue pour traverser le Massif du 1/2 échangeur jusqu'aux friches industrielles de Riaux.

Evelyne Mazade  
Présidente du CIQ des Hauts de L'Estaque.

Laurent Devieu  
Président du CIQ L'estaque Marinier.

## Q04 -vendredi 2/10

Message de la part de [fedeciq16marseille@laposte.net](mailto:fedeciq16marseille@laposte.net)

concertation publique Jas de rode A55

bonjour Nous ne comprenons pas pourquoi la concertation publique n'est organisée et formalisée qu' en Mairie des Pennes Mirabeau, alors que ce projet de demi-échangeur concerne aussi directement les quartiers de Marseille en proximité de carrière Galland, mais aussi les quartiers de L'Estaque et St Henri , par les projets de jonction des camions entre Lafarge Holcim et le GPMM, ainsi que le fret ferroviaire. La zone du 15eme aux abords de la porte 4 , sortie obligatoire des PL de l'autoroute A55 avant la passerelle menant à la Joliette. Nous souhaitons que la DREAL organise en collaboration avec la Mairie de 15/16 une réunion publique et mette à disposition le registre de la consultation en Mairie de secteur. Notre Fédération des CIQ du 16eme avait exprimé lors de la rencontre avec les garants CNDP notre souhait d'élargir au maximum le cadre de la concertation, avec le maximum de proximité, afin de permettre au plus grand nombre de se faire une opinion et prendre objectivement position. Dans nos quartiers la pratique internet n'est pas forcément à la portée de tous. Nous vous remercions de prendre en compte notre demande.

Marseille le 2/10/2020 Marie Blanche Chamoulaud Présidente de la Fédération CIQ du 16eme.

## R04 -vendredi 2/10

Bonjour Mme CHAMOULAUD,

je vous remercie pour votre contribution à la concertation.

Concernant la question posée ci-dessous, je puis vous apporter les éléments de réponse suivants :

1- Le projet se situe entièrement sur la commune des Pennes Mirabeau c'est la raison pour laquelle nous nous sommes appuyés sur cette commune pour organiser la concertation.

2- Pour les réunions publiques qui auront lieu les 6 et 13 octobre à 18h00 en Mairie des Pennes Mirabeau le temps de déplacement en voiture depuis l'Estaque sont sensiblement équivalents que ceux pour aller à la Mairie du 15-16.

En effet, suivant le logiciel de calcul de temps de parcours sur smartphone IOS on obtient :

Départ : Montée des Iris, l'Estaque vers 17h00	Mairie des Pennes Mirabeau 223 Av François Mitterrand	Mairie du 15-16 Marseille 246 rue de Lyon
Transports en commun	57 minutes, lignes de bus 89,25 puis 36 (2 changements, temps incluant les changements dont 9mn de marche)	45 minutes, ligne 36, dont 9mn de marche
Voiture	8.8 km / 21 minutes	9 km /18 minutes

On constate donc qu'en véhicule depuis l'Estaque, les temps de parcours pour aller à la Mairie du 15-16 sont sensiblement équivalents à ceux pour aller à celle des Pennes Mirabeau (qui dispose en outre de plus de places de parking public) et qu'en transports en commun il y a 12mn de plus ce qui est loin d'être excessif.

En ce qui concerne les registres, certes pas tout le monde dispose d'ordinateur, mais l'accès à internet est quand même assez répandu via les smartphones ce qui permet le téléchargement du dossier de concertation et l'accès en ligne du formulaire de la DREAL. Toutefois, le même logiciel donne :

Départ : Montée des Iris, l'Estaque vers 10h00	22 rue St Dominique, Les Pennes Mirabeau	Mairie du 15-16 Marseille 246 rue de Lyon
Transports en commun	58 minutes, lignes de bus 1 puis 96 (1 changements, temps incluant les changement dont 18mn de marche)	46 minutes, ligne 36, dont 9mn de marche
Voiture	8,4 km / 20 minutes	9 km /18 minutes

3- En période de COVID, il est plus compliqué d'organiser des réunions publiques et donc d'en multiplier le nombre et les salles respectant les mesures sanitaires.

4- M. le député Saïd AHAMADA doit s'entretenir lundi prochain avec la directrice de la DREAL pour voir si juridiquement et matériellement une réunion d'information pourrait être organisée spécifiquement dans un lieu qui resterait à déterminer, sous toutes réserves.

Quoi qu'il en soit, à fortiori si vous disposez d'un véhicule, je vous engage vivement à venir aux réunions publiques qui se dérouleront à la Mairie des Pennes Mirabeau les 6 et 13 octobre à 18h00. (temps de déplacement 21 mn).

En espérant avoir répondu à vos questions,  
cordialement,



## Q05 -vendredi 2/10

Message de la part de [fedeciq16marseille@laposte.net](mailto:fedeciq16marseille@laposte.net)

Jas de rode questions diverses

Ayant pris connaissance du document concernant la consultation pour la mise en place du 1/2 échangeur nous vous remercions de nous apporter des précisions sur les points suivants :

Concernant le refus des sociétés Samin et Sita-Suez, le document ne nous permet pas de comprendre les véritables raisons de leur refus d'utiliser le 1/2 échangeur.

S'agit il d'un refus de co-financement?

N'ont ils pas d'autres alternatives que de continuer à passer par la route actuelle, ce qui implique de maintenir 77% du trafic camions sur la zone de la RD113 ?

Page 20 : dans le descriptif sécurité routière il n'est pas précisé le nombre d'accidents directement liés aux camions.

Page 20/22 : 15% des camions Lafarge continueront de passer par les Pennes Mirabeau, pourquoi? d'où viennent 'ils?

Page 24 : le volume de trafic camions généré par l'augmentation de l'activité en direction des grands chantiers marseillais, notamment Euromed n'est ni quantifié, ni estimé.

Page 30 : le document ne nous semble pas totalement compréhensible concernant la mise à double sens du pont des chasseurs et l'aire de retournement.

Page 51 : les informations manquent concernant le trajet précis des camions sortant en direction de Marseille sur l'A55. Le projet est imprécis et pas cartographié, notamment en ce qui concerne la liaison avec "L'Estaque fret". Où se situe cette halte ferroviaire? A la Gare de L'Estaque? Ailleurs?

N'y a t'il pas le risque de recréer un passage de camion dans les noyaux villageois?

Concernant le délestage en cas d'accident sur l'A55, il est juste indiqué que les véhicules seraient redirigés sur Marseille, n'y a t'il pas le risque qu'ils se dirigent vers les Pennes Mirabeau, ou à l'inverse vers le Hameau de la Nerthe ?

(Pour rappel le Hameau de la Nerthe fait déjà l'objet de délestages sauvages lors d'accidents dur l'autoroute, ce qui conduit un flot de véhicules à emprunter une voie étroite au milieu du hameau puis de se retrouver coincés chemin de la Nerthe, avec de nombreux incidents et

incivilité.)

Nous vous remercions des réponses que vous pourrez apporter à nos interrogations. Pour la Fédé ciq du 16 la présidente Marie Blanche Chamoulaud.

## R05 -Lundi 5/10

QUESTION :

Concernant le refus des sociétés Samin et Sita-Suez, le document ne nous permet pas de comprendre les véritables raisons de leur refus d'utiliser le 1/2 échangeur.

REPONSE :

LAFARGEHOLCIM Granulats a rencontré à plusieurs reprises les responsables des sites SAMIN et SITA-SUEZ Environnement afin de leur présenter le projet de demi-échangeur et savoir s'ils étaient intéressés de l'utiliser pour leurs activités. De ce qui a été répondu :

Pour SAMIN, sa production est destinée : au site verrier d'Orange via l'autoroute A7 et vers Fos sur mer pour les usines sidérurgiques. Aucun trafic ne va vers Marseille.

Pour SITA-SUEZ Environnement, le trafic des poids lourds vient des autoroutes A7 et A51. Aucun trafic ne va vers Marseille via l'A55.

Comme indiqué page 35, les Sociétés SITA-SUEZ et SAMIN ont fait savoir qu'elles n'avaient aucun intérêt d'utiliser ce demi-échangeur.

QUESTION :

S'agit-il d'un refus de co-financement?

REPOSE :

Non, il ne s'agit pas d'un problème financier de co-financement, LAFARGEHOLCIM Granulats a les capacités financières de réaliser l'ouvrage.

QUESTION :

N'ont-ils pas d'autres alternatives que de continuer à passer par la route actuelle, ce qui implique de maintenir 77% du trafic camions sur la zone de la RD113 ?

REPOSE :

Non, en prenant une carte on s'aperçoit qu'il n'y a pas d'autres alternatives pour rejoindre l'autoroute A7.

QUESTION :

Page 20 : dans le descriptif sécurité routière il n'est pas précisé le nombre d'accidents directement liés aux camions.

REPOSE :

Les données transmises en matière de sécurité routière ne nous permettent pas de connaître le nombre de poids lourds impliqués dans les accidents.

QUESTION :

Page 20/22 : 15% des camions Lafarge continueront de passer par les Pennes Mirabeau, pourquoi? D'où viennent'ils?

REPOSE :

LAFARGEHOLCIM Granulats a des chantiers situés sur Les Pennes Mirabeau, Bouc Bel Air, Luynes de ce fait pour rejoindre ces sites par les autoroutes A7 et A51, 15% des poids lourds continueront à transiter par la RD113 des Pennes Mirabeau.

QUESTION : Page 24 : le volume de trafic camions généré par l'augmentation de l'activité en direction des grands chantiers marseillais, notamment Euromed n'est ni quantifié, ni estimé.

REPOSE :

Les Arrêtés Préfectoraux plafonnent les capacités annuelles d'extraction et de réception de déchets inertes.

De ce fait, LAFARGEHOLCIM Granulats respecte scrupuleusement les quotas préfectoraux.

Chaque année les responsables de LAFARGEHOLCIM Granulats organisent un comité de suivi de carrière sous contrôle d'un inspecteur DREAL et auquel participent : le Maire des Pennes Mirabeau, le Maire du 8ème secteur de Marseille et systématiquement les représentants des CIQ du Haut de l'Estaque, de la fédération des CIQ du 16ème arrondissement de Marseille et représentant du hameau de la Nerthe.

A cette occasion LAFARGEHOLCIM Granulats communique entre autres les quantités de matériaux traités par le site de l'Estaque et répond à toutes les questions posées par les personnes présentes.

QUESTION : Page 30 : le document ne nous semble pas totalement compréhensible concernant la mise à double sens du pont des chasseurs et l'aire de retournement.

REPOSE :

Le pont des chasseurs est un ouvrage appartenant à l'Etat, construit pendant la réalisation de cette partie de l'A55.

Cet ouvrage n'a jamais été ouvert au trafic public, de ce fait pour des raisons techniques, le pont des chasseurs fait l'objet d'un alternat de circulation. La réalisation du demi-échangeur sera l'occasion d'engager des travaux permettant de supprimer cet alternat.

L'aire de retournement permet aux véhicules qui auraient utilisé la bretelle de sortie par mégarde d'être réorienté en toute sécurité vers la bretelle d'insertion vers Marseille.

QUESTION : Page 51 : les informations manquent concernant le trajet précis des camions sortant en direction de Marseille sur l'A55. Le projet est imprécis et pas cartographié, notamment en ce qui concerne la liaison avec "L'Estaque fret". Où se situe cette halte ferroviaire? A la Gare de L'Estaque? Ailleurs?

REPOSE :

Le trajet projeté en provenance de l'A55 serait : sortie N°6, avenue André Roussin, rue Albert Cohen, rue Emmanuel Eydoux puis au début du Chemin de Bizet accès au domaine foncier industriel de la SNCF (au droit du siège d'EIFFAGE Energie Méditerranée).

QUESTION : N'y a-t-il pas le risque de recréer un passage de camion dans les noyaux villageois?

REPOSE :

Le trajet précité s'effectue par des voies qualifiées et fréquentées par le trafic poids lourds (semi-remorque et Ligne RTM 96), longeant les voies grand trafic PLM SNCF et situé en grande partie en zone d'activités d'entreprises et industrielle de St Henri. Cette zone est desservie en permanence par des poids lourds et ne constitue pas un noyau villageois.

En tout état de cause, l'objectif de report modal de LHG ne concerne que des opérations ponctuelles pour des chantiers exceptionnels : la carrière de l'Estaque reste majoritairement une carrière d'approvisionnement local au service des habitants et projets de construction métropolitains.

QUESTION : Concernant le délestage en cas d'accident sur l'A55, il est juste indiqué que les véhicules seraient redirigés sur Marseille, n'y a-t-il pas le risque qu'ils se dirigent vers les Pennes Mirabeau, ou à l'inverse vers le Hameau de la Nerthe ?

REPOSE :

En cas d'accident majeur sur ce tronçon de l'A55, la DIRMED et les forces de police assureront le délestage et la redirection du trafic routier : retour vers Marseille par l'autoroute via l'aire de retournement. Ce cas n'est prévu qu'à titre très exceptionnel.

QUESTION :

Pour rappel le Hameau de la Nerthe fait déjà l'objet de délestages sauvages lors d'accidents sur l'autoroute, ce qui conduit un flot de véhicules à emprunter une voie étroite au milieu du hameau puis de se retrouver coincés chemin de la Nerthe, avec de nombreux incidents et incivilité.

REPOSE :

Il n'est pas du ressort de LAFARGEHOLCIM Granulats de contrôler le flux de véhicule empruntant le chemin de la Nerthe, voie publique.

## Q06 -vendredi 2/10

Message de la part de [patrick.borg1@free.fr](mailto:patrick.borg1@free.fr)

Bonjour,

Merci de bien vouloir noter que je suis opposé à la réalisation de cet ouvrage, qui n'arrange en fait que la société Lafarge-Holcim, et qui n'apporte aux riverains que des nuisances.

Merci,

Patrick BORG

## Q07 -vendredi 2/10

Message de la part de [nadjar.hichem@gmail.com](mailto:nadjar.hichem@gmail.com)

Demi-Echangeur A55 jas de rode

Madame, monsieur.

Je tiens à formuler ma plus grande réserve et même une ferme opposition à ce projet sournois, cynique et hypocrite.

Venir en pleine mesures sanitaires présenter un tel projet :

dans la commune des pennes mirabeau, alors que celui-ci affecte essentiellement une zone marseillaise.

comme écologique, alors que le but est de multiplier significativement le trafic des camions et donc l'exploitation de la zone.

comme démocratique grâce à une sombre concertation, alors qu'aucune enquête publique n'est prévue.

Il en résulte que pour nos quartiers nords de Marseille, avec l'aéroport, le port autonome, lafarge et tant d'autres, c'est toujours plus de pollution !!! c'est toujours moins de prise en compte de l'avis des citoyens !!! C'est toujours plus d'intérêts privés au détriment de l'intérêt commun !!!

## Q08 -samedi 3/10

Message de la part de [melziere@gmail.com](mailto:melziere@gmail.com)

demi échangeur A55 Jas de Rode

bonjour, il est fortement regrettable que la concertation publique se tienne aux Pennes Mirabeaux alors que nous, habitants des quartiers Nord de Marseille, directement impliqués, nous sommes les oubliés. Bien que nous comprenions la position des habitants des Pennes, nous émettons de grandes réserves sur ce projet du fait :

de l'augmentation certaine du flux de camions si cet échangeur est créé avec donc une pollution qui va s'accroître et non comme on nous le fait croire à une diminution.

de l'urbanisation de plus en plus importante impactant concrètement le massif de la Nerthe qui est un des massifs encore préservé bordant notre métropole.

d'un échangeur qui se veut initialement privé mais qui au bout de quelques années va rentrer dans le domaine public et va être une aide précieuse pour concrétiser d'autres projets accentuant toujours et toujours l'urbanisation de ce massif. une autoroute, une sortie d'autoroute, une route aux dimensions extraordinaires déjà en place et c'est la porte ouverte aux promoteurs immobiliers, aux stockages de conteneurs dans le massif avec ses vues mers. s'il vous plaît, je vous en conjure, laissez un peu de vert aux portes de Marseille. Nous en avons besoin - Regardez un jour de beau temps sans mistral au loin sur la mer et vous comprendrez. raisonnons à 50 - 100 ans et non à 5-10 ans. Abandonnez ce projet pour le bien de nos enfants

## Q09 – Dimanche 4/10

Message de la part de [charlotte.clement.c@gmail.com](mailto:charlotte.clement.c@gmail.com)

Demi-Echangeur A55-Jas de Rode

En tant que résidente marseillaise, je suis choquée d'apprendre qu'aucune réunion de concertation ait lieu sur le 15/16. Sachant que ce sont les marseillais qui subiront les nuisances de la réalisation et de l'exploitation de ce 1/2 échangeur, en plein cœur du seul poumon vert des quartiers nord de Marseille, comment se fait-il que les institutions n'organisent pas le débat public sur le territoire le plus concerné par ce projet ?

Je suis tout aussi choquée de savoir que le bilan de concertation sera fait par Lafarge. Pouvez-vous m'expliquer comment une entreprise industrielle peut-être honnête et défendre les intérêts collectifs environnementaux au détriment de ses propres intérêts ? Nos politiques sont-ils à leurs services ? Merci de répondre à ces questions, j'ai besoin de comprendre.

Autre question : comment peut-on avoir la garantie de la fermeture de ce 1/2 échangeur à la fin de son exploitation par Lafarge ? Il y a quelques années, Lafarge nous a fait croire qu'elle mettrait fin à l'exploitation de la Carrière Lieutaud située à 50 m des premières maisons du Hameau de la Nerthe, l'entreprise devait même réhabiliter les lieux et céder cette carrière au Conservatoire du Littoral. Il nous l'avait garantie.

Résultat : Au lieu de tenir leur garantie, Lafarge a obtenu du préfet une prolongation de 12 ans ! Combien de temps cela va-t-il durer ?

Connaissant aussi le PLUi, nous savons que ce 1/2 échangeur est dans la continuité d'un projet de construction d'une route (la voie U254) traversant le massif de la Nerthe jusqu'aux friches industrielles de Riaux. Qui dit route, dit projets d'urbanisation et/ou projets industriels.

Pouvez-vous nous en dire plus ?

Je me positionne contre ce projet qui va augmenter le trafic routier, la pollution, les nuisances sonores, les poussières, les dangers liés à une telle circulation dans une zone de promenade et bien-sûr qui est la porte ouverte aux projets d'urbanisation en plein cœur d'une nature qui devrait tout simplement être préservé et céder au Conservatoire du Littoral.

Merci de votre attention.

Dans l'attente de vos réponses.

Charlotte Clément

### Q10 – Dimanche 4/10

Message de la part de [stef\\_aaa@yahoo.fr](mailto:stef_aaa@yahoo.fr)

Demi-échangeur Jas de Rhode

Bonjour,

Etant habitant de l'Estaque (16ème) au lieu dit "Hameau de la Nerthe", je ne comprends pas pourquoi les citoyens de ce secteur ne sont pas conviés à une concertation concernant ce projet alors que nous sommes les premiers concernés.

J'ai bien compris que ce projet tient vraiment à cœur à l'entreprise Lafarge qui en tirerait de gros avantages. Lafarge présente ce projet en diminuant les impacts écologiques voire en les dissimulant pour certains, tant pour ce qui est de la pollution et des nuisances sonores, visuelles, ou encore de la sécurité.

Les garanties avancées par Lafarge ne sont pas crédibles et ne peuvent suffire tant dans le passé, cette entreprise a souvent manqué à sa parole (voir par exemple la réhabilitation des carrières de la Nerthe).

En tant que citoyen marseillais, je demande à ce que nous soyons consultés.

Merci de votre attention.

Stefan Mandine

### Q11 – Lundi 5/10

Message de la part de [nadjar.hichem@gmail.com](mailto:nadjar.hichem@gmail.com)

Demi-Echangeur A55 jas de rode

Madame, monsieur.

Je tiens à formuler ma plus grande réserve et même une ferme opposition à ce projet sournois, cynique et hypocrite.

Venir en pleine mesures sanitaires présenter un tel projet :

dans la commune des pennes mirabeau, alors que celui-ci affecte essentiellement une zone marseillaise.

comme écologique, alors que le but est de multiplier significativement le trafic des camions et donc l'exploitation de la zone.

comme démocratique grâce à une sombre concertation, alors qu'aucune enquête publique n'est prévue.

Il en résulte que pour nos quartiers nords de Marseille, avec l'aéroport, le port autonome, Lafarge et tant d'autres, c'est toujours plus de pollution !!! c'est toujours moins de prise en compte de l'avis des citoyens !!! C'est toujours plus d'intérêts privés au détriment de l'intérêt commun !!!

### Q12 – Lundi 5/10

Message de la part de [mbam120646@free.fr](mailto:mbam120646@free.fr)

avis et réserves sur le 1/2 échangeur

Je suis assez favorable au 1/2 échangeur depuis le début, mais toujours avec l'obtention par Lafarge de verrouiller l'entrée et la sortie en installant un système sûr et inviolable pour l'entrée et la sortie des camions exclusivement de Lafarge et de ses partenaires.

D'enfin concrétiser la donation de terrains au Conservatoire du Littoral comme prévu. Et d'obtenir de l'état et des communautés urbaines qu'elles renoncent à sa réappropriation, ce qui ouvrirait la voie à faire disparaître notre Nerthe en autorisant des constructions et Dieu sait quoi au bout de je ne sais combien d'années d'exploitation.

A la fin de l'exploitation des carrières que Lafarge s'engage aussi à réhabiliter le site.

### Q13 – Jeudi 8/10

Message de la part de [Jean.lapebie@gmail.com](mailto:Jean.lapebie@gmail.com)

Monsieur le Préfet, Monsieur le directeur, Mesdames les garantes, Le projet décrit ne traite que les impacts environnementaux concernant la commune des Pennes Mirabeau. Or, la lecture du document écrit intitulé "dossier concertation" laisse penser à un fort accroissement du trafic des poids lourds sur les arrondissements des 15e et 16e arrondissements marseillais et particulièrement sur les boulevards Roussin et Bizet déjà fortement encombrés. Il est ainsi impératif d'étendre la concertation aux habitants des quartiers marseillais probablement impactés. Par ailleurs, il est déclaré qu'aucun espace aquatique n'est touché par le projet présenté. Or, la consultation d'une carte IGN ou ne serait-ce qu'à l'aide de logiciels comme Iphigénie ou Google Maps fait apparaître l'existence de trois sources sur le périmètre étudié de la sortie du demi échangeur en direction de Marseille sans parler du lac situé en contre bas. Cette étude, dans l'ensemble, ne fait apparaître que des bénéfices environnementaux, c'est fort surprenant ! Bref, il conviendrait d'élargir le périmètre de l'étude en direction du territoire marseillais. Bien à vous, JPL

### Q14 – Jeudi 8/10

Message de la part de [patrick.borg1@free.fr](mailto:patrick.borg1@free.fr)

demi échangeur jas de rode

Dans les 15e et 16e à Marseille, nous avons franchi un seuil non tolérable en matière de nuisances sonores, pollutions en tous genres, depuis longtemps déjà...attention, le couvercle de la marmite n'est pas loin de la rupture.

Patrick BORG

## Q15 – Vendredi 9/10

Association Cap Au Nord  
75 chemin de Mozambique  
13016 Marseille  
Email : caponor.assoc@wanadoo.fr  
Téléphone : 06 15 675 776



Monsieur le Préfet

Madame la directrice de la DREAL PACA

Nous avons pris connaissance du dossier de concertation concernant la réalisation d'un demi-échangeur sur l'autoroute A55 au lieu-dit « Jas de Rhodes ».

L'association Cap au Nord souhaiterait vous faire part des remarques suivantes :

### **1 – Durée de concertation.**

Nous pouvons lire page 8 du dossier de concertation réalisé par la société FAFARGEHOLCIM, mandatée par l'Etat pour conduire cette opération que ce type de concertation préalable volontaire est prévue par l'Article L121-16 du Code de l'Environnement.

Que dit cet article :

## **Article L121-16 du Code de l'Environnement**

Modifié par LOI n°2018-148 du 2 mars 2018 - art. 2 (V)

La concertation préalable associe le public à l'élaboration d'un projet, plan ou programme dans les conditions définies par la présente section. La concertation préalable est d'une durée minimale de quinze jours et d'une durée maximale de trois mois. Quinze jours avant le début de la concertation, le public est informé des modalités et de la durée de la concertation par voie dématérialisée et par voie d'affichage sur le ou les lieux concernés par la concertation. Le bilan de cette concertation est rendu public. Le maître d'ouvrage ou la personne publique responsable



indique les mesures qu'il juge nécessaire de mettre en place pour répondre aux enseignements qu'il tire de la concertation.

La concertation qui nous est proposée (du 28 septembre au 16 octobre) correspond donc à la durée minimum prévue par l'article L121-16 !

**L'association Cap au Nord demande une prolongation de la concertation préalable.**

## **2 – Localisation de la concertation**

D'autre part, bien que localisé sur la commune des Pennes Mirabeau au lieu-dit « Jas de Rhodes », l'aménagement du demi-échangeur prévoirait une sortie de l'A55 par les poids lourds en provenance de Marseille et une entrée sur l'A55 par les poids lourds en direction de Marseille.

L'association Cap au Nord estime que les riverains de l'A55 côté Marseille sont aussi concernés par ce projet que les riverains des Pennes Mirabeau.

Pour autant, il n'est prévu que deux réunions publiques organisées à l'Hôtel de Ville des Pennes Mirabeau les 6 et 13 octobre 2020 et dont les places seront limitées en raison de la crise sanitaire.

**L'association Cap au Nord demande la mise en place de réunion(s) publique(s) sur le territoire marseillais.**

## **3 – Une enquête publique ?**

Par ailleurs, l'article L121-16-2 évoque l'ouverture d'une enquête publique après la concertation préalable :

### [Article L121-16-2](#)

[Créé par LOI n° 2018-148 du 2 mars 2018 - art. 2 \(V\)](#)

Lorsqu'un projet mentionné au 1° bis ou au 2° de l'article [L. 121-15-1](#) a fait l'objet d'une concertation préalable organisée selon les modalités prévues aux articles [L. 121-16](#) et [L. 121-16-1](#), la Commission nationale du débat public peut, à la demande du maître d'ouvrage ou de l'autorité compétente pour autoriser le projet, désigner un garant chargé de veiller à la bonne information et à la participation du public **jusqu'à l'ouverture de l'enquête publique**. La commission détermine alors les conditions dans lesquelles le garant la tient informée. Le rapport final du garant est rendu public. L'indemnisation de ce garant est à la charge du maître d'ouvrage.

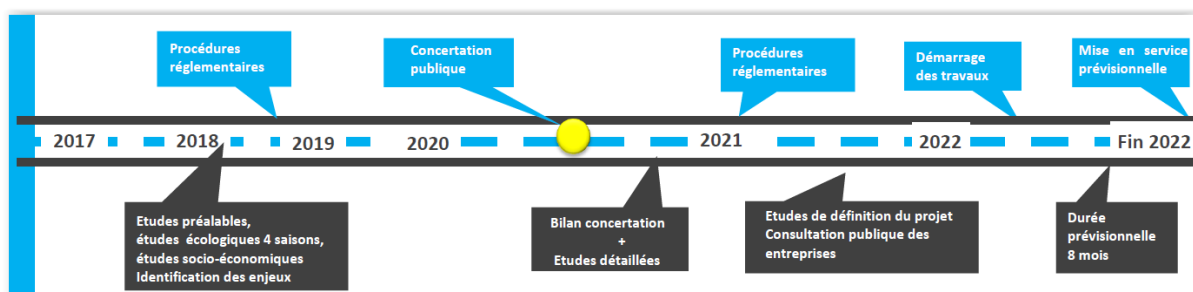
L'existence d'une enquête publique semble être confirmée page 11 du dossier de concertation :

Après la concertation publique, un bilan de la concertation sera élaboré par LAFARGEHOLCIM Granulats et soumis au préfet des Bouches-du-Rhône. Ce document sera rendu public.

Ce document a pour but de restituer les échanges et propositions du public qui viendront enrichir les études qui seront engagées après la concertation, **préalablement à l'enquête publique.**

En conclusion, au vu des besoins de la métropole, du Grand Port de Maritime Marseille et des nombreux projets d'aménagements publics et privés, ... Une montée en puissance des différents acteurs est incontournable .... le demi-échangeur permettra aux sites de l'Estaque de LAFARGEHOLCIM Granulats ... de transférer le transport vers d'autres modes (ferrés, maritimes et fluviaux) et cela sur une plus vaste aire géographique.

Par contre, aucune enquête publique n'apparaît dans les étapes présentées également page 11 du dossier :



**L'association Cap au Nord demande la mise en place d'une enquête publique.**

#### 4 – Report modal

LAFARGEHOLCIM granulats souhaite développer le report modal ferroviaire depuis son site de l'Estaque grâce à l'opportunité de l'offre fret proposée récemment par SNCF Réseau (page 51).

Cap au Nord et d'autres associations dénoncent les importants dégâts environnementaux (pollution de l'air, accroissement des embouteillages, insécurité routière et nuisances sonores dans les quartiers des 15<sup>e</sup> et 16<sup>e</sup> arrondissements de Marseille) que pourrait engendrer la réalisation du projet de fret ferroviaire sur le Grand Port Maritime de Marseille – GPM.

LAFARGEHOLCIM justifie à plusieurs reprises du dossier la réalisation du demi-échangeur par une réduction du trafic des poids lourds sur la commune des Pennes Mirabeau en oubliant l'impact de cette réalisation sur les riverains des quartiers marseillais également concernés (Estaque, Saint-Henri, Saint-André, La Calade). Il est ainsi affirmé pages 71 et suivantes :

Ces extraits démontrent sans ambiguïté le lien entre la création de ce demi-échangeur et le fort accroissement prévisible du trafic des poids lourds circulant entre les espaces marseillais hors/intra GPM et la carrière gérée par LAFARGEHOLCIM. Cette augmentation du flux des poids lourds ne pourra qu'augmenter les nuisances déjà existantes dans les quartiers nord de Marseille précédemment cités. Nous pouvons donc considérer que les bénéfices attendus par la création de ce demi-échangeur développés en page 71 sont à minima nuls sur l'aire de la métropole.

L'association Cap au Nord demande une étude technique ou expertise complémentaire qui tienne compte de l'impact de cet ouvrage sur les quartiers de Marseille concernés.

## **5 – Protection de l'environnement.**

LAFARGEHOLCIM se présente dans ce dossier de concertation comme un défenseur de l'environnement et argumente que le demi-échangeur du « Jas de Rhodes » représente « *Un enjeu fort pour le projet de réduction du trafic des poids sur les Pennes Mirabeau, réduction des risques d'accidents, notamment sur la RD113 et de ses ronds-points* » (Page 58). Il nous semble que c'est plutôt le contraire qui risque de se passer. Nous notons au passage que le trafic des poids lourds lié à l'activité LAFARGEHOLCIM n'est que de 1,31 % du trafic total de la RD113 entre le rond-point « Coca-Cola » et le rond-point de Verdun. (Page 3).

Du point de vue de l'environnement, la ceinture verte constituée autour Marseille par le massif de la Nerthe, le massif de l'Etoile ainsi que celui de Marseilleveyre est un atout incontournable et représente une plus-value pour l'attractivité touristique de la plus grosse agglomération de la Métropole Marseille-Provence.

La construction puis la rétrocession à l'Etat du demi-échangeur en plein cœur du massif de la Nerthe va créer une brèche dans ces espaces protégés (ou en voie de protection) qui jouxtent une zone Natura 200 sur le plateau de l'Etoile et le Parc National des Calanques.

La menace d'une urbanisation possible après la rétrocession (page 72) nous amène à nous opposer à cette éventualité.

Nous nous posons également des questions sur la connaissance du territoire que démontre ce dossier de concertation car il n'est nulle part question du lac de la Nerthe, plan d'eau qui se trouve en contrebas de la route LAFARGE, au niveau du hameau et donc sur la commune de Marseille.

Cette résurgence naturelle qui a repli une ancienne carrière abandonnée, représente non seulement une réserve d'eau en cas d'incendie mais également un milieu aquatique fort riche et intéressant du point de vue de la faune et de la flore et que LAFARGE a commencé à détériorer gravement dès 2010 en le remplissant de déchets inertes.

LAFARGEHOLCIM émet l'hypothèse que les enjeux écologiques sur cette zone sont faibles (pages 57 et 58). Or, le massif de la Nerthe représente à l'échelle de Marseille et surtout de la

Métropole des enjeux écologiques forts et il est aujourd'hui important de le protéger définitivement. Le Conservatoire du Littoral en est d'ailleurs bien conscient et se propose d'acquérir, lorsque cela est possible, le maximum d'hectares qui pourront l'être afin de protéger définitivement ce site.

**L'association Cap au Nord demande que des études environnementales plus poussées soient réalisées par des cabinets indépendants et que soient t définitivement rétrocédés au Conservatoire du Littoral, les 90 hectares d'espaces verts protégés qui sont sur l'emprise Lafarge, comme promis lors des négociations préalables à l'échangeur, et ceci au titre de compensation pour les pollutions subies par les riverains à cause du trafic routier de LAFARGEHOLCIM.**

Pour l'association Cap au Nord

Le Président Charles Chanut

### Q16 – Samedi 10/10

Message de la part de [christian.aperce@orange.fr](mailto:christian.aperce@orange.fr)

concertation publique Jas de rode A55

lors du comité de suivi 27/6/2017 il nous a été indiqué les chiffres suivants : 2015 375 000 tonnes de déchets inertes , 400 000 T pour 2016,

165 000T prévues pour 2017. Ce qui correspondait aux travaux de la L2, chantier exceptionnel, Lafarge a été à ce moment là autorisé à ce dépassement de 165 000T à 400 000T. Page 45 de la concertation pour le calcul de CO2, il est fait état d'une moyenne sur 10 ans de 1,2 million de Tonnes de matériaux transportés. Est ce que ces années exceptionnelles, y compris pour le granulat, sont elles prises en compte dans la moyenne sur

10 ans. Lors de la réunion du 25/06/2020 entre notre CIQ et Lafarge, il nous a été indiqué un stockage de déchets inertes pour 2019 de 90 000T au lieu des 130 000 prévues initialement. Pouvez vous nous confirmez ces chiffres ? De meme pour le transport de granulats il nous a été annoncé environ 800 000 T au lieu des 1,2T prévues. Pouvez vous nous confirmer ce chiffre ?

### Q17 – Samedi 10/10

Message de la part de [christian.aperce@orange.fr](mailto:christian.aperce@orange.fr)

Jas de rode questions diverses

Concernant le trafic sur l'A55, c'est l'augmentation des chantiers exceptionnels en prévision qui risquent d'impacter le trafic Lafarge, avec une augmentation notable des rotations.

Dans la concertation actuelle il n'est pas décrit de prévisionnel de ces chantiers, comme Lafarge le fait lors des présentations en Comité de suivi.

Il serait judicieux d'avoir ces évaluations ( Ligne nouvelle SNCF, chantiers Euromed, GPMM?) dans l'enquête publique à venir.

En ce qui concerne le flux en direction de "L'Estaque Fret" ( lié aux chantiers Ligne Nouvelle?) , il s'agit d'une augmentation de trafic sur

l'A55 mais aussi et c'est plus grave, au sein de noyaux villageois.

Il ne s'agit pas uniquement d'une traversée de zone franche présentée comme sans habitation !! Ce sont des zones habitées, avec circulation de véhicules légers et de transport en commun en direction du centre ville.

Le carrefour situé sur André Roussin étant déjà particulièrement embouteillé.

### Q18 – Mercredi 14/10

Message de la part de [nathalierivas@orange.fr](mailto:nathalierivas@orange.fr)

Demi-Echangeur A55-Jas de Rode

Non a la réalisation de ce demis- échangeur du jas de rode encre et toujours

### Q19 – Mercredi 14/10

Message de la part de [melanie.lelong@gmail.com](mailto:melanie.lelong@gmail.com)

Concertation publique du 14/10/20 - Question restée sans réponse

Bonjour,

Je sors de la réunion publique qui vient d'avoir en Mairie de Secteur XV/XVI. J'ai attentivement écouté toutes les questions qui ont été posées et les réponses apportées. Et une question, qui pour ma part et celle d'autres habitants du secteur, me semble être primordiale, est restée sans réponse. Alors qu'elle a été formulée et reformulée plusieurs fois. J'ai alors pris la parole et tenté de la rendre la question la plus claire possible afin d'obtenir une réponse et j'ai malheureusement quitté la réunion sans y être parvenue.

Je réitère donc ma question à l'écrit : Quelle augmentation d'activité le demi-échangeur va-t-il généré, que ce soit pour le transport de granulat (en termes de nombre de camions par jour) ou le dépôt de déchets inertes (en termes de tonnage), ? Si cette étude n'a pas été menée par Lafarge, peut-elle être envisagée afin que nous puissions obtenir une réponse?

Cordialement,

Mélanie LELONG

### Q20 – Jeudi 15/10

Message de la part de [jeanlucdauzon@aol.com](mailto:jeanlucdauzon@aol.com)

NON au demi-échangeur LAFARGE

NON à l'augmentation de la circulation de poids lourds sur l'autoroute NON à une brèche entre le massif de la NERTHE et celui de l'ETOILE NON à l'urbanisation certaine de cette zone après la construction de l'échangeur NON à la mise en place de ce demi-échangeur MERCI de transférer les terrains LAFARGE au conservation du littoral NON au demi-échangeur LAFARGE

## Q21 – Jeudi 15/10

Message de la part de [cococalifano@aol.com](mailto:cococalifano@aol.com)

NON au demi-échangeur LAFARGE A55 au Jas de RHODES

NON à l'augmentation de la circulation de poids lourds sur l'autoroute NON à une brèche entre le massif de la NERTHE et celui de l'ETOILE NON à l'urbanisation certaine de cette zone après la construction de l'échangeur NON à la mise en place de ce demi-échangeur MERCI de transférer les terrains LAFARGE au conservation du littoral NON au demi-échangeur LAFARGE

## Q22 – Jeudi 15/10

Message de la part de [fedeciq16marseille@laposte.net](mailto:fedeciq16marseille@laposte.net)

position dans le cadre de la consultation Jas de Rode

Concertation Demi-Echangeur A55

Pont des Chasseurs Les Pennes Mirabeau

Après avoir pris connaissance du Dossier présenté par la Société Lafarge Holcim et la DREAL,

Compte tenu :

- Du fait que le bénéfice annoncé sur la diminution du trafic poids lourds apparaît erroné, voir spécieux :
- Dans la zone des Pennes Mirabeau en ne prenant pas en compte la diversité, la nature, la provenance et l'appartenance des véhicules,
- Dans les quartiers villageois de Marseille en ne tenant aucunement compte de l'augmentation prévisible du trafic généré par l'accroissement et la diversification de l'activité, objectif parallèle au projet.
- Par l'absence d'étude sur les incidences générées par l'activité rail-route prévue.
- De l'absence d'étude à long terme (urbanistique, environnementale et sociale) sur les conséquences des usages futurs possiblement induits par l'existence de l'ouvrage projeté :

o Mise en place de transfert en gare de L'Estaque (Estaque Frret)

o Stockage de containers dans le massif de la Nerthe (charte ville port)

o Risque d'Urbanisation de certains sites,

o Usage de la voie réservée 'U254 prévue au PLUi validé en décembre 2019.

La Fédération des CIQ du 16eme arrondissement de Marseille réunit en CA le 12/10/2020 considère :

Que le projet tel qu'il est présenté dans le document actuel n'est pas recevable,

Cependant nous prenons en compte les engagements oraux exprimés lors de la réunion de concertation du 14/10/2020, concernant la suppression du projet Estaque Fret, et l'annulation éventuelle de la U254.

Mais soucieux d'éviter toutes nuisances futures aux habitants concernés nous attendons l'Enquête Publique, seule garantie de la prise en compte de l'avis de l'ensemble des citoyens, pour nous positionner définitivement sur ce projet au regard des modifications qui seront apportées.

Marseille le 15/10 2020

La Présidente de la Fédération

Marie Blanche Chamoulaud.

## Q23 – Jeudi 15/10

Message de la part de [dany.moro@yahoo.fr](mailto:dany.moro@yahoo.fr)  
Refus de la mise en place du demi échangeur

J'ai le format papier mais ne peux me déplacer et ne trouve pas le lien pour saisir en ligne le formulaire.

## Q24 – Jeudi 15/10

Message de la part de [pelliccio@numericable.fr](mailto:pelliccio@numericable.fr)

concertation demi-échangeur Jas de Rode

Marseille le 15 octobre 2020  
PELLICCIO Elisabeth  
CIQ de Saint-André  
Portable 06 10 84 96 04

A l'attention de la DREAL

Lors de la réunion publique qui s'est tenue en mairie du 8ème secteur de Marseille, les associations et les habitants ont soulevé de nombreuses interrogations concernant le projet du demi-échangeur du « Jas de Rode ».

En effet ce projet, s'il sera bénéfique pour les riverains habitants le long des 22 kilomètres supprimés, nous les habitants des quartiers du 16ème arrondissement seront très fortement impactés par :

A) La création d'une gare de fret au niveau du quartier de l'Estaque-gare et la noria de camions qui vont avec ainsi que les nuisances sonores des trains affrétés.

B) La création de la voie U254 qui traverserait le massif de la Nerthe laisse présager des activités et constructions nouvelles.

C) La possibilité pour les camions de reprendre l'autoroute vers le nord à partir du Bd André Roussin en surchargeant cet axe déjà très encombré.

Dans le cas où toutes ces réserves seront levées lors de la future enquête publique, le Comité d'Intérêt de Quartier de Saint-André, après consultation de ses adhérents, pourrait envisager de revoir sa position concernant son opposition à la création du demi-échangeur du « Jas de Rode »

PELLICCIO Elisabeth  
Présidente du CIQ de Saint-André

## Q25 – Jeudi 15/10

Message de la part de [jlepetit13@gmail.com](mailto:jlepetit13@gmail.com)

Participation à la concertation publique sur le demi échangeur du Jas de Rhodes

Jacqueline Lepetit McCumber  
49, traverse du Régali 13016 Marseille  
06 30 36 61 36  
[Jlepetit13@gmail.com](mailto:Jlepetit13@gmail.com)

Participation à la concertation publique sur le demi échangeur du Jas de Rhode 15 octobre 2020

Mon avis sur la construction de ce demi-échangeur sur le Jas de Rhode concerne tout particulièrement le sujet de la protection de l'environnement du massif de la Nerthe.

Il se trouve que j'ai habité dans ce secteur et élevé des chevaux sur le hameau de la Nerthe durant 10 ans dans la campagne Turc. Je connais donc très bien ces collines, ce village, ces carrières et ce lac pour les avoir arpentés mille fois et encore aujourd'hui je me rends à pieds sur ce site plusieurs fois par semaine.

Or, le projet de demi-échangeur dit du Jas de Rhodes que je viens de consulter est initié par une seule et même entreprise privée et va concourir à un seul et même but : son développement.

C'est l'entreprise privée Lafarge.

Lafarge se présente dans son dossier de concertation comme un grand défenseur de l'environnement et argumente que le demi-échangeur du Jas de Rhodes représente « Un enjeu fort pour le projet de réduction du trafic des poids lourds sur les Pennes Mirabeau, réduction des risques d'accident etc." (P59).

Ce qui reste à prouver car si l'on pousse les calculs un peu plus loin, à partir des chiffres qui sont donnés, on trouve que ce projet servirait à réduire le trafic de poids lourds de la zone qui représente 5,73% du trafic total. Et les camions Lafarge représentent seulement 1,31% de ce même trafic total ...

De plus on se rends compte à la lecture détaillée du dossier que la boucle que font actuellement les camions LAFARGE représente en tout et pour tout 22 Kms de plus que le futur trajet qui sera rendu possible grâce à l'éventuel futur échangeur.

Économie de 22 kms pour 1,31 % des camions traversant les Pennes Mirabeau vers Marseille ou Marignane. Appeler cela un enjeu fort, me semble quelque peu exagéré.

L'entreprise Lafarge est cependant bien connue et reconnue par la population de l'Estaque et de Marseille 15/16e, depuis des décennies, comme étant une des plus polluantes de Marseille.

Du point de vue de l'environnement, la ceinture verte de Marseille passe par le massif de la Nerthe au Nord nord-Ouest de la Ville, le massif de l'Étoile au Centre et Nord ainsi que celui de Marseilleveyre au sud. Ces collines boisées et ces terres d'argile et de calcaire sont un patrimoine précieux et un atout incontournable. Cette nature préservée représente une plus-value pour l'attractivité touristique et économique de la plus grosse agglomération de la Métropole Marseille-Provence.

La construction, puis la rétrocession à l'État du demi-échangeur en plein cœur du massif de la Nerthe va créer une brèche dans ces espaces boisés protégés ou en voie de protection ou d'acquisition par le Conservatoire du Littoral, qui voient une zone naturelle Natura 2000 située sur le plateau de l'Étoile et créer ainsi de nombreux dommages sur l'environnement.

Or, le massif de la Nerthe représente à l'échelle de Marseille et surtout de la Métropole un enjeu écologique fort et il est aujourd'hui important de le protéger définitivement.

La faune et la flore sont encore bien présentes malgré les dégradations successives des carrières abandonnées et non réhabilitées, voire transformées en déchèteries, même si ce sont des déchets inertes.

C'est peut-être pour ces raisons évidentes de richesse environnementale, que dans sa présentation du dossier de concertation, la Société Lafarge tente de démontrer que créer un demi échangeur sur l'autoroute qui passe à cet endroit est souhaitable car, selon eux : « les enjeux écologiques sur cette zone sont faibles (voir tableaux p57 et p58).

Cette affirmation du commanditaire de l'étude (Lafarge), n'est étayée par aucune étude sérieuse ni récente et me laisse dubitative.



Au-delà de cette concertation partielle qui ne s'est déroulée que sur les Pennes Mirabeau, il serait bon et équitable de la part des pouvoirs publics de proposer une vraie enquête publique étayée par des études d'impact écologique, touristique, social, réalisées par des cabinets INDEPENDANTS de Lafarge.

Si aujourd'hui Lafarge se présente comme un ardent défenseur de l'environnement, comment lui faire confiance ?

Comment lui faire confiance lorsque l'on connaît l'état des carrières abandonnées non réhabilitées – alors que c'est une obligation légale que de le faire ?

Comment porter crédit à ces projets lorsque l'on sait que cette entreprise a été capable dans les années 90 de capable d'ôter la toiture au bulldozer du Château Cossimont, ancien domaine agricole de la famille Lindenmeyer, patron de la Coloniale, appartenant depuis à Lafarge, pour ne pas avoir à payer les taxes d'habitation de cette immense maison de Maîtres(calculées au nombre de m2 des toitures) et surtout de le laisser tel quel, les murs de la bastide et des locaux et écuries attenants en ruines béantes, durant 30 ans dans un total et scandaleux abandon (tel que nous le voyons aujourd'hui) alors que cette bastide était encore intacte, murs et toiture, en 1990 et avait permis pendant des décennies d'accueillir un centre aéré pour les enfants du hameau et de l'Estaque ?

Voir Le Provençal, rubrique Marseille Quartiers du vendredi 12 octobre

1990

Comment porter crédit à ces promesses quand on sait que Lafarge a stocké durant des décennies des milliers de tonnes de pneumatiques usagés, à ciel ouvert, remplissant les collines boisées du massif de la Nerthe de ces déchets impérissable, incompressibles, à la combustion hautement toxique et lente et représentant un danger majeur pour toute la ville en cas d'incendie ?

Les tonnes de pneus restants, (combien ?) ceux-là même qui n'ont pas pu être brûlés comme combustible dans l'usine de La Malle et qui n'ont pas trouvé de « repreneur » ont été tout simplement enfouis sous de la terre sur place. Ainsi aujourd'hui dans nos promenades dans le massif, nous marchons sans le savoir sur des tonnes de pneumatiques enfouis.

Voir Le Provençal, Marseille Quartiers du 4 juin 1991

Comment considérer que Lafarge a changé et est aujourd'hui un ardent défenseur de l'environnement quand on sait que, sur son domaine patrimonial, à la place des pneus d'alors, aujourd'hui se sont ouverts des centres de traitement de déchets inertes et quand on sait aussi que Lafarge avait même commencé à remplir le lac de La Galline – qui est une résurgence d'eau naturelle au fond d'une ancienne carrière située à l'arrière du hameau - avec ces déchets du bâtiment et des travaux public, avant qu'une levée de boucliers des habitants du hameau et de l'Estaque ne fasse reporter ce projet à plus tard ?

Alors, non, pas plus qu'hier, je ne fais pas confiance à l'entreprise Lafarge d'aujourd'hui pour préserver l'environnement ni pour sauver ou réhabiliter les collines du massif de la Nerthe, même si elle tente de s'habiller en vert pour obtenir un demi-échangeur sur l'autoroute.

Alors, je le dis, je suis contre cet échangeur, qui de mon avis n'apportera que très peu d'améliorations au trafic routier, qui représente un danger d'ouverture à la circulation routière dans un espace vert et un appel aux futurs projets et appétits immobiliers sur le massif de la Nerthe une fois la rétrocession effectuée, et ne protégera en rien la richesse environnementale existante, ni ne réduira de façon significative la pollution.

Au contraire, je souhaite que la totalité des espaces verts du massif soit rétrocédés gratuitement au Conservatoire du Littoral – ou contre le franc symbolique – et que tous les projets d'extensions de carrières ou de déchèterie, de comblement du lac, ou d'entreposage de conteneurs, soit interdits au nom de la sauvegarde du massif.

Je demande que cette concertation soit élargie rapidement à la commune de Marseille, afin que les habitants de l'Estaque, St-Henri, St-André notamment, qui seront directement impactés par l'augmentation du trafic vers le port, aient leur mot à dire.

Je demande également ce que des études d'impact et des études environnementales soient poursuivies et réalisées par des cabinets indépendants n'ayant aucun intérêt vis-à-vis de Lafarge ou des entreprises privées environnantes ayant un intérêt dans le futur échangeur.

Et enfin, je demande la mise en place d'une enquête publique à l'échelle de la Métropole au plus tôt.

Je tiens à votre disposition historique et photographies du massif de la Nerthe, du hameau de la Galline et les photocopies des articles de presse sur demande.

Jacqueline Lepetit McCumber  
49, traverse du Régali 13016 Marseille  
06 30 36 61 36  
[Jlepetit13@gmail.com](mailto:Jlepetit13@gmail.com)  
Le 15 octobre 2020

### Q26 – Vendredi 16/10

Message de la part de [marie-blanche.chamoulaud@laposte.net](mailto:marie-blanche.chamoulaud@laposte.net)

concertation publique Jas de rode A55

SATR Dans le dossier de concertation il est fait référence aux camions Samin, Cita-Suez et Lafarge Holcim, mais à aucun moment on ne cite les camions de l'usine d'enrobés SATR qui fonctionne dans la Carrière Galland Lafarge. Cette usine sera t'elle utilisatrice du futur 1/2 échangeur ?  
Quel sera le nombre de rotations de camions pour SATR?

### Q27 – Vendredi 16/10

Message de la part de [robert.bastard@wanadoo.fr](mailto:robert.bastard@wanadoo.fr)

#### SECURISATION PIETONS

Comme suite à la réunion publique du 6/10/2020 tenue à l'hôtel de ville des Pennes Mirabeau concernant la présentation du projet de l'échangeur sur l'A55/LAFARGE nous vous formalisons notre avis motivé sur ce projet

Absence de passages piétons sécurisés pour les nombreux utilisateurs de la colline ( Promeneurs, Vététistes, Marcheurs, Randonneurs, Chasseurs etc..)

Absences d'aire de stationnement à proximité ( aménager l'extrémité de l'Avenue Paul Brutus )

Absence d'une voie de secours entre les deux parties du pont actuel avec départ côté Paul Brutus.

Bien évidemment les tenants et aboutissants vous sont propres et notamment uniquement au profit de LAFARGE.

Nous doutons d'un résultat positif sur les conditions environnementales espérées sur ce projet y compris la pollution de l'air.

Nous vous prions de bien considérer ces remarques que nous publierons à nos adhérents ainsi qu'à toute personne qui en fera la demande.

Société des Chasseurs des Pennes Mirabeau

## Q28 – Vendredi 16/10

Message de la part de [helene.gusai@wanadoo.fr](mailto:helene.gusai@wanadoo.fr)

demi échangeur jas de rode

Je suis contre ce projet qui me semble être annonciateur de nuisances diverse : augmentation de pollution lié à une augmentation de camions, augmentation de bruit pour les riverains des 15/16, augmentation de dangers autant dans nos quartiers que sur l'A55 parce qu'augmentation de camions et autres véhicules, grands risques de voir se développer une urbanisation favorisée par un développement routier.....

## Q29 – Vendredi 16/10

Message de la part de [christophe.metal@orange.fr](mailto:christophe.metal@orange.fr)

Association Pour la Protection des Pistes et Chemins Forestiers ( APPCF ) des Pennes Mirabeau - Sécurisation Accès

Comme suite aux réunions publiques concernant la présentation du projet de l'échangeur A55/LAFARGE, en comité restreint pour raison sanitaire , n'ayant pu y assister, nous vous faisons part de nos remarques sur ce sujet. Comme son nom l'indique, notre association pour la Protection des pistes et Chemins Forestiers, doit impérativement pouvoir continuer à joindre les deux parties forestières reliées ce jour par le pont des chasseurs. Par ailleurs, il est important que nos Membres puissent stationner à proximité lors des travaux d'entretien des pistes. Des engins doivent pouvoir circuler de part et d'autre depuis la fin de l'avenue Paul Brutus . Une voie de secours n'est apparemment pas prévue ou clairement matérialisée pour accéder au massif Ouest de la commune. D'autre part, le nombre de PL passant dégagera un taux de poussières important qui provoquera progressivement l'étouffement de la végétation. Nous nous réservons la possibilité de transmettre ce document à titre d'information aux membres de notre association. A.P.P.C.F

## Q30 – Vendredi 16/10

France Nature Environnement

Envoyé par mail sur la boîte générique DREAL

Voir pages suivantes

Marseille, le 16 octobre 2020

Monsieur Christophe MIRMAND, Préfet de Région,  
Préfet des Bouches-du-Rhône

Madame Corinne TOURASSE, DREAL

Copies : Mesdames Cécile CHERY et Sofia ALIAMET,  
garantes de la concertation

Objet : Avis de FNE 13 sur le projet de demi-échangeur sur l'autoroute A55 au lieu-dit Jas de Rode

Monsieur le Préfet, Madame la Directrice,

Le projet de demi-échangeur de Jas-de-Rode, sur A55, fait actuellement l'objet d'une concertation publique. Vous trouverez ci-après l'avis porté France Nature Environnement Bouches-du-Rhône (FNE13) sur ce projet, pour lequel le dossier de concertation pose plus de questions qu'il n'apporte de réponses.

Au-delà de la couleur verte dominante de ce dossier et de l'évocation de perspectives de report modal sur l'Estaque et Cannes, que les investigations que nous avons menées n'ont pas permis de consolider, le tableau de la page 73 du dossier résume assez bien les volets du projet tels qu'abordés dans ce dossier.

**La diminution de 22 km du parcours de 160 rotations de camions 225 jours par an, soit -792 000 km/an, se traduit par une moindre consommation de carburant, une moindre émission de CO2 et autres polluants. Toutefois, il conviendrait :**

- de rapporter ces chiffres à l'ensemble des trafics et émissions sur la zone concernée (dont convergent A7 / A55)
- de justifier de la poursuite de l'exportation de granulats et de l'importation (dérogatoire ?) de déchets inertes entre ce site des Bouches-du-Rhône et les Alpes Maritimes
- d'expliciter les engagements pris par Lafarge en matière de **transition énergétique** vers des carburants moins polluants (GNV par exemple)
- d'expliciter les modalités évoquées de recours au ferroviaire (l'utilisation citée de la gare de l'Estaque se traduirait-elle par une réintroduction du trafic poids lourds dans ce quartier?).

Ce trafic de poids lourds est mis en regard **de la congestion du trafic, du bruit routier et de l'accidentologie** sur la RN113 et la montée de l'Assassin (6 accidents en moyenne par an sur cette dernière). Il conviendrait :

- de préciser la contribution des poids-lourds LAFARGEHOLCIM à la congestion en heure de pointe du matin (celle du soir n'est pas concernée, les rotations cessant à 17h)
- de préciser la contribution des poids-lourds LAFARGEHOLCIM au bruit routier et aux accidents recensés sur les artères précitées.

**Le gain de temps** (- 40 mn par rotation) et la fiabilisation des temps de parcours (en heure de pointe du matin ?) sont annoncés comme profitant à la collectivité. Sur quelle base repose une telle affirmation ? Une convention serait-elle en voie d'être signée qui engagerait LAFARGEHOLCIM à faire intégralement profiter ses clients des gains de productivité ainsi réalisés ? Et ses clients à les répercuter sur les marchés publics auxquels ils répondent ? Si tel était le cas, où se situe, pour LAFARGEHOLCIM, **le retour sur investissement de ce projet ?**

**France Nature Environnement Bouches-du-Rhône (FNE 13)**

Fédération départementale d'Associations de protection de la nature et de l'environnement Cité  
des Associations - Boîte Postale n° 340 93 La Canebière - 13001 Marseille

Tél: 06 87 77 35 63

contact@fne13.fr - [www.fne13.fr](http://www.fne13.fr)

Le dossier reste très imprécis **sur les caractéristiques techniques et les normes autoroutières** qui s'appliqueront à ce demi-échangeur (voies de décélération/accélération), ni surtout aux évaluations des perturbations au trafic générées par les poids lourds concernés, dans ce secteur sujet à de fortes variations de vitesse des véhicules (sens vers Marseille surtout). Il est ainsi plus que probable que la baisse visée (mais non garantie) de l'accidentologie sur la RN113 et la montée de l'Assassin se traduise par une **hausse de l'accidentologie sur A55**. Le dossier rappelle que la largeur roulable du pont « à béquille » dit des Chasseurs a été **réduite pour des raisons de sécurité**. Quelles dispositions nouvelles justifient le rétablissement de la circulation à double sens sur cet ouvrage ?

Le dossier évoque la préservation de l'**accès à la zone aux loisirs** et, en même temps, la fermeture « hermétique » du demi-échangeur et du chemin des carriers aux heures de fermeture des carrières. Ce point peut-il être précisé ? Signifie-t-il que l'emprunt du demi-échangeur ne sera pas réservé aux carriers ?

Surtout, le dossier évoque très sobrement (page 50) la « [protection des] espaces naturels de la **pression d'urbanisation qui pourrait accompagner l'implantation de l'échangeur** » et, page 71, « la contribution aux restrictions d'accès au massif de la Nerthe et à sa protection par la **cession de terrain au Conservatoire du Littoral** ». C'est bien là l'aspect le plus problématique de ce projet :

- quelles garanties réelles, dans le temps, peuvent être données au **risque évident d'urbanisation** des Hauts de l'Estaque et des Riaux ?
- un accord a-t-il été passé entre LAFARGEHOLCIM et le **Conservatoire du Littoral** et quelle en est la teneur ?
- cette « protection » peut-elle être estimée comme suffisante par rapport au risque d'urbanisation de la **friche dite Kühlmann** (terrains Retia ex-Total, et Recylex ex-MétalEurope) et des **terrains Rossi** (hauts de Corbières) en cours de remblaiement actuel à raison de 10 poids lourds par heure ?
- la réservation foncière pour une **voie nouvelle dite U254** reliant ces terrains au pont des Chasseurs figure au Plan local d'urbanisme intercommunal (**PLUi**) : que faut-il en penser ?

Enfin, alors que le dossier évoque une **enquête publique** sur ce projet, les propos récemment tenus par un représentant de l'Etat laissent à penser qu'il pourrait ne pas y en avoir. Qu'en est-il exactement ? Par quel **acte administratif** se traduira, dans un tel cas, la décision de réaliser le projet ?

Monsieur le Préfet, Madame la Directrice, vous comprendrez qu'à ce stade, et eu égard à l'ampleur des questions que nous nous posons, notre fédération FNE13 ne peut qu'émettre un **avis très réservé** sur ce projet.

Nous vous prions d'agréer l'expression de toute notre considération.

Richard HARDOUIN



FNE 13 - Président

**France Nature Environnement Bouches-du-Rhône (FNE 13)**

Fédération départementale d'Associations de protection de la nature et de l'environnement Cité  
des Associations - Boîte Postale n° 340 93 La Canebière - 13001 Marseille

Tél: 06 87 77 35 63

contact@fne13.fr - [www.fne13.fr](http://www.fne13.fr)

## **Annexe A3 - Contributions faites lors des réunions de concertation**

Nota : lors de toutes les réunions publiques, le port du masque lié aux mesures COVID a fait qu'il a été très difficile d'identifier les noms et prenoms des intervenants, même s'ils se sont présentés lors de leur intervention. Cela a toutefois été plus facilement réalisable dans la réunion publique du 14 octobre 2020 à du fait qu'il y avait beaucoup d'institutionnels (députés, maires, représentant de CIQ) et d'une configuration de salle avec une meilleure acoustique.

### **Sommaire :**

#### **Page 2 : Contribution lors de la réunion de concertation tenue le 6 octobre à 18h à la Mairie des Pennes Mirabeau**

On peut y voir 18 contributions, numérotées QP 01 à QP 18

Le symbole « QP » ayant été choisi comme abréviation de « Questions ou contributions faites lors des réunions Publiques » par opposition aux questions parvenues par internet ou posées via le registre.

#### **Pages 3 : Contribution lors de la réunion de concertation tenue le 13 octobre à 18h à la Mairie des Pennes Mirabeau**

On peut y voir 11 contributions, numérotées QP 19 à QP 29

#### **Pages 4 et 5 : Contribution lors de la réunion de concertation tenue le 14 octobre à 18h à la Mairie des 15 et 16<sup>èmes</sup> arrondissements de Marseille**

On peut y voir 21 contributions, numérotées QP 30 à QP 50

**Les réponses à ces contributions sont apportées dans l'annexe A5.**

## **Réunion de concertation publique du 6 octobre à 18h à la Mairie des Pennes Mirabeau**

40 personnes (salle comble, respect des mesures de distanciation, inscription sur un registre COVID, fermeture des portes à 18h)

- Mot d'introduction du 1<sup>er</sup> adjoint et de l'adjointe à la transition écologique : favorable au projet pour diminuer le trafic PL
- Présentation des intervenants, de l'objet de la concertation et de l'organisation de la Maitrise d'ouvrage :
- Mot des garantes
- Présentation DREAL à partir de 4 diapos issues du dossier de concertation (p12, 37, 59, 73)

### **Echanges, contribution et questions :**

QP01 : donner des précisions sur le report modal ferroviaire et portuaire.

QP02 : Y aura-t-il des expropriations ? Le pont des chasseurs restera-t-il en alternat ? Continuera-t-il d'être accessible aux piétons ?

QP03 : Le demi-échangeur sera-t-il public ou privé ? Fera-t-il partie du domaine public de l'État ? Dans ce cas pourquoi les véhicules publics ne pourrait-il pas l'emprunter pour desservir les Pennes Mirabeau (tourne à gauche)?

QP04 : Les autres carriers Samin et Sita pourront-ils utiliser le demi-échangeur ?

QP05 : Pourquoi n'est-il pas prévu de réunion de concertation dans les arrondissements 15-16 de Marseille ? La durée de la concertation est trop courte. Y aura-t-il une enquête publique ? La présentation du dossier de concertation est biaisée : la réduction du nombre de poids lourds constitue moins de 1 % de la circulation routière tous véhicules confondus.

QP06 : Ce demi-échangeur changera-t-il les conditions de travail des chauffeurs prestataires de Lafarge ? Dans certains cas cela ne va-t-il pas les pénaliser ?

QP07 : Finalement les carriers Sita et SAMIN n'utiliseront-ils pas ce demi-échangeur. Ne nous cache-t-on pas un grandissement à venir ? A moyen long terme, pourrait-il devenir un échangeur complet ?

QP08 : L'échangeur ne va servir qu'aux camions (professionnels) et pas aux habitants.

QP09 : M MONTANGON président CIQ Rhodes/Brutus, avis favorable car diminution de la circulation des PL aux abords des écoles, terrains de sports, établissements recevant du public et nombreux pavillons résidentiels situés tout au long des 4km parcouru par Lafarge entre le pont des chasseurs et rond-point de Verdun. Comment le contrôle d'accès sera-t-il fait suivant qu'on est ou pas aux heures d'ouverture de la carrière ?

QP10 : L'intérêt de Lafarge est d'accroître son activité et pas de préserver l'environnement.

QP11 : Apporter des précisions sur le protocole de vente 90 ha de terrains par Lafarge au conservatoire du Littoral. Est-ce conditionné par la réalisation du demi-échangeur ?

QP12 : L'emprise du demi-échangeur sera-t-elle publique ou privée ? Si elle est publique pourquoi les véhicules publics ne peuvent pas y accéder ?

QP13 : La position exacte du début de la bretelle de sortie se situe-t-elle après la maison de retraite ?

QP14 : La création du demi-échangeur ne va-t-elle pas augmenter les rotations de camions depuis Marseille ? Que se passera-t-il en cas de fermeture de la carrière ?

QP15 : mention concernant les usagers piétons : prévoir absolument leur passage sur le pont des chasseurs comme c'est le cas actuellement.

QP16 : A qui appartiendra le pont des chasseurs ? Qui en assurera l'entretien ?

QP17 : La création de ce demi-échangeur est une porte ouverte à l'urbanisation ; c'est négatif.

QP18 : Pourquoi ne pas faire un échangeur complet qui pourrait être utilisé par les véhicules publics ?

## **Réunion de concertation publique du 13 octobre à 18h à la Mairie des Pennes Mirabeau**

15 personnes pour 40 places (respect des mesures de distanciation, inscription sur un registre COVID, fermeture des portes à 18h)

- Présentation des intervenants, de l'objet de la concertation et de l'organisation de la Maitrise d'ouvrage :
- Mot des garantes
- Présentation DREAL à partir de 4 diapos issues du dossier de concertation (p12, 37, 59, 73)

### Echanges, contribution et questions :

- QP19 : Mme Chamoulaud – Présidente du CIQ 16ème arrdt . Mme Chamoulaud développe à l'oral des thèmes qui ont par ailleurs fait l'objet de plusieurs contributions écrites très détaillées émanant du CIQ (Questions sur registre et question internet). L'avis du CIQ est défavorable.
- QP20 : lors de la construction de l'autoroute, un échangeur complet avait été étudié. Pourquoi ne l'a-t-on pas construit à ce moment-là ?
- QP21 : Qui paiera en cas de dépassement du coût des travaux ?
- QP22 : Que ressort-il des études préalables au sujet du pipeline du gazoduc et de la ligne THT ? Comment Lafarge va-t-il financer le cout de l'échangeur ? Par une augmentation des prix ou par une augmentation du volume ?
- QP23 : Comment va s'organiser le contrôle d'accès pour éviter l'entrée de personnes ? Est-il vraiment nécessaire de mettre le pont des chasseurs à double sens ?
- QP24 : JP Martin : Fonctionnaire du ministère de l'intérieur, de la défense, de l'écologie. Actuellement le pont des chasseurs fait l'objet d'une convention de gestion entre Etat et commune ? Comment va évoluer cette convention en ce qui concerne l'exploitation et l'entretien de l'ouvrage? Quelle est la prospective pour Lafarge en termes d'évolution de l'activité de la carrière ? M. JP Martin : plaide pour la réalisation d'un échangeur complet.
- QP25 : Quel est le montant de la cession des 90 ha au conservatoire du littoral ? Est-ce un chantage ? Qui est responsable de la réhabilitation de la carrière Lieutaud ;
- QP26 : Un membre du collectif de protection du massif de la Nerthe : il y a eu une perte de confiance globale en Lafarge et les élus sur leurs engagements au niveau de la carrière Lieutaud. Un lac qui devait être réhabilité a été comblé de déchets. De ce fait nous allons être très vigilants. Concernant ce projet de demi-échangeur la baisse des nuisances est infime et les chiffres du dossier de concertation sont présentés de façon partielle :
- au final les camions en moins ne représentent que 0,79 % de l'ensemble des véhicules
  - il n'y aura baisse des nuisances que sur seulement 500m de RD113
  - le dossier est basé sur le tonnage moyen sur 10 ans, qu'elle est le montant annuel ?
- Le collectif demande que soit étudié demande étudier l'activité économique supplémentaire pour Lafarge que va générer la réalisation du demi-échangeur.
- QP27 : Mme Chamoulaud, présidente du CIQ de Marseille 16 : Le CIQ demande le retrait du dossier de concertation du projet de report modal avec chargement à la gare de l'Estaque fret car c'est excessivement pénalisant pour les riverains de la gare.
- QP28 : Monique Slissa, conseillère municipale, ancienne Maire des Pennes Mirabeau: Je comprends les réticences mais je confirme pour la municipalité l'intérêt du projet qui permettra de retirer plus de 320 camions par jours sur les routes des Pennes Mirabeau.
- QP29 : M. Léonetti 1<sup>er</sup> adjoint au Maire des Pennes Mirabeau : La municipalité a un avis favorable concernant ce projet car tous les camions qui pourront être retirés sont un bénéfice pour les habitants des Pennes Mirabeau.



## Réunion de concertation publique du 14 octobre à 18h à la Mairie 15/16 Marseille

20 personnes (salle comble, respect des mesures de distanciation, inscription sur un registre COVID, fermeture des portes à 18h)

Grande présence des Elus et des CIQ :

- Saïd AHAMADA député
- Henri JIBRAYEL, ex Député, conseiller départemental
- Samia GHALI, 2eme Adjointe au Maire de Marseille, ex Sénatrice
- Nadia BOULAINSEUR, Maire des 15 et 16ièmes arrondissement de Marseille
- Au moins 4 CIQ

- Brève introduction de la maire
- Présentation des intervenants, de l'objet de la concertation et de l'organisation de la Maitrise d'ouvrage :
- Mot des garantes
- En préalable à la présentation Mme Samia GHALI demande de retirer du projet la possibilité de ferroutage à la gare de l'Estaque Fret et menace de quitter la salle avec les élus et les CIQ si une réponse n'est pas fournie tout de suite sur ce sujet. M. BOURGUE (Lafarge) répond qu'il en sera tenu compte dans le bilan de la concertation par contre il réaffirme l'importance de pouvoir faire du report modal par voie maritime (accès au GPMM).
- Présentation DREAL à partir de 4 diapos issues du dossier de concertation (p12, 37, 59, 73)

### Echanges de Questions :

QP30 : M. Pelicchio : CIQ de Saint-André : La construction de la ligne nouvelle SNCF va engendrer des milliers de tonnes de gravats qui pourront rentrer du tunnel. Nous ne voulons pas qu'elles soient déchargées à la gare de l'Estaque Fret vers des Camions Lafarge pour être mis en décharge. Quelle est la différence entre le nombre de tonne de rejet de CO2 Global et Local ? Pourquoi ce ne sont pas les mêmes montants ? Les applications GPS de choix d'itinéraire (Waze, Google Map, Via Michelin) répertorient la voie privée Lafarge comme une voie publique, ce qui amène les automobilistes à passer par des endroits interdits et forcer les accès. Lafarge ne pourrait-il pas intervenir pour que ces applications GPS « reclassent » ce chemin privé en voie inaccessible au public ? SNCF réseau a-t-il contacté Lafarge dans le cadre de la construction de la future LGV ?

QP31 : S. Ahamada : remerciements à la DREAL pour cette réunion de concertation supplémentaire. Le souhait des riverains est que le report modal ne génère pas un afflux de camions à la gare de l'Estaque. Pour cela il faut renoncer au ferroutage avec cette gare. Quelle sera l'évolution du demi-échangeur dans l'avenir ?

QP32 : Mme Chamoulaud Présidente du CIQ Marseille 16 : Elle rappelle qu'un argumentaire détaillé des questions et de de la contribution du CIQ a été déposé par écrit. De plus elle demande de fermer le chemin de Rebuty (la barrière).

QP33 : Samia Ghali : Conseil d'arrondissement extraordinaire favorable au projet à été voté en 2015. La cession de 90 ha au conservatoire du littoral permettra de préserver le massif de la Nerthe. Le stockage des conteneurs portuaires dans la charte Ville Port, bien qu'étant envisagée dans la charte Ville-Port de 2013 n'est plus du tout d'actualité et ce projet a été totalement abandonné.

QP34 : H. Jibrayel : De toutes les façons les camions ne pourront pas accéder à la sortie 6 du port car l'accès aux Poids Lourds y est interdit.

QP35 : M. D. Zussy (CIQ Estaque Riaux) : Sur quelle durée est calculée le temps d'amortissement de l'ouvrage ? Sur la base de quel volume de production ? En cas de cessation d'activité de la carrière, le demi-échangeur sera-t-il démolé ou fermé ? PLUi U254 rejoint la RD568 ;

- QP36 : Collectif protection de la Nerthe : le massif de la Nerthe est devenu une zone de non-droit. Il y a un problème de sécurité. C'est la 5ème fois en 1 mois que des habitants ne peuvent pas sortir du hameau. Il faut que Lafarge mette un gardien pour surveiller la sécurité sur cette route et ferme de façon efficace la route de Rebuty . Suite à la réouverture du site de Lieutaud en SDI après la plantation d'arbres et la pollution du lac, le collectif a perdu confiance en la parole de Lafarge.
- QP37 : S. Ghali : la Ville va demander une modification partielle du PLUi à la métropole pour retirer la voie U254 afin de renouveler le contrat de confiance avec les populations. Elle demande au collectif de protection de la Nerthe de reconsidérer sa position.
- QP38 : Nadia BOULAINSEUR, Maire des 15 et 16èmes arrondissement de Marseille. Nous allons organiser réunion sur site pour répondre aux questions de sécurité
- QP39 : Mme Chamoulaud : La position de la fédération des CIQ du 16ème arrdt maintient sa position de ne pas accepter le projet en l'état. Elle demande que le projet soit soumis à enquête publique ;
- QP40 : Une dame au 1<sup>er</sup> rang : favorable au 1/2 échangeur, avec des précautions ;
- QP41 : M. H. Jibrayel : les élus et les associations se sont battus pour rendre impossible l'urbanisation du massif de la Nerthe : la décharge de Septèmes (Veolia) fermera en 2022 ; la carrière Lafarge est autorisée jusqu'en 2032 .
- QP42 : Mme Ghali : lorsque Lafarge arrêtera l'exploitation, qui assurera la fermeture du demi-échangeur ?
- QP43 : Mme Frenzel : il y a tout de même certains enjeux environnementaux : passage d'un gazoduc, d'un pipeline et d'une Ligne haute tension. Il faut fermer la voie de Rebuty. Le pont des chasseurs fera-t-il partie du domaine public ?
- QP44 : M. Apercé : l'augmentation du trafic sur A55 consécutive à la réalisation du demi-échangeur n'est pas évaluée. Les camions vont se multiplier.
- QP45 : Mme Pellico – CIQ de Saint-André : le ferroutage à l'Estaque doit être supprimé et la U254 doit être retirée du PLUI.
- QP46 : M. Franck Veravaugel (collectif protection du massif de la Nerthe) : les Pennes sont favorables au 1/2 échangeur car il y a moins de nuisances sur les routes des Pennes mais a-t-on évalué le CO2 généré par l'augmentation des camions ?
- QP47 : D. Pelicchio : une dizaine de km en amont du projet, un tunnel de retournement existant permet le passage sous l'autoroute A55 pour les Pompiers. Dans la flotte de camions Lafarge, les camions « propres » sont peu nombreux. Lafarge pourrait avoir une flotte marchant au GNL et sa propre station de GNL.
- QP48 : Mme : les émissions de CO2, l'échangeur va générer un surplus de camions ;
- QP49 : -Mme Chamoulaud : demande l'amendement de la charte Ville-Port de 2013 pour supprimer la mention d'un projet envisageant la possibilité de stocker des conteneurs dans la Nerthe.
- QP50 : Mme Ghali : Elle fait confiance à Lafarge mais elle veillera à ce que soit pris en compte :
- La suppression du ferroutage à la gare de l'Estaque Fret
  - La demande de suppression de la U254 dans le PLUI
  - L' utilisation exclusive du demi-échangeur pour Lafarge et les services de secours ou de police
  - Concernant le chemin de transfert des camions vers le port elle va étudier la question de près et réserve pour l'instant sa position.

## **Annexe A4 - Contributions faites par les Maires des communes concernées**

**Sommaire :**

**Pages 2 à 4 : Contribution de Mme Nadia BOULAINSEUR Maire des 15e et 16e arrondissements de Marseille.**

**Page 5: Contribution de M. Michel AMIEL Maire de la commune des Pennes Mirabeau.**



La Maire

**Monsieur Bernard BOURGUE**  
Responsable Projets Fonciers-Direction des  
Opérations Granulats-Région Sud

LAFARGEHOLCIM  
795 av Frères Lumière  
13320 BOUC BEL AIR

Marseille, le 16 Octobre 2020

Ref: NB/ Ch.L/ 2020\_10

**Objet:** *Avis de la Mairie des 1516 sur la concertation publique portant sur la réalisation d'un Demi Echangeur sur l'autoroute A55 au lieu-dit « Jas de Rode » entre Marseille et les Pennes Mirabeau.*

Monsieur le Directeur,

Dans le cadre de la concertation en cours sur la réalisation du demi-échangeur du Jas de Rode, j'ai demandé la tenue d'une réunion de présentation du projet à Marseille, dans les 15e et 16e arrondissements.

Avant de rentrer dans le fond du dossier, je regrette que dans cette étape essentielle de la concertation nous ayons dû intervenir auprès de la CNDP, de la DREAL et de Lafarge pour qu'une consultation se déroule en mairie des 15e et 16e arrondissements. En effet, jusqu'à ma demande formelle, seule la commune des Pennes-Mirabeau était concernée par cette concertation (Cahier de consultation en Mairie des Pennes-Mirabeau et organisation de réunions publiques).

Je demande à ce que cette erreur soit rectifiée. **Dans les prochaines étapes administratives nous conduisant à l'enquête publique, nous demandons à ce que chaque étape de la concertation intègre Marseille et son 16e arrondissements qui sont aussi concernés par cette infrastructure.** D'ailleurs, je rappelle que le protocole d'accord qui a scellé les fondations de ce projet et ses contreparties avec le Conservatoire du Littoral a été signé grâce au concours de la Préfecture des Bouches-du-Rhône, de Lafarge et de la Maire des 15e et 16e arrondissements uniquement.

Sur le projet présenté par Lafarge et sous maîtrise d'ouvrage de l'Etat, **nous demandons le retrait de deux points essentiels et nécessaires** à notre accord sur la réalisation de cette nouvelle infrastructure.

Nous demandons:

- **la suppression du projet de report modal ferroviaire** (cf. page 52) via la gare de l'Estaque et de toutes autres gares situées sur les 15e et 16e arrondissements. Il n'est pas envisageable dans un secteur aussi pollué et saturé de véhicules, notamment de poids lourds, qu'une liaison de ce type puisse se faire entre la carrière de Lafarge et le réseau ferré actuel.
- **la suppression de la possibilité par d'autres sociétés d'utiliser le demi-échangeur** (page 35)

**S'agissant du report modal fluvial**, nous insistons sur la nécessité de mettre en oeuvre toutes les **études d'impact environnemental** sur les possibles augmentations du trafic routier vers le GPMM et de les intégrer à l'enquête publique.

**Le demi-échangeur** tel qu'il a été pensé dans le cadre du protocole d'accord de 2017 **ne doit en aucun cas être dévoyé de son objectif initial celui de ne servir qu'à l'exploitation de la carrière Lafarge** et de contenir la circulation trop longue et trop dangereuse des camions à travers l'Autoroute, les Pennes-Mirabeau et le Massif de la Nerthe.

**En aucun cas cette infrastructure ne doit accompagner le développement des reports modaux de Fret et de Fluvial à Marseille** qui saturent déjà nos bassins de vie, **il ne doit pas non plus accompagner** de quelques manières que ce soit **le développement d'un projet révisé du Terminal de Transports Combinés de Mourepiane** contre lequel nous sommes toujours fermement opposés.

**Nous demandons donc que ces précisions soient** clairement portées **dans tous les documents officiels, les enquêtes et les différentes études** qui conduiront à la réalisation du demi-échangeur dit du Jas de Rode.

Sur le plan technique, nous souhaitons que soit rajouté un point spécifique lié à la sécurisation du tronçon accessible du demi-échangeur en cas d'erreur d'aiguillage depuis l'autoroute jusqu'à la barrière DFCI qui réserve l'accès du chemin aux camions de Lafarge. En effet, cette partie comprenant le Pont des chasseurs et le chemin de terre avec un futur enrobé doit être sécurisée par des glissières afin d'éviter les dépôts sauvages qui sont un vrai fléau dans notre département. Ce risque pour l'environnement n'a pas du tout été pris en compte et il faut intégrer cette réalité.

Enfin, cette voie étant sous maîtrise d'ouvrage de l'Etat, uniquement réservée à Lafarge mais intégrée dans le domaine public, nous souhaitons que **des dispositions de video-surveillance soient réfléchies dans le cadre de l'enquête publique afin de garantir au mieux le contrôle du tronçon par son propriétaire.**

En application du principe de précaution et afin de garantir aux habitants du territoire impacté par cette réalisation un accès à toutes les études techniques, environnementales et d'impact, je vous informe que nous allons saisir l'Autorité Environnementale afin qu'elle exerce ses responsabilités en préparation de la future enquête publique. Nous tenons d'ailleurs à préciser qu'une enquête publique sur ce sujet est un préalable non-négociable.

**Si toutes les réserves que je viens d'évoquer sont purgées par vos réponses et par les enquêtes demandées, que les demandes formulées sont satisfaites, nous considérerons que l'enjeu environnemental et économique pour Marseille et son 16e arrondissement - notamment induit par le protocole d'accord sur le Massif de la Nerthe signé en 2017 et cédant 90h du Massif de la Nerthe détenus par Lafarge au Conservatoire du littoral - est réel et nous émettons un avis favorable à cette concertation en vue de la réalisation du demi-échangeur du Jas de Rode.**

Je vous prie de croire, Monsieur, en l'expression de mes sentiments dévoués.



**Nadia BOULAINSEUR**  
Maire des 15e et 16e arrondissements de  
Marseille

**Copie transmission par mail le 16.10.2020**

Monsieur Le Préfet de Région, Monsieur Mirmand

Madame La Maire de Marseille, Madame Michèle Rubirola



**es Pennes-Mirabeau**  
une ville au pluriel

**Le Maire**  
**Secrétariat particulier**  
**Téléphone: 09 69 36 24 12**  
**e-mail : cab.maire@vlpm.com**

**Monsieur Jean-Claude SALLES**  
**Directeur Société LAFARGE**  
**OLCIM-GRANULATS**  
**Rue des Frères LUMIERE**  
**ZAC des CHABAUDS**

**13320 BOUC BEL AIR**

Les Pennes Mirabeau, le 16 octobre 2020

**OBJET** : Demi-échangeur Jas de Rhodes

Monsieur Le Directeur,

Je me permets de vous adresser ce courrier dans le cadre des réflexions en cours relatives au projet de mise en place d'un demi-échangeur sur la commune des Pennes Mirabeau au niveau du site du Jas de Rhodes.

Dans le prolongement des deux concertations publiques organisées les 6 et 13 octobre 2020 à l'Hôtel de ville, je souhaitais vous informer, en ma qualité de Maire des Pennes Mirabeau, que je suis pleinement favorable à la réalisation de cet équipement que j'appelle à mettre en place depuis maintenant plusieurs années, pour différentes raisons.

En effet, ce demi-échangeur apparaît pour la commune des Pennes Mirabeau comme la solution la plus adéquate pour répondre au besoin de sécurisation de son entrée de ville du quartier des Cadeneaux, en réduisant la circulation, mais également en supprimant toutes les interactions entre les poids lourds venant et sortant de la carrière, les piétons, les automobilistes, et les cars scolaires qui utilisent régulièrement le rond-point et la route de la déchetterie.

De surcroît, dans la mesure où la route de la déchetterie constitue également un accès pour le centre de traitement des déchets de l'entreprise SITA et de la carrière SAMIN, l'installation d'un demi-échangeur pourrait être accompagnée d'une modification de la desserte de ces sites permettant de limiter leur accès qui pose aujourd'hui deux problèmes importants pour la commune, d'une part la voie est constamment l'objet de dépôts sauvages et d'autre part, elle est un point d'accès facile vers les massifs boisés avec tous les risques que cela engendre pour les dépôts de feux .

Enfin, en réduisant de manière importante le trafic de ce nœud routier, la mise en place d'un tel équipement aurait également pour effet de diminuer le bilan carbone des nombreux poids lourds amenés à emprunter chaque jour cet axe, cela s'inscrivant pleinement dans la démarche de diminution des émissions de gaz à effet de serre que je souhaite promouvoir au sein de la commune des Pennes Mirabeau.

En espérant, que ce projet aboutisse, je vous prie d'agréer, Monsieur Le Directeur, l'expression de mes salutations distinguées.



**Michel AMIEL**  
Maire des Pennes Mirabeau

# Réponses thématiques aux questions

## **1 - Modalités de la concertation :**

De nombreuses expressions font part de leurs volontés d'une tenue de réunion en mairie du 8<sup>ème</sup> secteur et d'une prolongation de la durée de la concertation.

### **Réponse :**

L'équipe en charge de la Maitrise d'Ouvrage n'avait pas conscience qu'il était indispensable de présenter également le projet en Mairie des 15<sup>ème</sup> et 16<sup>ème</sup> arrondissements de Marseille. En effet, le projet se situant entièrement sur la commune des Pennes Mirabeau, elle pensait que les habitants des 15<sup>ème</sup> et 16<sup>ème</sup> arrondissements de Marseille intéressés pourraient s'exprimer de manière satisfaisante sur Internet ou en se rendant en mairie des Pennes-Mirabeau. Les conditions sanitaires incitaient également à limiter le nombre de réunions publiques et à bien encadrer leurs modalités.

Finalement l'organisation rapide d'une réunion le 14 octobre 2020, avec l'aide efficace des élus de la Mairie de secteur, a permis de surmonter cette difficulté et de renforcer la possibilité d'expression du public.

Concernant la durée de 3 semaines de la concertation, du 28 septembre au 16 octobre 2020, celle-ci correspond au laps de temps couramment accordé pour des opérations comparables (« Aménagements RN296 à Puyricard » maîtrise d'ouvrage DREAL PACA, coût 18,6 millions d'euro TTC, concertation du 2 au 17 mars 2017).

Cette durée de 3 semaines et les modalités de la concertation (site internet, réunions et registre papier mis à disposition) sont conformes à la réglementation en vigueur (art. L121-16 du code de l'environnement, qui impose une durée minimale de 15 jours). Elles ont été validées par les garantes CNDP au début du mois de mars 2020.

On notera que les réunions publiques ne sont pas obligatoires en concertation préalable. Dans le contexte particulier, elles étaient même plutôt à éviter en raison de la pandémie COVID 19. La maîtrise d'ouvrage a toutefois tenu à les organiser dans un strict respect des consignes sanitaires pour permettre l'expression la plus libre et complète sur le sujet de cet aménagement.

A titre d'illustration, on notera que pour les « Aménagements RN296 à Puyricard » une seule réunion publique a été organisée.

## **2 - Enquête publique :**

Certaines expressions demandent la tenue d'une Enquête publique.

### **Réponse :**

Une Enquête publique est prévue pour cette opération (page 11 du dossier de concertation). Il s'agit d'une procédure réglementaire prévue dans la convention de mandat de maîtrise d'ouvrage en date du 25 juillet 2016.

## **3 - Report modal ferroviaire & report maritime / Report modal ferroviaire en gare de l'Estaque Fret**

De nombreuses expressions ont fait connaître leur opposition à ce report demandé par l'Etat dans sa convention de mandat avec LAFARGEHOLCIM Granulats.

L'augmentation du trafic poids lourds entre la sortie N°6 de l'autoroute A55 et la gare SNCF Estaque fret inquiète CIQ et riverains.



### Réponse :

Le report modal ferroviaire est demandé par l'Etat, maître d'ouvrage de l'opération, dans la convention de mandat de maîtrise d'ouvrage du 25 juillet 2016. Initialement, cette demande avait une visée de développement durable, en recherchant le moyen de faire basculer du transport routier vers du ferroviaire.

En application de cette décision d'Etat, LAFARGEHOLCIM Granulats a pris contact avec la SNCF pour connaître les possibilités de report modal sur le réseau ferroviaire de la gare « Estaque Fret ».

La SNCF a répondu qu'elle était, en l'état actuel, dans l'incapacité de répondre, cette gare fret n'étant plus utilisée depuis plusieurs dizaines d'années. De ce fait, un diagnostic a été diligenté par ses services qui ont conclu à la nécessité d'engager des études techniques lourdes pour pouvoir répondre à cette question.

En effet, en raison de l'état de vétusté des rails, des ballasts, des voies, de leurs plateformes, des appareils de voies (aiguillages) et de toute la signalisation, des travaux lourds de reprises de l'infrastructure seraient à réaliser (coût estimé à plus d'un million d'euros).

Concernant le trajet pour accéder à ce site SNCF depuis la carrière LAFARGEHOLCIM Granulats par l'A55, il serait le suivant : sortie N°6, avenue André Roussin, rue Albert Cohen, rue Emmanuel Eydoux puis au début du Chemin de Bizet accès au domaine foncier de la SNCF.

Ce trajet passe à proximité d'habitations, d'une école et du stade de St Henri.

Lors de la réunion publique du 14 octobre 2020, les élus :

- le député de la circonscription de Marseille Nord-Ouest Monsieur Saïd AHAMADA,
- la Maire des XV<sup>ème</sup> & XVI<sup>ème</sup> arrondissement de Marseille Madame Nadia BOULAINSEUR,
- la 2<sup>ème</sup> adjointe à la mairie centrale de Marseille Madame Samia GHALI,
- Le conseiller départemental du canton Monsieur Henri JIBRAYEL,

et les CIQ du 16<sup>ème</sup> arrondissement de Marseille **ont demandé le retrait sans condition du report modal ferroviaire du projet de demi-échangeur**. Sans ce retrait, l'abandon immédiat du projet de demi-échangeur serait demandé.

Dans un souci de prise en compte des avis et remarques des différentes parties prenantes sur ce point précis, LafargeHolcim Granulats a confirmé en séance renoncer à ce report modal ferroviaire et en a fait part aux instances de l'Etat. Les services de la DREAL ont bien entendu cette demande et ont convenu de la proposer à la validation du préfet et des services centraux.

**La décision de l'Etat sera portée à la connaissance des élus, CIQ et riverains.**

### **Précisions sur le report modal maritime LAFARGEHOLCIM Granulats – GPMM**

Des expressions font apparaître des craintes de riverains vis-à-vis du trajet suivi par les poids lourds pour accéder au GPMM dans le cadre du report modal maritime.

### Réponse :

Concernant le report modal maritime réalisé par LAFARGEHOLCIM Granulats, il s'effectue depuis de nombreuses années sur les quais des bassins est du Grand Port Maritime de Marseille (GPMM), pour importer de la pierre ponce et exporter des granulats vers des chantiers exceptionnels.

Dans le cas précis du chantier dit « des caissons de Monaco » cité à titre d'exemple, les transporteurs de granulats en provenance de la carrière de l'Estaque ont emprunté l'autoroute A55 et ont utilisé la sortie N°5 directement connectée à la Porte N°4 du Grand Port Maritime de Marseille. Cet itinéraire est dédié principalement aux poids lourds à destination du GPMM.

La notion de « dernier kilomètre » évoquée en réunion, s'effectue donc sur l'A55, sa bretelle de sortie et la voie d'accès du GPMM à sa porte 4.

De la Porte N°4, les transporteurs se dirigent vers le môle G où s'effectue le transfert de charge mer/route ou route/mer (page 53 du dossier de concertation).

Ce report modal ne concerne que des opérations ponctuelles pour des chantiers se prêtant au transport maritime. Il n'est pas prévu d'activités régulières entre le GPMM et LAFARGEHOLCIM Granulats.

Pour une parfaite information du public, il convient de signaler que dans le cadre du chantier dit "des caissons de Monaco", ce sont les caissons, manufacturés sur le site industriel du GPMM, qui ont pris la mer pour être mis en place à Monaco.

#### **4- Augmentation trafic PL/A55 Augmentation production LAFARGEHOLCIM Granulats :**

De nombreuses expressions ont fait part de leurs inquiétudes vis-à-vis d'une augmentation du trafic poids lourds dès la mise en service de l'échangeur.

##### **Réponse :**

La seule véritable cause d'une augmentation du trafic poids-lourds serait une augmentation de l'activité de construction sur la région marseillaise. **Elle est donc indépendante de l'existence ou non d'un accès sur l'A55.**

Les différents Arrêtés Préfectoraux d'autorisation, accordés après études et consultation du public comme prévu par le Code de l'Environnement, plafonnent les capacités annuelles d'extraction et de réception des sites gérés par LafargeHolcim Granulats.

Ces limitations resteront en vigueur qu'il y ait ou non création du demi-échangeur. Ces limitations sont la meilleure garantie que le trafic poids lourds n'augmentera pas. Elles sont contrôlées annuellement par l'Inspection des Installations Classées en charge de la police du site.

Les activités de la société SATR, elles aussi régulées par Arrêté Préfectoral, représentent 10 à 15 camions/jour. Ce trafic est intégré à celui de LAFARGEHOLCIM Granulats dans les données du dossier de concertation.

Concernant l'éventuel futur chantier de Ligne nouvelle SNCF, il est très difficile de dire quel impact il pourrait avoir sur l'activité de la carrière. Le seul élément certain est qu'à ce jour Lafarge Holcim Granulats n'a pas été sollicitée par la SNCF sur cette opération. Le planning de cette opération n'est pas connu et il dépend de plusieurs autorisations administratives et environnementales (notamment Déclaration d'Utilité Publique), qui donneront lieu à plusieurs consultations et enquêtes publiques avant de voir le jour. En tout état de cause, le volume autorisé de la carrière restera le même.

#### **5 - Carrières SAMIN/SITA-SUEZ Environnement :**

Certaines personnes ont souhaité connaître les raisons pour lesquelles les exploitants des centres carrières de SAMIN et d'enfouissement de déchets de SITA-SUEZ Environnement ne sont pas intéressés pour utiliser le futur ½ échangeur.

##### **Réponse :**

LAFARGEHOLCIM Granulats a rencontré à plusieurs reprises les représentants des sites SAMIN et SITA-SUEZ Environnement afin de leur présenter le projet de demi-échangeur et savoir s'ils étaient intéressés par son utilisation. Ils ne le sont pas. L'analyse montre que l'essentiel de leur trafic est plutôt tourné vers Aix et Salon, et non vers Marseille.

## **6 - Sécurisation des accès et accès riverains :**

Certaines expressions témoignent du désir de certains habitants des Pennes Mirabeau de pouvoir utiliser le demi échangeur pour accéder à leurs logements tandis que d'autres s'inquiètent des possibilités d'accès au quartier du Jas de Rode par des usagers pouvant y commettre des incivilités.

Par ailleurs certains souhaitent la mise en place de dispositifs de contrôle d'accès à la carrière de LAFARGEHOLCIM Granulats et au massif de la Nerthe.

### **Réponse :**

LAFARGEHOLCIM Granulats prévoit d'installer des dispositifs de contrôles et d'interdictions d'accès sur les voies donnant accès à ses sites :

- A l'Est du pont des chasseurs, coté SAMIN ;
- A l'Ouest du pont des chasseurs, à la limite du domaine foncier de LAFARGEHOLCIM Granulats après la boucle de retournement.

Ces dispositifs seront définis par le maître d'œuvre lors de la prochaine phase d'études détaillées.

Concernant la possibilité par d'autres sociétés ou usagers d'utiliser le ½ échangeur, les directives de l'Etat sont claires à ce sujet : "Le demi échangeur devra être hermétique à tout autre trafic routier que celui destiné à LAFARGEHOLCIM Granulats." Les services de l'État seront attentifs au respect de cette règle, qui constitue une condition nécessaire à l'autorisation de l'échangeur.

Il en sera de même pour les riverains qui souhaiteraient accéder à l'avenue Paul Brutus. Le portail actuel sera déplacé et remplacé par un modèle conforme aux réglementations.

En dehors des heures et jours d'ouvertures de LAFARGEHOLCIM Granulats, outre les dispositifs renforcés de contrôles d'accès, la bretelle de sortie depuis l'A55 sera condamnée par un dispositif adapté réglementaire. LAFARGEHOLCIM Granulats demandera à la DIRMED l'autorisation d'installer des «barrières de rabattement», conformes à la réglementation autoroutière, au début de la bretelle de sortie. Ces barrières empêcheront les usagers d'utiliser la bretelle en dehors des heures et jours d'ouverture de la carrière LAFARGEHOLCIM Granulats.

De plus, des glissières normées seront disposées de part et d'autre des voies accessibles au public afin d'empêcher le stationnement et les dépôts sauvages.

Enfin l'ensemble des infrastructures autoroutières sont placées sous vidéo surveillance, il en sera de même du ½ échangeur.

## **7 - Tracés des bretelles et réseaux existants :**

Certaines expressions s'inquiètent des tracés des bretelles et de la proximité du rétrécissement de 3 à 2 voies avant le tunnel des « 13 vents » vis-à-vis de la sécurité routière.

D'autres intervenants se soucient de la présence de réseaux existants situés sur le trajet projeté des bretelles.

### **Réponse :**

Sur le plan technique, les aménagements des bretelles et du pont des chasseurs seront conformes aux réglementations régissant les voies et infrastructures autoroutières européennes.

Les tracés ont été validés, selon la procédure en vigueur sur le réseau autoroutier, par l'Ingénieur Général des Routes Méditerranée, de la Direction Générale des Infrastructures, des Transports et de la Mer (DGITM).

Les documents présentés par le maître d'œuvre ont également été validés selon le même processus.

Concernant la présence de réseaux existants situés sur le trajet projeté des bretelles, ceux-ci sont clairement identifiés :

- Réseaux SPMR enterré ;
- Réseau Gazoduc enterré ;
- Ligne électrique aérienne HT.

LAFARGEHOLCIM Granulats connaît bien ces réseaux, identifiés en particulier lors de la réalisation de la voie reliant la carrière au pont des chasseurs en 2002.

Les tracés étudiés par le maître d'ouvrage évitent une partie de ces réseaux. Au stade de la conception détaillée, le maître d'œuvre proposera des aménagements conformes à ceux requis par les gestionnaires de ces réseaux. C'est bien l'usage pour ce type de travaux en interface avec des infrastructures existantes.

De la même façon, les pistes DFCI et d'ENEDIS seront rétablies selon les recommandations de leurs gestionnaires respectifs.

## **8 - Pont des chasseurs & utilisation par des piétons, des VTT (modes doux)**

Certaines personnes ont fait part de leur souhait de connaître les raisons d'une mise en double sens de circulation du pont des chasseurs et la possibilité d'utiliser ce pont pour un usage « piéton – VTT – modes doux » en toute sécurité.

### **Réponse :**

Le pont des chasseurs est un ouvrage appartenant à l'Etat, construit pendant la réalisation de cette partie de l'A55 mise en service en 1988.

Cet ouvrage n'a jamais été ouvert au trafic public, puisqu'il est desservi uniquement par des voies privées. La réalisation du demi-échangeur sera l'occasion d'effectuer un diagnostic de structure et de sécurité de l'ouvrage et d'engager des travaux permettant de supprimer éventuellement l'alternat tout en permettant le passage de randonneurs et de VTT en toute sécurité. Les services de l'État ont bien noté la nécessité de garantir le passage des modes doux en toute sécurité. Ce point sera bien étudié dans les phases d'études détaillées à venir.

Les associations de randonneurs et de chasseurs ont demandé la réalisation d'un parking à l'Est du pont des chasseurs à l'extrémité de l'avenue Paul Brutus.

**Cette demande sera mise à l'étude dans la suite de la procédure.**

## **9 - Conditions exceptionnelles d'utilisation du demi-échangeur :**

Certaines personnes s'inquiètent de l'usage du ½ échangeur comme solution de délestage en cas de trafic dense.

### **Réponse :**

Ce n'est qu'en cas **d'accident majeur ou d'événement exceptionnel sur ce tronçon de l'A55**, que la DIRMED et les forces de police pourront utiliser le ½ échangeur comme voie de délestage.

La DIRMED et les forces de police assureront ce détournement et la redirection du trafic routier. Ce cas n'est prévu qu'à titre très exceptionnel (page 47 du Dossier de Concertation). Cette fonctionnalité est un bénéfice évident pour la sécurité de ce tronçon autoroutier.

De la même manière, en cas d'incendie, le demi-échangeur permettra un accès direct au massif pour les services de lutte contre l'incendie. L'incendie du 10 août 2016 a été stoppé en partie grâce à la route privée des carriers (route reliée au pont des chasseurs).

## **10 - Urbanisme, PLUI & U254 :**

Certaines personnes ont fait part de leurs inquiétudes sur les possibilités d'urbanisation du massif de la Nerthe et de la réalisation d'une voie U254 desservant le quartier de l'Estaque depuis l'A55.

### **Réponse :**

**LAFARGEHOLCIM Granulats n'a aucune prérogative en matière d'urbanisme** qui relève des attributions de la Métropole d'Aix Marseille Provence.

La vente des terrains au Conservatoire du Littoral, si le ½ échangeur se réalise, confortera la protection du massif de la Nerthe vis-à-vis de tout urbanisme.

Concernant la création de la voie U254 présente sur le PLUi de la Métropole d'Aix Marseille, LAFARGEHOLCIM Granulats n'a jamais été consulté sur ce projet de la Ville de Marseille. Ce projet est ancien et figure depuis longtemps dans le PLU/POS de la ville (Plan d'Occupation des Sols).

Lors de la réunion publique du 14 octobre 2020 en mairie du 8eme secteur, Madame Samia GHALI, 2<sup>eme</sup> adjointe à la mairie centrale de Marseille, a indiqué qu'elle demandera la suppression du projet de voie U254 lors de la prochaine révision du PLUi métropolitain.

## **11 - Stockage de containers dans le massif de la Nerthe :**

Des craintes sur un vieux projet de stockage de containers dans le massif de La Nerthe ont été exprimées.

### **Réponse :**

Le projet de reconvertir les anciennes carrières de LAFARGEHOLCIM Granulats de La Nerthe et de Lieutaud en parc à containers, porté par l'AGAM (Agence d'urbanisme de l'Agglomération Marseillaise) à la fin des années 1990 et au début des années 2000, **n'a jamais vu le jour**.

En effet, depuis le milieu des années 2000, les grands chantiers marseillais de requalification ont fait apparaître le manque d'ISDI (Installation de Stockage de Déchets Inertes). Ce manque a amené le Préfet des Bouches du Rhône à demander aux professionnels du BTP « *d'apporter des réponses adaptées aux problèmes posés par l'accueil et le traitement des matériaux issus des chantiers* » (courrier préfectoral du 29 novembre 2006).

Dans cet objectif, la société LAFARGE Granulats PROVENCE a été autorisée, par Arrêté Préfectoral en date du 31 mars 2008, à exploiter une installation de stockage de déchets inertes (ISDI) en lieu et place de la carrière dite « Lieutaud » et, le 30 mai 2011, à exploiter l'ISDI de la Nerthe. Ces ISDI sont toujours en activité et feront l'objet d'aménagements paysagers à la fin de leur exploitation.

De ce fait n'est plus envisagée, ni actuellement, ni jusqu'à la fin d'exploitation du site, la possibilité de stocker des containers. Par ailleurs, l'essentiel de l'activité container du Grand Port Maritime de Marseille est opérée à Fos/Mer.

Lors de la réunion publique du 14 octobre 2020, les élus présents :

- le député de la circonscription de Marseille Nord-Ouest Monsieur Saïd AHAMADA,
- la Maire des XV<sup>ème</sup> & XVI<sup>ème</sup> arrondissement de Marseille, Madame Nadia BOULAINSEUR,
- la 2<sup>eme</sup> adjointe à la mairie centrale de Marseille Madame Samia GHALI,
- Le conseiller départemental du canton Monsieur Henri JIBRAYEL,

ont exprimé leur souhait d'amender la Charte Ville-Port pour supprimer ce sujet du stockage des containers dans le massif de l'Estaque.

## **12 - Avenir ½ Echangeur à la fin de l'activité de LAFARGEHOLCIM Granulats :**

Plusieurs personnes s'inquiètent du devenir du ½ échangeur à la fin des activités de LAFARGEHOLCIM Granulats.

### **Réponse :**

Lorsque le demi-échangeur sera terminé et réceptionné par les services de l'Etat, cet ouvrage entrera dans le domaine public et le réseau autoroutier non concédé. La DIRMED ayant à sa charge l'entretien de ce réseau, LAFARGEHOLCIM Granulats versera une redevance à l'Etat pour l'entretien de cet ouvrage.

Comme indiqué en page 74 du dossier de concertation, les directives du Ministère de la Transition Ecologique, Maître d'Ouvrage de l'opération, prévoient qu'à la fin de l'autorisation d'exploitation de la carrière, le demi échangeur soit condamné par : «*Destruction de l'ouvrage ou fermeture par pose de glissières*».

De même, au niveau local, la DIRMED, service de l'Etat en charge de l'entretien et de l'exploitation des autoroutes non concédé, a fait savoir qu'elle : "... *n'est pas demandeuse du maintien en fonction de l'échangeur après la fin de l'exploitation* ».

## **13 - Environnement & protection du massif de la Nerthe :**

De nombreuses expressions ont fait part de leurs craintes vis-à-vis d'une dégradation écologique du massif de la Nerthe.

### **Réponse :**

Des études environnementales complètes effectuées sur quatre saisons ont été réalisées par un bureau d'études spécialisé (voir page 55 à 69 du dossier de concertation). Ces investigations ont été menées sur un périmètre élargi allant bien au-delà des emprises des futurs terrassements nécessaires à la réalisation des voies et de leurs équipements. Elles concluent à l'absence d'impact du projet.

La future voie d'insertion vers Marseille reprendra le tracé de la piste DFCI actuelle pour se connecter à l'A55. La zone sur laquelle sera réalisée cette voie est une zone artificielle ayant servi au stockage des déblais issus des terrassements effectués lors de la création de ce tronçon de l'A55.

Pour la bretelle de sortie, celle-ci sera réalisée à flanc de la falaise existante avec une emprise minimale sur les zones adjacentes nécessaires aux déblaiements.

La vente par LAFARGEHOLCIM des 90 ha de terrains au Conservatoire du Littoral, si le ½ échangeur se réalise, confortera la protection du massif de la Nerthe. Ces terrains sont mitoyens des terrains classés NATURA 2000, l'ensemble constituera donc une large continuité écologique protégée.

La mise en place de contrôle d'accès à la carrière de LAFARGEHOLCIM Granulats et au massif de la Nerthe permettra de limiter l'accès au massif et donc à sécuriser le milieu écologique du massif.

## **14 - Cession des terrains LAFARGEHOLCIM Granulats au Conservatoire du Littoral**

Certaines personnes ont fait part de leur souhait que la cession des 90 ha au conservatoire du littoral intervienne au début de l'opération.

**Réponse :**

Concernant la cession des terrains au Conservatoire du Littoral, celle-ci a été actée en 2016 sous le contrôle du Préfet de Région Provence-Alpes-Côte d'Azur et a fait l'objet d'une promesse de vente sous conditions suspensives devant notaire le 14 mai 2019.

**15 - Quel est le financement de l'ouvrage ? Qui est Maître d'Ouvrage ? Comment se feront les acquisitions foncières des terrains ? Les terrains seront-ils publics ou privés ?**

**Réponse :**

L'Etat est Maître d'ouvrage de cette opération, voir Pages 2, 4 et 31 du Dossier de Concertation et dernière page de la plaquette. LAFARGEHOLCIM Granulats prend en charge 100% du coût des études et des travaux même en cas de dépassement du montant prévisionnel des coûts, voir pages 4 et 72 du Dossier de Concertation (DC) et dernière page de la plaquette.

LAFARGEHOLCIM Granulats prend à sa charge l'achat et les procédures d'acquisitions foncières nécessaires à la réalisation de l'ouvrage. Ces terrains seront cédés à titre gratuit à l'Etat à la fin des travaux de réalisation de l'ouvrage.

L'ensemble de l'emprise du demi-échangeur, bretelles et pont compris, feront partie du domaine Public de l'Etat, plus précisément du domaine public autoroutier de l'Etat.

Le PLUI de la zone projetée de l'échangeur comprend la « réservation foncière » liée au demi-échangeur.

**16 - Autres observations :**

Dans ce paragraphe il est apporté des réponses aux questions :

- Posées peu de fois dans les expressions recensées ;
- N'ayant pas de répercussions sur les éléments de définition des études détaillées ;
- Sans lien direct avec le projet de demi-échangeur.

**- Non réalisation d'un échangeur complet :**

La majeure partie de l'activité LAFARGEHOLCIM Granulats étant localisée sur la ville de Marseille, le demi-échangeur vers Marseille est le plus utile pour réduire les trajets et les émissions de Gas à effet de serre. Le demi-échangeur dans l'autre sens serait de toutes façons très difficile à réaliser sur le plan technique. Il ne fait en aucun cas partie du projet soumis à concertation.

**- Amortissement du coût des travaux par LAFARGEHOLCIM Granulats :**

Les gains de temps et de kilomètres ont une répercussion directe sur les coûts des transporteurs. Ils représentent des économies pour LAFARGEHOLCIM et ses prestataires de transport. Ces économies permettent de financer l'investissement dans le demi-échangeur.

La durée de cet amortissement était évaluée à 10 ans avant la crise sanitaire.

**- Transition énergétique des poids lourds :**

LAFARGEHOLCIM Granulats s'est engagé dans la transition énergétique de sa flotte de camions. Il incite également ses transporteurs à s'équiper de véhicules plus vertueux vis-à-vis de

l'environnement, avec des moteurs fonctionnant au GNV. Ces motorisations émettent moins de gaz à effet de serre et moins de polluants atmosphériques que les diesel traditionnels.

A titre d'exemple, la flotte de camions toupie de LAFARGE Ciments, transportant du béton, a commencé à s'équiper de véhicules avec moteurs fonctionnant au GNV.

#### - Base des calculs des rejets de gaz à effet de serre :

Les taux de gaz à effet de serre figurant en page 45 du Dossier de Concertation :

- . 600 g d'émission de CO<sub>2</sub> (dioxyde de carbone) par km
- . 4,2 g d'émission de NO<sub>x</sub> (gaz d'acide nitrique et d'oxyde d'azote) par km
- . 0,7 g d'émission de COV (composés organiques volatils) par km
- . 1,0 g d'émission de CO (monoxyde de carbone) par km
- . 0,2 g d'émission de particules par km

ont été fournis par le Ministère de la Transition Ecologique pour des poids lourds de transports de marchandises. Ils correspondent aux émissions liés directement à la circulation.

Pour les rejets globaux de CO<sub>2</sub> à l'échelle planétaire mentionnés en page 46 du Dossier de Consultation, le chiffre de 3,07 kg est la masse de CO<sub>2</sub> rejetée pour la consommation d'un litre de gasoil par un poids lourd. Ce chiffre prend en compte l'ensemble du cycle de vie du pétrole : les activités d'extraction de pétrole, du transport du brut, de son raffinage, de l'acheminement et de sa consommation par un moteur diesel.

Ces 3,07kg/l de gasoil correspondent à 921 g de CO<sub>2</sub> rejetés par km, répartis en :

- 600 g/km générés par le moteur du poids lourd ;
- 321 g/km générés par l'extraction de pétrole, le transport du brut, son raffinage et l'acheminement du gasoil en station de distribution.

#### - Utilisation abusive de la sortie N°6 de l'A55 :

Lors de la réunion publique du 14 octobre 2020, certains riverains se sont inquiétés d'une possibilité qui serait offerte aux transporteurs de LAFARGEHOLCIM Granulats d'utiliser la sortie N°6 de l'A55 vers Marseille pour reprendre ensuite l'A55 dans l'autre sens vers Vitrolles ou Aix-en-Provence. Cet itinéraire emprunte successivement : la D5A/André Roussin, le rond-point Fernand Sardou, le rond-point Dr Maria puis la bretelle d'insertion à l'A55.

Cette sortie N°6 est actuellement utilisée quotidiennement par de nombreux poids lourds desservant la zone commerciale de Grand Littoral, la zone d'activités de St Henri, la zone d'activités de St André et la zone d'activité de SAUMATY.

LAFARGEHOLCIM Granulat a pris acte de cette observation et intégrera dans son « *Accueil Sécurité* », obligatoire et destiné à tous les transporteurs fréquentant les sites LAFARGEHOLCIM, une information leur interdisant de pratiquer cet itinéraire.

Tout chauffeur ne respectant pas les directives de « *L'Accueil Sécurité* » est interdit d'accès aux sites LAFARGEHOLCIM Granulats. Cette procédure d'interdiction est régulièrement appliquée et les employeurs en sont informés.

Pour les destinations vers Aix-en-Provence ou Martigues, ce sont les itinéraires classiques, via le pont des chasseurs et les Pennes-Mirabeau ou via le chemin de Rebuty, qui seront empruntés par les camions.



- Mise en sécurité accès Rebuty :

LAFARGEHOLCIM Granulat a engagé des études pour la sécurisation la nuit et les week-ends de l'accès Rebuty en direction du hameau de la Nerthe. Les Mairies des Pennes Mirabeau, de Marseille 15 & 16, le Conseil Départemental 13, la Métropole Aix-Marseille Provence, les forces de police, les services d'incendie et de secours, les CIQ et riverains seront associés à ce projet qui répond à une demande forte des riverains.

- Demande de suppression dans les applications type WAZE des routes privées LAFARGEHOLCIM Granulats :

LAFARGEHOLCIM Granulat a bien noté que ses routes privées pouvaient être empruntées comme des itinéraires de délestage et que cela nuisait fortement à la qualité de vie des hameaux du secteur. LAFARGEHOLCIM effectuera les démarches pour essayer de faire supprimer ses routes privées des applications mobiles d'assistant à la conduite.

- Projets d'infrastructures et d'aménagements dans le 16<sup>ème</sup> arrondissement :

Concernant les projets d'infrastructures et d'aménagements dans le 16<sup>ème</sup> arrondissement : le terminal de Transports Combinés de Mourepiane, la friche KUHLMANN, les hauts de Corbières, LAFARGEHOLCIM Granulats n'est nullement intéressée par ces projets et n'en est pas partie prenante.

- Incidences du trafic poids lourds et accidentologie sur la RD113 :

Une personne juge faible l'incidence générée par la suppression de 320 poids lourds LAFARGEHOLCIM Granulats par jour au regard du trafic total quotidien enregistré sur 0,5km entre les ronds-points de Verdun et de Coca Cola et souhaite connaître en détail l'accidentologie de cette portion.

Concernant la suppression de 320 PL/jour, de nombreuses personnes se sont exprimées en faveur de cet objectif. Monsieur Jean-Marc LEONETTI 1<sup>er</sup> adjoint à la mairie des Pennes Mirabeau a déclaré lors des réunions publiques des 6 & 13 octobre 2020 : « *Tous les camions qui pourront être retirés sont un bénéfice pour les habitants des Pennes* ».

Concernant les accidents, les données transmises en matière de sécurité routière ne permettent pas de connaître le nombre de poids lourds impliqués dans les accidents sur ce tronçon. Cette question sera examinée dans le cadre de la poursuite des études.

Certains contributeurs se sont focalisés sur les 0,5 km parcourus sur la RD113 en occultant les 4 km parcourus par ces mêmes poids lourds entre le rond-point de Verdun et le pont des Chasseurs. Ce parcours effectué dans le quartier du Jas de Rhodes longe de nombreuses habitations et établissements recevant des jeunes des Pennes Mirabeau.

Ces établissements mentionnés en page 26 du Dossier de Concertation sont :

- Le collège Jacques Monod de 800 élèves,
- Le lycée Louis Aragon,
- Le gymnase Alain Colas,
- La piscine du Jas de Rode,
- Les terrains de sports en plein air,
- La salle polyvalente « Jaz 'Rod »,

Ainsi que :

- Les lotissements résidentiels du quartier Jas de Rode/Brutus, constitués de pavillons individuels, totalisant 3900 habitants.

Il convient de considérer les nuisances générées par les poids lourds LAFARGEHOLCIM Granulats sur l'ensemble du parcours. Ce n'est pas parce qu'en proportion ils ne représentent qu'une fraction du trafic sur la RD113 qu'il est inutile de chercher un itinéraire moins impactant.

- Questions portant sur les conditions passées et actuelles des aménagements en relation avec le stockage de déchets inertes, le lac de la Nerthe et l'exploitation des sites carriers de LAFARGEHOLCIM Granulats :

Ces demandes de renseignements, sans lien direct avec le projet de demi-échangeur, ont fait l'objet d'un comité de suivi de carrière le 23 octobre 2020 en mairie du 8ème secteur.

A cette occasion, comme lors des comités annuels, LAFARGEHOLCIM Granulats présente les données relatives à l'exploitation de ses sites carriers de l'Estaque et transmises à l'inspecteur des Installations Classées, et répond aux questions des élus, des représentants de CIQ et des riverains.

Toutes les questions ont trouvé des réponses à cette occasion. Le Comité de suivi fait l'objet d'un compte-rendu transmis à tous les membres de cette instance.

## **Annexe A5.2 – Tableau de correspondance entre les questions et les réponses thématiques**

**Sommaire :**

**Page 2 : Tableau de répartition par thèmes des contributions et questions formulées sur le site internet de la DREAL.**

**Page 3 : Tableau de répartition par thèmes des contributions et questions formulées sur le registre.**

**Pages 4 et 5 : Tableau de répartition par thèmes des contributions et questions formulées en réunions publiques.**

**Page 6 : Tableau de répartition par thèmes des contributions et questions formulées tous modes confondus.**

Tableau de répartition par thèmes des contributions et questions formulées sur le site internet de la DREAL

Thèmes	Questions																														Σ	
	Q1	Q2	Q3	Q4	Q5	Q6	Q7	Q8	Q9	Q10	Q11	Q12	Q13	Q14	Q15	Q16	Q17	Q18	Q19	Q20	Q21	Q22	Q23	Q24	Q25	Q26	Q27	Q28	Q29	Q30		
1 -Modalités concertation	1		1	1			1	1	1	1	1		1		1																	10
2-Enquête publique			1							1					1										1					1	5	
3-Reports modal SNCF & maritime			1	1	1							1		1		1					1		1	1	1				1	11		
4-Augmentation trafic LHG due au ½ ech		1	1		1		1	1	1		1		1		1		1		1	1	1	1			1			1	1	17		
5 -SITA/SAMIN			1		1																									2		
6- Sécurisation accès / Accès riverains			1																								1		1	3		
7-Tracés bretelles et Réseaux existants			1		1																								1	3		
8 -Pont des chasseurs Utilisation VTT					1																						1		1	1	4	
9-Utilisation ½ ech exceptionnelle			1		1																									2		
10-Urbanisme PLUI			1					1	1							1					1	1	1		1	1			1	1	11	
11-Stockage container			1					1														1								3		
12-Avenir ½ ech en fin d'exploitation			1						1																					2		
13-Environnement			1						1				1	1	1						1	1			1					8		
14-Cession Conservatoire			1						1						1						1	1			1				1	7		
15- Maitrise d'ouvrage																														0		
16 -Autres observations			1		1	1		1				1			1	1		1						1	1	1				11		
<b>TOTAL Thèmes</b>	<b>1</b>	<b>1</b>	<b>14</b>	<b>2</b>	<b>7</b>	<b>1</b>	<b>2</b>	<b>5</b>	<b>6</b>	<b>1</b>	<b>3</b>	<b>1</b>	<b>4</b>	<b>1</b>	<b>8</b>	<b>1</b>	<b>2</b>	<b>1</b>	<b>1</b>	<b>4</b>	<b>4</b>	<b>4</b>	<b>1</b>	<b>3</b>	<b>7</b>	<b>1</b>	<b>2</b>	<b>2</b>	<b>2</b>	<b>7</b>	<b>99</b>	

CONTRIBUTEURS : CIQ en rouge – Associations en vert - Particuliers en noir

Tableau de répartition par thèmes des contributions et questions formulées sur le registre

Thèmes	Questions	QL1	QL2 : identique à Q3	QL3a	QL3b	QL3c	QL4a : identique à Q22	QL4b	QL4c	QL5	QL6	Total
1 -Modalités concertation				1	1							2
2-Enquête publique									1			1
3-Reports modal SNCF & maritime				1	1							2
4-Augmentation trafic LHG due au ½ ech				1	1	1		1	1			5
5 -SITA/SAMIN											1	1
6- Sécurisation accès / Accès riverains												0
7-Tracés bretelles et Réseaux existants								1				1
8 -Pont des chasseurs Utilisation VTT										1		1
9-Utilisation ½ ech exceptionnelle												0
10-Urbanisme PLUI				1				1				2
11-Stockage container				1	1			1				3
12-Avenir ½ ech en fin d'exploitation												0
13-Environnement				1	1			1	1			4
14-Cession Conservatoire				1	1			1				3
15- Maitrise d'ouvrage												0
16 -Autres observations		1									1	2
<b>TOTAL Thèmes</b>		<b>1</b>	<b>0</b>	<b>7</b>	<b>6</b>	<b>1</b>	<b>0</b>	<b>6</b>	<b>3</b>	<b>1</b>	<b>2</b>	<b>27</b>

CONTRIBUTEURS : **CIQ en rouge** – **Associations en vert** - Particuliers en noir

Nota :

La participation QL2 est le même document émis des mêmes personnes et enregistrée sur le site internet de la DREAL par la désignation Q3.

La participation QL3a est la remise d'une pétition effectuée par un CIQ, elle est enregistrée en tant qu'expression collective du CIQ.

La participation QL4a est le même document émis de la même personne et enregistrée sur le site internet de la DREAL par la désignation Q22.

Tableau de répartition par thèmes des contributions et questions formulées en réunions publiques

Thèmes	Questions																									
	QP1	QP2	QP3	QP4	QP5	QP6	QP7	QP8	QP9	QP10	QP11	QP12	QP13	QP14	QP15	QP16	QP17	QP18	QP19	QP20	QP21	QP22	QP23	QP24	QP25	QP26
1 -Modalités concertation					1																					
2-Enquête publique					1														1							
3-Reports modal SNCF & maritime	1																									
4-Augmentation trafic LHG due au ½ ech														1										1		
5 -SITA/SAMIN				1			1																			
6- Sécurisation accès / Accès riverains									1														1			
7-Tracés bretelles et Réseaux existants													1									1				
8 -Pont des chasseurs Utilisation VTT		2														1	1						1	1		
9-Utilisation ½ ech exceptionnelle																										
10-Urbanisme PLUI							1											1								
11-Stockage container																										
12-Avenir ½ ech en fin d'exploitation														1												
13-Environnement										1																1
14-Cession Conservatoire											1														1	
15- Maitrise d'ouvrage		1	1									1				1					1			1		
16 -Autres observations			2		1	1	1	1										1		1		2				1
<b>TOTAL Thèmes</b>	<b>1</b>	<b>3</b>	<b>3</b>	<b>1</b>	<b>3</b>	<b>1</b>	<b>3</b>	<b>1</b>	<b>1</b>	<b>1</b>	<b>1</b>	<b>1</b>	<b>1</b>	<b>2</b>	<b>1</b>	<b>2</b>	<b>1</b>	<b>1</b>	<b>1</b>	<b>1</b>	<b>1</b>	<b>3</b>	<b>2</b>	<b>3</b>	<b>1</b>	<b>2</b>

CONTRIBUTEURS : CIQ en rouge – Associations en vert - Particuliers en noir - Elus en bleu

Tableau de répartition par thèmes des contributions et questions formulées en réunions publiques (suite)

Thèmes	Questions																									Σ
	QP27	QP28	QP29	QP30	QP31	QP32	QP33	QP34	QP35	QP36	QP37	QP38	QP39	QP40	QP41	QP42	QP43	QP44	QP45	QP46	QP47	QP48	QP49	QP50		
1 -Modalités concertation																									1	
2-Enquête publique													1												3	
3-Reports modal SNCF & maritime	1			1	1			1											1					1	7	
4-Augmentation trafic LHG due au ½ ech																		1		1		1			5	
5 -SITA/SAMIN																									2	
6- Sécurisation accès / Accès riverains																									2	
7-Tracés bretelles et Réseaux existants																	1				1				4	
8 -Pont des chasseurs Utilisation VTT																	1								7	
9-Utilisation ½ ech exceptionnelle																								1	1	
10-Urbanisme PLUI									1		1				1					1				1	7	
11-Stockage container							1																1		2	
12-Avenir ½ ech en fin d'exploitation					1				1							1									4	
13-Environnement										1							1								4	
14-Cession Conservatoire							1																		3	
15- Maitrise d'ouvrage																									6	
16 -Autres observations		1	1	1		1			1	1		1		1								1		1	21	
<b>TOTAL Thèmes</b>	<b>1</b>	<b>1</b>	<b>1</b>	<b>2</b>	<b>2</b>	<b>1</b>	<b>2</b>	<b>1</b>	<b>3</b>	<b>2</b>	<b>1</b>	<b>1</b>	<b>1</b>	<b>1</b>	<b>1</b>	<b>1</b>	<b>3</b>	<b>1</b>	<b>2</b>	<b>1</b>	<b>2</b>	<b>1</b>	<b>1</b>	<b>4</b>	<b>79</b>	

CONTRIBUTEURS : CIQ en rouge – Associations en vert - Particuliers en noir - Elus en bleu

Tableau général de répartition par thèmes des contributions et questions formulées tous modes confondus

Thèmes \ Questions	Internet	Registre	Réunions	Total	%	Classement
1 -Modalités concertation	10	2	1	13	6,3	4
2-Enquête publique	5	1	3	9	4,4	11
3-Reports modal SNCF & maritime	11	2	7	20	9,8	3
4-Augmentation trafic LHG due au ½ ech	17	5	5	27	13,2	2
5 -SITA/SAMIN	2	1	2	5	2,4	16
6- Sécurisation accès / Accès riverains	3	0	2	5	2,4	15
7-Tracés bretelles et Réseaux existants	3	1	4	8	3,9	12
8 -Pont des chasseurs Utilisation VTT	4	1	7	12	5,9	6
9-Utilisation ½ ech exceptionnelle	11	0	1	12	5,9	7
10-Urbanisme PLUI	3	2	7	12	5,9	8
11-Stockage container	2	3	2	7	3,4	13
12-Avenir ½ ech en fin d'exploitation	8	0	4	12	5,9	9
13-Environnement	2	4	4	10	4,9	10
14-Cession Conservatoire	7	3	3	13	6,3	5
15- Maitrise d'ouvrage	0	0	6	6	2,9	14
16 -Autres observations	11	2	21	34	16,6	1
<b>TOTAL Thèmes</b>	<b>99</b>	<b>27</b>	<b>79</b>	<b>205</b>	<b>100</b>	